

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**\*\*\***

**CONSEIL DE MÉTROPOLE**

**\*\*\***

**Séance publique  
du jeudi 29 juin 2023 à 13h30**

**Hémicycle du Pharo, Marseille**

*In extenso*

**La séance est ouverte à 13h39**  
**sous la présidence de Madame Martine VASSAL,**  
**Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danièle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFETER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danièle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHÉL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaients présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16H15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16H55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHELFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17H37.

Etaients présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance, le quorum étant atteint. Nous avons accéléré les choses car nous avons en visio le commissaire européen, Monsieur Malo à 14 h.

Mesdames et Messieurs les élus, mes chers amis, il y a deux jours un drame s'est produit : un jeune est mort, un policier est incarcéré et des familles sont brisées. Les banlieues brûlent, les émeutes encerclent Paris ; c'est à cela que je pense avant d'ouvrir cette séance et je n'ai qu'un seul message : je ne souhaite pas que ce drame soit instrumentalisé, comme le souhaite la famille, l'heure est donc à la dignité et l'heure est aussi à la justice.

Mesdames et Messieurs, en introduction de ce Conseil de Métropole j'ai souhaité avec les élus métropolitains (j'excuse Monsieur Didier Parakian qui a une bonne raison de ne pas être là aujourd'hui et qui le regrette profondément) avec Martial Alvarez, avec Véronique Miquelly et avec Arnaud Mercier, adopté une démarche un peu exceptionnelle et nous avons souhaité vous parler d'innovation.

Comme vous le savez, Aix-Marseille-Provence a été élue capitale européenne de l'innovation par la Commission européenne en fin d'année passée, après des villes comme Amsterdam, Athènes ou Barcelone. Ce titre est une véritable reconnaissance de l'excellence et des performances de notre Métropole, de son écosystème en la matière que ce soit au plan technologique, au plan social, au plan environnemental ou autre.

Nous avons brillamment remporté ce prix mais bien sûr, il est hors de question de se reposer sur nos lauriers. J'avais annoncé, dès le mois de janvier dernier, que l'année 2023 serait l'année de l'innovation. Quatre grandes raisons expliquent cette décision. La première est la volonté de se servir de cette année de l'innovation pour renforcer encore notre écosystème, de nourrir nos projets métropolitains avec la mise en place actuelle du Lab d'innovations au sein de notre administration et mieux exploiter et valoriser les atouts de notre territoire, afin d'enrichir plus rayonner au niveau national et international, et bien sûr permettre par le biais de l'innovation, d'amorcer une véritable révolution des usages. En matière d'innovation nous accélérons aussi, et en particulier dans le champ des transitions. Cette année va ainsi nous permettre de franchir un cap et d'atteindre un niveau de seuil d'excellence.

En attendant, je vais vous donner rendez-vous, marquez sur vos tablettes la prochaine date du 27 novembre prochain, où nous aurons le grand privilège d'accueillir les équipes de la Commission européenne qui ont accepté d'organiser sur notre territoire la cérémonie officielle qui désignera la prochaine capitale européenne de l'innovation. C'est une grande première. On en est très fier. Jamais, en effet, cette cérémonie ne s'est déroulée en dehors de Bruxelles.

Nous passerons ainsi le relais du prix de la iCapital sur notre territoire, mais bien sûr nous resterons à jamais dans le palmarès des capitales européennes de l'innovation, un statut que nous continuerons à honorer. À cette occasion, tout notre écosystème sera bien entendu réuni et trois prix seront remis : le premier, c'est le prix du jeune entrepreneur innovant ; le deuxième, sera le prix de l'innovation au service de la cohésion sociale et le troisième prix de l'innovation au service de la jeunesse. Comme vous pouvez le constater, l'innovation est vraiment au cœur de notre projet de territoire.

Sans plus tarder, je vais passer la parole à Monsieur Jean-David Malo, qui est le directeur de l'Agence du Conseil européen de l'Innovation qui interviendra en visioconférence, depuis Bruxelles, pour nous donner d'ailleurs sa vision sur ces sujets d'innovation.

Bonjour, Jean-David, merci d'être avec nous et vous avez la parole.

**Monsieur Jean-David MALO.**- Bonjour, Madame la Présidente et un très grand merci pour nous donner cette occasion que je comprends être tout à fait exceptionnelle dans le cadre de l'organisation des réunions du Conseil métropolitain. Un grand bonjour également à Mesdames et Messieurs les élus.

Comme vous l'avez indiqué, Madame la Présidente, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté brillamment l'*Awards* de la capitale européenne de l'innovation en 2022. Ce prix, que remet la Commission depuis un peu moins de 10 ans, a donc couronné la proposition qui a été introduite par votre Métropole, proposition qui se caractérisait par des caractéristiques extrêmement intéressantes en termes, comme vous l'avez souligné, de développement de l'innovation technologique, mais aussi sociale, avec une dimension importante liée aux perspectives de transition que vous avez également soulignées comme étant au cœur de votre politique. C'est une ouverture très importante sur le rôle des citoyens dans une démarche extrêmement inclusive et une ouverture aussi sur le monde avec cette ouverture tout à fait particulière sur l'arc méditerranéen et l'Afrique, autant de caractéristiques qui ont sans aucun doute pesé lors de l'évaluation de cette proposition vis-à-vis d'autres propositions qui ont été reçues sur cet appel, mais qui ont permis à la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'emporter et de recevoir ce prix lors du sommet de l'EIC à la fin de l'année dernière à Bruxelles.

Comme vous l'avez souligné et je vous en remercie : en 2023 nous avons lancé un nouvel appel à proposition pour remettre le prix de la future capitale européenne de l'innovation, mais l'une des nouveautés que nous avons souhaité, dans une démarche de lien renforcé entre les différentes capitales, les différents écosystèmes que nous soutenons, que désormais la remise et l'annonce du prix se fassent au sein du territoire de la ville ou de la Métropole, actuellement lauréate, donc ce sera effectivement une première le 27 novembre prochain, puisque ce sera au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence que sera annoncée la nouvelle capitale européenne de l'innovation.

Je voudrais à cet égard d'ores et déjà vous remercier et remercier vos services qui travaillent avec les miens. J'ai eu l'occasion déjà d'avoir un débriefing encore plus tôt ce matin avec mes collègues qui étaient chez vous hier pour commencer à préparer en fait cet événement du 27 novembre et je suis très confiant sur le fait que tout se passera dans d'excellentes conditions, au regard de ce qui m'a été rapporté.

Je suis très heureux, aussi, d'avoir entendu dans votre propos Madame la Présidente, les axes sur lesquels vous travaillez notamment dans le cadre de cette année 2023, parce qu'ils ne sont pas simplement en écho à la proposition que vous aviez soumise et qui traduisait ce que vous avez déjà fait, et quelles étaient les perspectives que vous souhaitiez atteindre, mais ils sont aussi en parfaite harmonie avec les objectifs communs de l'Union Européenne et notamment en ce qui concerne les activités de transition, l'importance aussi de l'innovation au sein de l'administration et l'accompagnement avec l'implication des citoyens de la révolution des usages qui est absolument critique par rapport aux défis qui sont les nôtres aujourd'hui.

Je voulais encore une fois vous remercier et nous accueillons avec plaisir et une joie non dissimulée l'arrivée prochaine de la date du 27 novembre. La Commission sera présente au plus haut niveau possible. Vous savez que nous avons eu un changement de commissaire, nous avons aujourd'hui une Vice-présidente exécutive et cela peut encore évoluer, mais en tout état de cause la Commission sera présente pour cette remise de prix et nous la préparons activement, en symbiose avec vos équipes.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci beaucoup, Monsieur Malo. Je sais que le travail, sous la houlette d'Arnaud et de Didier, se passe très bien, merci aussi pour votre coopération et aussi pour cette initiative que vous avez menée. En tout cas, un grand merci à vous, à bientôt, à très vite et on continue à travailler ensemble.

**Monsieur Jean-David MALO**.- Merci à vous.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Pour la deuxième intervention j'ai souhaité mettre à l'honneur notre jeunesse parce que l'innovation, ce sont eux qui nous poussent, ce sont eux qui sont dynamiques, ce sont eux qui sont créatifs, ce sont eux qui s'expriment, notamment au travers du Conseil des Jeunes Métropolitains. Les jeunes conseillers métropolitains m'ont récemment remis un livre blanc comportant au moins 35 engagements sur lesquels nous en avons repris une partie, merci. Je rends hommage à notre jeunesse.

Et les Jeunes Métropolitains m'ont remis récemment le livre blanc avec 35 propositions : parmi ces 35 propositions, on en a pris quelques-unes qui ont été incluses dans notre bilan de mi-mandat, qui est à mes côtés aujourd'hui et qui est la Vice-présidente de la commission Environnement Transition énergétique, enfin tout ce qui nous anime très fortement, m'a fait cette brillante présentation il y a quelques semaines. Aujourd'hui elle va vous révéler une chose à laquelle elle est extrêmement attachée, elle l'a déjà révélée à certains élus qui sont dans cet hémicycle, qui est le travail qu'elle fait en lien avec le rapport du GIEC.

**Madame Jade SORIANO**.- Bonjour, je me présente je m'appelle Jade, j'ai 21 ans et je suis Vice-présidente à la stratégie territoriale et à la transition écologique au Conseil des Jeunes Métropolitains. Quand je vous dis cela, certains d'entre vous se disent : OK, une écolo ou encore, une écolo de plus ou encore, et allez, on a va parler climat et écologie ! Ecolo égale idéologie, idéologie égale une certaine vision du monde subjective. Je vous propose de dépasser ensemble ces postures.

*(Applaudissements.)*

Plus de 28 degrés pendant 14 jours. Plus de 28 degrés pendant 14 jours, c'était à Marseille et c'était l'année dernière. Cette canicule se place au troisième rang des canicules les plus intenses qu'a connu la France. La science ne doit pas être dénigrée. Ce n'est pas négociable ; on ne parle pas de la connaissance scientifique, qui doit guider nos comportements et nos projections. Nous n'avons pas vocation à remettre en cause les enjeux qui par, leur implication, touchent des sociétés entières. Vous, moi et surtout lorsqu'on est élu, on a le devoir de développer une vision la plus objective possible des enjeux de demain pour garantir l'avis de toutes et tous. Aujourd'hui, vous avez le pouvoir, vous avez ce devoir en qualité d'élu, vous avez cette responsabilité et cette pression qui sont difficiles, je le sais. Être élu aujourd'hui, cela demande beaucoup de responsabilité et de ténacité et je vous en remercie, mais aujourd'hui, on n'est pas dans un jeu, ce sont des vies qui sont en jeu, celle de vos petits-enfants, vos enfants. Ma vie est en jeu.

Maintenant je vais vous pas parler du GIEC. Le GIEC, est-ce que certains d'entre vous savent de quoi il s'agit ? Si c'est le cas, pouvez-vous applaudir ?

*(Applaudissements.)*

Vous êtes tous très forts alors je peux repartir, c'est cela ? Le GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; en clair ce sont des experts qui rassemblent tous les rapports scientifiques sur le changement climatique. Le GIEC a été construit en 1988 par les Nations-Unies et il est constitué de 195 états membres de l'ONU, en clair c'est simple le GIEC résume en 3 rapports le changement climatique.

Le premier décrit la réalité physique du changement climatique ; le deuxième analyse les conséquences du changement climatique et les moyens de s'y adapter et le troisième étudie les solutions pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Après cela vous allez me dire : Jade tu es bien gentille, mais je ne suis pas là pour écouter un cours magistral. Effectivement. Je vous propose de discuter. Aujourd'hui, vous êtes là pour aborder l'avenir de votre territoire, c'est bien cela ?

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - Oui.

**Madame Jade SORIANO**. - Merci, mais alors qu'en est-il du climat ? En deux siècles, la température moyenne globale a augmenté d'1,2 degré, en France c'est d'1,8 et là vous allez me dire, Jade tu es bien gentille avec tes degrés, mais je n'y comprends rien. Je vous donne un exemple, c'est facile. Notre température moyenne corporelle est de 37 degrés, si on a la grippe on peut atteindre les 42 degrés. À 42 degrés savez-vous ce qui se passe ? On meurt. Et pourtant vous me direz, il n'y a que cinq degrés de différence. C'est exactement pareil pour le climat.

Notre territoire est incroyable : mer, collines, montagnes, cigales, accent du sud, soleil. Marseille est la deuxième plus grande ville de France en nombre d'habitants, d'après le rapport du GIEC au niveau territorial, mais en 2050 peut-être cela ne sera plus parce qu'après des canicules très intenses, les décès seront multipliés par trois. Vous adorez aller à la plage des Catalans...

*(Brouhaha)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - À la plage. Là c'est la plage des Prophètes (en photo).

**Madame Jade SORIANO**. - Imaginons que vous adorez vous rafraîchir à la plage..., des Catalans parce que c'est mon exemple, et bien bonne nouvelle, la mer aura avancé de 7 mètres. Il n'y aura plus de plage. Vous adorez les touristes, ils font vivre votre territoire, bonne nouvelle : des pics de chaleur à plus de 45 degrés les auront fait fuir. Plus de touristes. Vous rêvez de partir vivre au Maroc ?

Oui et non *(collectif de l'hémicycle.)*

Bonne nouvelle, les vagues de chaleur dureront des mois et en plus nous aurons la chance d'avoir des nuits à 26 degrés, si ce n'est pas le luxe cela ! Personnellement, cela ne me fait pas du tout rêver. Et vous ?

Non *(collectif de l'hémicycle.)*

Merci. Avec le réchauffement global de deux degrés, avez-vous pensé aux impacts sur les infrastructures, sur l'approvisionnement en eau, en énergie, en électricité ? Des événements climatiques plus extrêmes, plus intenses risquent notamment d'accroître la pression sur les services publics et les services de première nécessité ; il est confirmé que les flux vont augmenter ainsi que les vagues migratoires, mais dites-moi, qui sont les services publics ? Qui va devoir gérer cela ?

Aujourd'hui, vous avez choisi de vous engager en politique, c'est bien cela ? *(Oui.)* Vous avez la triple responsabilité : sécurité, salubrité, sûreté, c'est bien cela ? Aujourd'hui ce qu'on vous propose, c'est une sensibilisation sur les enjeux climatiques, une sensibilisation de deux jours sur les enjeux ludiques et mixtes de biodiversité et de climat, avec une première partie, un diagnostic métropolitain et le deuxième jour des solutions à mettre en place sur le territoire et ensemble avec les acteurs du territoire, parce que si on doit entamer une transition, ce sera ensemble et pas seuls.

Cette sensibilisation, concoctée pour vous, est aux petits oignons. On a établi un questionnaire pour connaître vos disponibilités, ainsi que votre degré de connaissance sur les enjeux climatiques, sans aucun jugement. Œuvrer pour l'intérêt général, ce n'est pas ce que vous dites dans vos discours politiques ? Alors œuvrez pour l'intérêt général, prenez deux jours dans votre agenda, deux jours ; l'urgence est là et elle ne nous quittera pas. N'attendons pas que « toc toc toc », salut c'est la crise climatique, non, soyons malins, prévoyants. C'était la première solution.

Aujourd'hui je suis également là parce que je suis partie d'un constat très simple : les politiques n'ont pas le temps de lire le rapport du GIEC parce que vous avez trop de choses à faire et effectivement je le conçois. Ce que j'ai fait : j'ai résumé le rapport du GIEC, je l'ai encadré, je l'ai résumé et j'ai apporté des solutions à mettre en place pour la Métropole et pour les mairies. Tout cela, je l'ai expliqué au maire de ma ville et à la Présidente que je remercie de m'avoir reçue.

Aujourd'hui tous ces rapports, je les ai mis sur un site Internet que j'ai réalisé pour vous, que vous pourrez flasher et en deux minutes, vous pourrez lire le rapport du GIEC, si ce n'est pas beau cela ?

*(Applaudissements.)*

En plus, vous pourrez le distribuer à vos services car on l'a résumé pour les services. Plus d'excuses, cela prendra deux minutes, j'ai chronométré.

Pour finir, les solutions existent, elles sont là (le QR code cela ne va pas fonctionner maintenant, je vous propose de le faire après, à la fin du Conseil) et il faut que nous les mettions ensemble en place, parce que l'environnement, ce n'est pas une option. Je suis motivée, les citoyens sont motivés. S'il vous plaît, prenez deux jours dans votre agenda et également deux minutes pour lire le rapport du GIEC.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Jade.

*(Applaudissements.)*

**Madame Jade SORIANO**.- Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- La motivation des jeunes fait chaud au cœur, on essaiera de regarder cela. Ce que j'expliquais à Jade, c'est que deux jours consécutifs c'est un peu compliqué, mais on trouvera une solution pour vous proposer des formations peut-être un peu décalées pour faire en sorte que les choses se passent bien. Merci beaucoup pour ton implication.

J'aimerais que notre *Startup* ACWA ROBOTICS nous fasse un petit résumé sur ce qui s'est passé à Las Vegas, au CES, et nous résume en quelques mots ce qu'elle a retenu de ce magnifique moment de convivialité, mais aussi d'efficacité.

**Monsieur Jean-François GUIDERDONI**.- Merci, Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les élus, merci de me recevoir et de pouvoir témoigner au nom d'autres *startup* aussi car on n'était pas les seuls sur l'événement. L'innovation prend un coup de vieux, de Jade à Jean-François, je ferai tout de même de mon mieux.

ACWA très rapidement vous voyez une version réduite de notre robot ici qui fait normalement à peu près 90 cm de long. C'est de la robotique autonome pour aller analyser l'état des canalisations et des réseaux d'eau potable, sans couper l'eau au robinet. On intervient dans des canalisations plutôt de grosse taille car le robot est plus gros que celui-là, donc vous pouvez vous faire une idée de ce que cela peut donner.

Plutôt sur l'induction des canalisations stratégiques pour dire aux collectivités, aux services de l'eau où et quand il faut renouveler les réseaux : où le réseau est endommagé, cassé ou va générer des fuites et intervenir en amont de ces fuites, en lien aussi avec les problématiques de perte d'eau sur les réseaux et notre objectif est de travailler avec les services de l'eau et même lorsqu'on est avec des opérateurs privés, on reste au service du public, parce que le réseau, c'est le bien, le patrimoine des collectivités.

Effectivement, certains d'entre vous ont entendu parler de nous, notamment par le CES de Las Vegas, car on a eu la chance d'être fortement titré, d'avoir pas mal de prix notamment sur le prix Smart Cities, les villes intelligentes, où on a eu le prix The Best Innovation : une dizaine de prix est donnée, ensuite une société est élue parmi toutes, disant que c'est la meilleure innovation de l'année dans ce domaine, et on a eu la chance d'être titré. Ce qui a généré beaucoup de médias, beaucoup d'attention du monde entier.

C'est important de dire que tout cela ne serait pas arrivé sans une préparation, ce sont des choses qui se préparent et l'accompagnement a été fait au niveau de la Métropole, on tient à vous remercier, c'était un vrai encadrement pour la presse, ce à quoi on doit s'attendre parce que c'est un événement très particulier et c'était la première fois que nous y participions. Cet accompagnement et accompagnement réalisé aussi pour des événements comme VivaTech sont importants. Et l'autre élément, on a beaucoup parlé d'iCapitale, on a posé avec VivaTech avec le beau trophée qui se trouve là, et c'est un accompagnement plus large pour nous qui a une vraie signification. Ce prix permet en effet de dynamiser toute l'innovation dans la Région et c'est important pour nous. On travaille avec des sous-traitants de l'électronique, de la mécanique et des prix de ce type permettent d'attirer des personnes à ce niveau-là. C'est aussi un prix qui est une image importante pour les investisseurs, parce que nous, *startup*, nous vivons aussi grâce à des investissements. Pouvoir attirer donner une image de dynamisme d'innovation, c'est très important et un prix comme iCapitale, c'est clairement un élément d'attractivité importante.

Comme l'a dit Madame la Présidente, un nouveau prix sera remis dans quelques mois à une nouvelle ville, mais nous comptons sur vous pour pérenniser cette dynamique d'innovation et pour nous accompagner, pour nous aider à trouver des sites pilotes aussi et je ne parle pas uniquement au nom d'ACWA mais au nom de beaucoup de startups et des environnements, parce qu'il y a beaucoup de services et de solutions qui sont à la disposition des collectivités, et on compte sur vous pour nous aider à pérenniser et à dynamiser cette innovation sur la Métropole. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup. Je passe la parole à Madame la Directrice de Face Sud qui nous parlera aussi d'innovation.

**Madame Christine CABJOSSU.**- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élus, je tenais à vous remercier pour cette invitation. Je pense que parler d'innovation est une opportunité et le faire devant vous est une chance. En quelque sorte le fait que vous nous invitiez tous les trois à venir parler d'innovation devant vous, est en soi une innovation parce qu'une innovation est d'introduire quelque chose de nouveau dans des habitudes, donc on est dans ce domaine qui permet en effet de progresser et de s'améliorer.

Je représente aujourd'hui Face Sud Provence et je tiens à excuser Malika Idri, notre présidente, qui n'a pas pu être parmi nous. Je vous parlerai en deux mots de Face Sud qui est un club d'entreprises engagées, qui est rattaché à la fondation, agir contre l'exclusion, présidée par Jean Castex depuis un an. Notre rôle est de mettre en relation les entreprises du territoire et les habitants, de permettre à des mondes de se rencontrer, et ainsi de prévenir de discrimination, de pauvreté, de précarité, d'exclusion par la rencontre, par l'échange, par aussi la connaissance mutuelle et ainsi changer des représentations.

Nous sommes un club entreprises de plus de 300 entreprises engagées à nos côtés et une équipe de 10 personnes qui travaillons au quotidien pour l'innovation sociale.

Notre vocation est de favoriser l'inclusion et de travailler surtout à lutter contre toute forme de discrimination. On a une spécificité : on agit *avec* et *pour* l'entreprise, c'est vraiment ce qui caractérise les 52 clubs Face qui existent en France. Celui de Face Sud Provence existe depuis plus de 30 ans, il est né quasiment après celui de la fondation. Nos valeurs, l'engagement l'humain et l'efficacité, j'y tiens, c'est important, ce n'est pas parce que nous travaillons dans le domaine associatif que nous ne sommes pas efficaces, et c'est quelque chose que nous mettons réellement en place de manière régulière avec des indicateurs d'évaluation.

Juste quelques chiffres pour vous donner une idée de ce qu'est Face : à peu près 7 000 heures de bénévolat ont été réalisées par les entreprises partenaires, je tiens à le souligner, c'est énorme. Sans ces entreprises nous n'existerions pas, et la rencontre les demandeurs d'emplois du territoire ou les jeunes collégiens du territoire ne se ferait pas et je tiens vraiment à saluer tout l'engagement des entreprises de ce territoire métropolitain qui ont compris cet intérêt de solidarité territoriale.

À peu près 1 437 demandeurs d'emploi par rapport aux actions que nous menons, avec un taux de retour à l'emploi de 64 %.

6 000 collégiens ont été sensibilisés au monde de l'entreprise : je m'y attarde deux minutes : venir présenter l'entreprise auprès de jeunes de 13, 14, 15 ans c'est savoureux, je le conseille à tous. Le regard d'un jeune collégien aujourd'hui par rapport à ce que sera son monde de demain : en cela, c'est vraiment de l'innovation et on se sert tout le temps de *leurs préconisations* pour améliorer les actions que nous faisons.

1 500 personnes ont été sensibilisées : managers d'entreprises, habitants du territoire, enfants de CM1 ; on est allé à Auriol au mois de mars pour sensibiliser... Je tiens à remercier Véronique Miquelly pour son accueil au sein de la commune d'Auriol, où on a pu sensibiliser les habitants des entreprises, comme des jeunes, à cette question de discrimination, avec une exposition que nous faisons tourner dans tout le territoire métropolitain.

Maintenant que les présentations sont faites, on peut parler d'innovation sociale : qu'est-ce que l'innovation sociale ? On en a parlé 2 minutes, c'est une manière de qualifier l'innovation et de s'intéresser à la nature même de la nouveauté qu'elle introduit. Pour ma part la première fois que j'ai rencontré l'innovation, c'était il y a une quinzaine d'années au centre des jeunes dirigeants. Jusque-là, je faisais mon métier à peu près de la même façon. Cela fait 25 ans que je travaille dans les politiques publiques de l'emploi et puis je suis arrivée dans ce domaine du CJD, on m'a dit : Christine ce n'est pas comme cela qu'il faut travailler, tu n'as pas compris. Il faut sans cesse se réinterroger, réinventer, proposer de nouvelles choses. Depuis je vous garantis que j'essaie de l'appliquer dans toutes les actions que nous menons.

À ce titre, je remercie l'équipe de Martial Alvarez pour tout le travail que nous menons ensemble, car faire ce travail sans un portage politique quand on travaille des politiques publiques de l'emploi, le faire avec un portage territorial donne de la puissance, de la force aux actions que nous menons.

Vous vous êtes peut-être déjà arrêtés devant un projet qui vous étonne : et vous dire, « tiens, il fallait y penser ». Puis dans un second temps, que ce projet vous convient, « tiens ce projet est utile, il est concret, je comprends ce qu'il fait, comment il marche » et dans un troisième temps de l'enthousiasme vous vous dites « tiens, il est innovant, concret et en plus de cela, il permet de progresser. »

Probablement, vous vous êtes trouvé devant un projet d'innovation sociale, comme il y en a un bon nombre dans notre territoire. L'innovation sociale apporte de nouvelles réponses à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits. Je vous donne l'exemple d'un projet que l'on mène, en partenariat, soutenu par la Métropole Aix-Marseille-Provence, il s'appelle plan de travail ; le nom peut paraître baroque, mais quand je vous l'aurai expliqué, vous comprendrez de quoi il s'agit.

Plan de travail : l'idée est simple, c'est de permettre à des demandeurs d'emploi, à des intermédiaires de l'emploi, ce sont ceux qui accompagnent les demandeurs d'emploi, et à des entreprises de se retrouver dans un restaurant avec un chef renommé connu et de cuisiner ensemble. Vous allez me dire : quel rapport avec l'emploi ? Pourquoi à un moment donné on cuisine et comment cela peut permettre une innovation sociale ? On innove car on permet à des personnes de se rencontrer d'une autre manière, et on permet à un recruteur de voir un potentiel recruté d'une autre manière, ils auront cuisiné ensemble, ils auront partagé certaines choses ensemble, ce qui leur permettra d'abord de voir les compétences humaines que l'on appelle les *soft skills* et dans un second temps, les compétences techniques.

10 actions seront menées comme cela sur le territoire pour l'année 2023. On est sur une expérimentation et on teste des choses, c'est aussi cela l'innovation. 4 ont déjà eu lieu dont un à Aubagne la semaine dernière, cela fonctionne plutôt bien, on a des chefs qui nous soutiennent, qui nous suivent notamment celui du République chez qui nous faisons tous les plans de travail qui se déroulent à Marseille. On évaluera l'impact de cette action, le nombre de retours à l'emploi, ce que cela a provoqué chez les demandeurs d'emploi. En attendant c'est une action innovante parce qu'elle introduit une façon différente entre un recruteur et un demandeur d'emploi de se rencontrer. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, c'était extrêmement intéressant et je sais que votre action avec Martial Alvarez se passe très bien. En tout cas, merci pour ce que vous faites parce que l'innovation n'est pas uniquement dans le numérique ou dans des domaines particuliers, elle est aussi dans le social et cela me tient particulièrement à cœur de faire aussi de l'innovation sociale ; je remercie Martial de s'y atteler. Arnaud Mercier pour les propos conclusifs...

**Monsieur Arnaud MERCIER.**- Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, ce prix iCapitale récompense le travail réalisé depuis des années par notre Métropole également par tous les acteurs du territoire. J'aimerais saluer tout l'écosystème d'innovation de notre Métropole, car ce prix est aussi le leur.

Cela a beaucoup été dit, cela vient d'être rappelé, c'est bien l'Innovative Diversity qui a été positionné dans ce prix, c'est pour ce positionnement que nous avons décroché ce prix tant convoité. Pourtant nous n'étions pas les seuls, d'autres Métropoles étaient nos concurrents dans ce projet et notre Métropole a gagné ce prix.

Notre Métropole, nous le savons, est d'une extraordinaire diversité et une fois de plus, nous avons montré que nous savons faire de cette diversité une force génératrice technologique, industrielle, sociale et durable. Nous sommes au travail, Madame la Présidente, et nous avons de grandes ambitions pour l'innovation qui sont inscrites dans l'agenda du développement économique porté par Gérard, lequel fixe comme objectif de faire de la Métropole un acteur de l'innovation et un territoire d'expérimentation d'ambition européenne ; d'accueillir et d'accompagner dans les entreprises dans leurs projets d'innovation et de rechercher en particulier dans les filières d'avenir ; de positionner Aix-Marseille-Provence en *hub* économique incontournable de l'Euromed Afrique notamment, avec des événements, comme Emerging Valley qui a rassemblé sur notre Métropole, depuis sa création, plus de 12 000 acteurs méditerranéens et africains de l'innovation.

Ce prix salue nos efforts pour fédérer l'écosystème de l'innovation métropolitaine à travers le club Innov Provence que nous avons créé en 2021 et qui d'ailleurs, très prochainement, se réunira pour sa 6<sup>ème</sup> édition. Ce club réunit des acteurs aussi divers que les incubateurs, les pépinières, les six pôles de compétitivité, la cité de l'innovation et des savoirs, des incubateurs et accélérateurs privés, les acteurs de la Tech, les technopoles.

La Métropole œuvre pour une meilleure mise en relation grands comptes et startups et une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement des entreprises innovantes sur notre territoire, avec en particulier la plateforme de l'innovation, outil unique en France, créée par la Métropole en 2020 qui permet aux acteurs économiques de sourcer des solutions innovantes développées par les startups métropolitaines. En matière de lisibilité, nous avons lancé le guide de l'innovation pour aider les entreprises innovantes à s'orienter vers les bons interlocuteurs.

Dans ce domaine, la Métropole accompagne le parcours résidentiel et de croissance de tous ces acteurs : solutions immobilières, incubations, accélérations, développements, financements, participations aux grands salons nationaux et internationaux. Depuis 6 mois, la Métropole, sous l'impulsion de sa présidente, a déployé des actions concrètes pour promouvoir à bon niveau une innovation tournée vers les transitions, source de création de richesses et d'emplois.

On l'a voté dernièrement, des challenges ont été publiés sur la plateforme de l'innovation pour rapprocher des donneurs d'ordre et des startups autour des problématiques de l'innovation, un appel à projets pour des événements permettant de diffuser la culture de l'innovation chez les acteurs de notre économie ; les meet-up Innov Provence, à l'occasion du salon des Nauticales ; l'appel à solutions pour une mobilité et une logistique urbaine plus durable qui a récompensé 7 lauréats ; le salon des agriculteurs de l'agriculture de Provence qui a vu 9 entreprises récompensées pour leurs projets innovants en matière d'agriculture performante et durable ; la conférence métropolitaine de l'innovation numérique qui a réuni 200 élus et techniciens sur des sujets comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la protection des données personnelles ; les rencontres des décideurs greentech : la 5<sup>ème</sup> étape des décideurs greentech se déroule cette année le 5 juillet 2023 au technopôle de l'Arbois, avec pour thématique la sobriété et les solutions à impacts.

Cette journée sera l'occasion de créer de nouvelles opportunités de *business* et de contrats en rapprochant les entreprises de la Métropole les acheteurs publics et de grands comptes. Lors de cet événement seront annoncés les Awards greentech Innovation 2023 avec 20 à 25 entreprises sélectionnées pour leur caractère innovant et durable. Ce prix iCapitale Madame la Présidente nous permettra d'aller plus haut et plus fort pour faire de notre Métropole un formidable territoire d'innovation et de transformer notre économie face aux grands enjeux de souveraineté et de transition et je crois que c'est bien la demande de nos jeunes élus.

En l'absence de Didier, je vais également vous parler du rayonnement du territoire car ce prix iCapitale fait rayonner notre territoire et nous ouvre des perspectives internationales prometteuses, ainsi qu'aux acteurs économiques métropolitains et nous l'avons vu avec l'exemple d'ACWA technologies. Depuis le début de l'année nous avons joué cette carte en organisant avec nos partenaires des événements pour donner plus de visibilité à notre territoire à l'échelle nationale et internationale. Nous avons par exemple accueilli et coorganisé le forum Europe Afrique qui a ouvert un espace privilégié de débats et d'échanges pour renforcer la coopération entre les deux continents. C'est un nouvel appel à projets pour structurer une offre de *soft landing* des *startups* africaines sur notre territoire. Nous allons accueillir une nouvelle édition d'Emerging Valley en 2027, en complémentarité avec l'événement qui vient de nous être annoncé, Madame la Présidente, du 27 novembre avec la remise du prix iCapitale exceptionnellement à Marseille. Nous avons également embarqué nos entreprises pour leur assurer de la visibilité sur quelques grands événements internationaux incontournables, comme le CES à Las Vegas et Viva Technology 2023 ; même notre présence au Mipim s'est faite sous les couleurs de l'innovation.

Depuis l'obtention de ce prix, comme le dirait mon cher Didier, nous croulons sous les demandes de visites de délégations et de partenariats. Notre politique de relations internationales bénéficie grandement de cette nouvelle dynamique. Dernier exemple en date lors du sommet urbain Eurocities, qui s'est tenu à Bruxelles du 12 au 15 juin et a regroupé 400 villes et Métropoles du monde entier, Aix-Marseille-Provence a été désignée Vice-présidente de la commission Développement économique d'Eurocities. Nous participons également activement au réseau iCapitale qui réunit les précédentes capitales européennes de l'innovation. Cela renforce le positionnement de notre Métropole comme fer de lance de la ville méditerranéenne de demain. La Métropole Aix-Marseille-Provence est ainsi devenue un interlocuteur privilégié de la Commission européenne et cela a permis d'installer durablement notre territoire comme modèle et laboratoire d'expérimentations de la ville méditerranéenne innovante et durable de demain.

Pour finir, je vous informe que d'ici la fin de l'année, d'autres temps forts seront proclamés, notamment dédiés aux jeunes et au grand public pour célébrer l'innovation, moteur du développement économique, social, environnemental de demain. Nous vous en dirons plus prochainement. Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci beaucoup pour ce dynamisme. Nous allons donc commencer la séance. Merci beaucoup chers amis, je voulais féliciter Mme Miquelly pour l'animation aussi de ces jeunes conseillers métropolitains qui font un travail remarquable, nous sommes très fiers de nos jeunes, de nos entreprises et de l'ensemble des associations qui œuvrent au niveau de l'innovation. Merci à toutes et à tous. Merci, Arnaud.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Mes chers collègues nous allons poursuivre notre séance. Je voulais également souhaiter la bienvenue et féliciter Alexandre Doriol pour son élection samedi en qualité de Maire de La Ciotat. Alexandre, bravo.

*(Applaudissements.)*

Il n'a pas pu venir aujourd'hui mais nous avons un nouveau collègue puisque notre ami Yves Vidal a souhaité laisser sa place. C'est Philippe Leandri qui siègera au sein du Conseil Métropolitain ; donc bienvenue aussi à Philippe.

*(Applaudissements.)*

Mes chers collègues, aujourd'hui est un moment important que je souhaitais partager avec vous. Ce Conseil métropolitain revêt une dimension bien singulière pour les agents, pour les élus, pour moi-même, elle est singulière parce que cela fait 3 ans que nous mettons en œuvre notre programme, trois ans que notre territoire se développe on peut le dire à une vitesse fulgurante. Oui, je profite de ce moment clé pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont accompli un travail formidable au cours de ces trois années.

Mes premières pensées vont aux agents de notre Métropole qui s'investissent chaque jour pour notre territoire, pour notre futur, pour celui de nos enfants et si la Métropole bâtit, aménage, transforme, investit, c'est bien grâce à eux. C'est un temps fort également pour nous tous élus métropolitains qui voyons notre territoire évoluer, qui voyons notre territoire grandir et notre territoire rayonner. Chacun en est témoin, chacun constate autour de soi de grands bouleversements et on dira de belles mutations aussi. Marseille et de nombreuses communes en sont l'exemple même.

Ces mutations, nous les observons dans nos vies quotidiennes, dans nos environnements respectifs quand nous nous déplaçons, quand nous prenons les transports, quand nous développons notre commerce, quand nous marchons dans l'espace public, nous cherchons un travail, nous profitons d'un patrimoine ou même d'un patrimoine culturel sportif aussi, un patrimoine naturel. Au quotidien, la Métropole nous accompagne. Elle est non seulement au rendez-vous des grands défis de notre territoire, mais elle est surtout une accélératrice des projets.

Vous l'avez constaté aux quatre temps forts du mi-mandat que nous avons faits avec la séquence finale au Silo, tous les acteurs métropolitains, que ce soient les élus ou les services, avancent dans la même direction, unis et guidés par cette volonté de voir notre territoire grandir, s'affirmer et rayonner. Partout dans notre territoire, au sein de chacune des 92 communes, les chantiers se développent. La Métropole bâtit, rénove, investit pour tous les habitants, peu importe leur lieu de vie, leur quartier, leur origine sociale ou leur tranche d'âge. C'est important de le dire et de le redire, quitte même des fois à se répéter, la Métropole développe des offres et des services pour tous, notamment en matière de mobilité, sans différence territoriale, ni favoritisme.

C'est une clarification nécessaire face à certaines fausses vérités portées par certaines personnes plus occupées à contester les avancées de ceux qui travaillent, plutôt que de constater leur propre inaction.

Au lendemain d'une nouvelle visite du Président de la République ici à Marseille, nous pouvons nous réjouir d'avoir tenu les engagements du Plan Marseille en Grand. Aujourd'hui, moins de deux ans après l'annonce de ce plan d'envergure, tous nos projets prioritaires sont engagés et les délais sont respectés. Nous sommes dans les temps et ce constat a d'ailleurs été fait par le Président de la République lui-même lors de son déplacement lorsqu'il est allé à la Busserine.

Les engagements pris sont tenus et le résultat est plus que positif. Grâce au soutien de l'État, une révolution métropolitaine s'opère en matière de mobilité. Elle s'observe d'ailleurs dans chacune des 92 communes, notamment ici à Marseille, sans que cette révolution soit bien sûr complètement exhaustive, j'aimerais souligner des projets qui sont phares, pour rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui travaillent nuit et jour sans relâche, avec une patience remarquable, pour tous les techniciens, les urbanistes, les ingénieurs, les agents métropolitains.

La révolution des transports, c'est d'abord notre nouveau métro marseillais, le Neoma, dont la première rame arrivera cet été. C'est le déploiement partout du BHNS sur le territoire métropolitain, que ce soit à Miramas, à Martigues, à Port-de-Bouc, à Istres ; c'est le projet de contournement routier Martigues Port-de-Bouc ; c'est la liaison routière Fos-sur-Mer à Salon-de-Provence pour désengorger le trafic ; ce sont les études du prolongement du BHNS d'Aix vers les Milles, mais c'est aussi le Val'Tram d'Aubagne à la Bouilladisse. C'est aussi le développement de projets de tramway sur Marseille, au nord, au sud comme à l'est et notamment celui du Merlan qui ira jusqu'à Saint-Jérôme dont les études sont lancées cette année. À Marseille, c'est aussi un BHNS supplémentaire qu'on appellera le B4 qui reliera Capitaine Gèze à la Fourragère en empruntant la L2.

Ce sont aussi des pôles d'échanges multimodaux partout sur le territoire métropolitain, et notamment pour les quartiers qui en ont le plus besoin, que ce soit Frais-Vallon, Saint-Antoine, Saint-André, des futures portes d'entrée de la mobilité notamment dans les quartiers nord de Marseille. Ce sont aussi 470 millions investis par la Métropole aux côtés de la Région et de l'État pour créer une gare souterraine à la gare Saint-Charles, sans parler bien sûr du projet RER métropolitain, à présent on peut dire sur les rails, et pour lequel nous sommes parvenus à obtenir avec Renaud Muselier une participation financière de l'État.

Vous l'avez sûrement entendu, le Président de la République a annoncé le doublement de la subvention de 256 M€ à 500 M€ en transformant une partie de l'avance remboursable en subvention dans le cadre du plan Marseille en grand, ce qui allégera de manière conséquente le coût financier pour la Métropole. Trop longtemps, les Métropolitains et les Métropolitaines ont souffert d'une offre disparate et inégale et nous le savons, les transports étaient le point faible de notre territoire. Depuis quelques années, un réel changement s'observe, vous me direz qu'il était temps, mais il est effectivement temps d'en faire une priorité et c'est précisément la mienne depuis 6 années maintenant et je me réjouis que nous travaillions tous ensemble pour que chaque commune de la Métropole ait une offre de transport de qualité.

Ce bilan, c'est le vôtre, le nôtre et je tiens encore à remercier de tout cœur tous les Vice-présidents et les élus qui n'ont pas compté leurs heures pour répondre aux objectifs que nous nous étions fixés. D'ailleurs dans un de ses objectifs, il était question de ne pas augmenter les impôts et là aussi, nous nous y sommes tenus. La dette s'est stabilisée en 2022 pour la première fois depuis la création de la Métropole. C'est un résultat de l'amélioration de l'autofinancement qui nous permet de ne pas recourir à l'emprunt.

Une autre priorité était de créer une régie métropolitaine unique, avec la fin des territoires, notre objectif était d'unifier, d'harmoniser les différents régimes d'action sociale ; aujourd'hui, tous les agents bénéficient des mêmes avantages sociaux ; c'est une avancée à la fois organisationnelle et également structurelle. Vous l'aurez compris, la Métropole est un outil efficace, autonome, performant au service du territoire, de ses habitants et du quotidien.

Depuis 2018, nous avons engagé 6 Md€ pour le fonctionnement des services publics, un engagement qui se reflète d'ailleurs de plus en plus. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire et nous en avons bien conscience ; le progrès va de pair avec l'effort et tout ce que cela implique, mais en ce temps de mi-mandat, l'heure est au bilan ; il est très positif et lorsqu'un travail aboutit, il mérite d'être souligné. À l'image de ces trois années, mes chers collègues, soyez certains que la Métropole sera au rendez-vous dans les trois années à venir pour notre territoire, et aussi pour donner un nouveau souffle et continuer à pouvoir être aux côtés à la fois des maires et aussi de l'ensemble des habitants de ce territoire. Merci, mes chers collègues.

*(Applaudissements.)*

J'ai obligation de vous lire le rappel des droits de déport.

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Cela implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la Métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives, c'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc, d'une part, de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et, d'autre part, de vous signaler aux Assemblées afin que vos dépôts soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la référente déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

Par ailleurs, dans la mesure où la Métropole est présente dans de nombreuses instances au sein desquelles plusieurs d'entre vous ont été désignés, les services procéderont à l'analyse de vos situations personnelles au regard de votre mandat métropolitain, afin que vous maîtrisiez vos obligations et notamment la nécessité d'un déport.

À cet effet, un courrier vous sera transmis individuellement ultérieurement.

## **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2023**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 16 mars 2023.

Avez-vous des observations ? (*Aucune.*) Pas d'observation, donc je le considère comme adopté.

*(Le procès-verbal est adopté.)*

## **II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

## **III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 16 MARS 2023**

## **IV – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 4 MAI 2023**

## **V – INFORMATIONS AU CONSEIL**

- **COMPTE RENDU DE LA CCSPL**
- **TABLEAU DES MARCHÉS NOTIFIÉS**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Des informations au Conseil vous ont été également adressées avec les documents de séance, il s'agit : des tableaux des marchés notifiés ; du procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux.

Nous passons à la première commission.

## **VI – EXAMEN DES RAPPORTS**

### **ATTRACTIVITÉ, TOURISME INTERNATIONAL, CULTURE, SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS (14h38)**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Je donne la parole à Madame Milon pour les rapports 1 à 3.

**Madame Danielle MILON.**- Avis favorable, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Pour ces rapports 1 à 3, y a-t-il des observations ? (*Aucune.*)

1. **ACTS-001-29/06/2023-CM - Demande de classement Qualité Tourisme en catégorie II de l'Office de Tourisme de Fuveau**

**Le rapport est adopté.**

2. **ACTS-002-29/06/2023-CM - Demande de classement Qualité Tourisme en catégorie II de l'Office de tourisme de Port-de-Bouc**

**Le rapport est adopté.**

3. **ACTS-003-29/06/2023-CM - Demande de classement Qualité Tourisme en catégorie II de l'Office de Tourisme de Saint Chamas**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Gagnon, pour les rapports 4 et 5.

**Monsieur Daniel GAGNON.**- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Y a-t-il des observations ? (*Aucune.*) Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

4. **ACTS-004-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant 2 à la convention de gestion de l'Espace de la Confluence entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville d'Auriol**

**Le rapport est adopté.**

5. **ACTS-005-29/06/2023-CM - Université du Temps Libre (UTL) Aubagne - Approbation des tarifs d'adhésions, d'inscriptions aux activités et aux sorties à la journée pour la rentrée 2023/2024**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Galtier, les rapports 6 et 7.

**Monsieur David GALTIER**.- Avis favorable de la Commission pour ces rapports.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Galtier. Y a-t-il des observations pour ces rapports ? (*Aucune.*) Les rapports 6 et 7 sont adoptés.

6. **ACTS-006-29/06/2023-CM - Budget Principal - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Subvention d'investissement Halle de Miramas"**

**Le rapport est adopté.**

7. **ACTS-007-29/06/2023-CM - Révision et ajustements de la grille tarifaire des piscines gérées par la Métropole**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

En l'absence de Monsieur Parakian, je rapporte le rapport 8 qui a eu un avis favorable de la Commission. Y a-t-il des observations pour ce rapport ? (*Aucune.*) Le rapport 8 est adopté.

8. **ACTS-008-29/06/2023-CM - Approbation des modalités de prise en charge de la délégation de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'une mission à Bruxelles au 2ème semestre 2023 au titre de l'année de l'innovation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Nous passons maintenant à la commission Patrimoine naturel, Agriculture, Viticulture, Ruralité. Monsieur Burle, pour le rapport 9.

## **PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (14h40)**

**Monsieur Christian BURLE**.- Le rapport n°9 est un appel à manifestation pour la ville de Marseille, en particulier pour les cantines de demain. La Métropole souhaite participer bien entendu, avec la ville de Marseille, à cet appel à candidatures. C'est la ville de Marseille qui l'appelle ; il faudrait bien sûr les soutenir parce que la Métropole, c'est bien entendu aussi Marseille. L'alimentation, ce sont nos agriculteurs, c'est notre ville. Il y a de bons rapports avec la ville de Marseille, il faudrait que cela continue.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Très bien, Monsieur Burle. Des demandes d'interventions sur ce rapport ? (*Aucune.*) Pas d'opposition, le rapport 9 est adopté.

**9. AGRI-001-29/06/2023-CM - Appel à Manifestation d'Intérêt pour les Démonstrateurs Territoriaux Cantines Marseillaises de Demain**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Frégeac pour le rapport 10.

**Monsieur Olivier FRÉGEAC**.- Madame la Présidente, il s'agit simplement d'une prolongation d'animation de candidatures sur l'animation Natura 2000 sur la montagne Sainte-Victoire et je profite pour rappeler à mes chers collègues que la Métropole Aix-Marseille-Provence est la seule Métropole de France à avoir en son sein un site classé Grand site de France et je vous remercie de m'en avoir confié la gestion.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Frégeac. Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune.*) Le rapport 10 est adopté.

**10. AGRI-002-29/06/2023-CM - Candidature de la Métropole à la fonction de structure animatrice des sites Natura 2000 Montagne Sainte-Victoire - Prorogation de la période d'animation**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Arduin pour les rapports 11 et 12.

**Monsieur Philippe ARDHUIN**.- Merci, Madame la Présidente.

Le premier rapport, c'est l'approbation de la révision de l'affectation d'opération d'investissement sur le site de Saint-Blaise. On propose de monter l'AP de 600 000 € à 3 730 000 €. Saint-Blaise est un site classé. Il est un peu victime de son succès, donc il faut aménager un pôle d'accueil et surtout le parking. Je rappelle que c'est en plus en zone feu, donc on a besoin de gros investissements.

Le rapport suivant est en relation, c'est le règlement intérieur du service archéologique de Saint-Blaise.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Arduin. Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? (*Aucune.*) Les rapports 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité.

**11. AGRI-003-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Site de Saint-Blaise**

**Le rapport est adopté.**

**12. AGRI-004-29/06/2023-CM - Approbation du Règlement intérieur du site archéologique de Saint-Blaise**

**Le rapport est adopté.**

**TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (14h45)**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Pons, du rapport 13 au rapport 34.

**Monsieur Henri PONS**.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Pour le rapport 14, Madame Fortin souhaite intervenir et pour le rapport 15, Madame Giovannangeli. Pas d'autre intervention ? (*non.*)

Madame Joissains, sur les rapports 29, 32 et 33. Madame Hubert sur le rapport 29 et Monsieur Belsola sur le rapport 18.

Merci. Pas d'observation, ni d'opposition sur le rapport 13 ? (*Aucune.*) Il est adopté.

- 13. MOB-001-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°19 au contrat d'exploitation des services de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains (RTM) relatif à la construction du nouveau dépôt Saint Pierre**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Madame Fortin, vous avez la parole sur le rapport 14.

**Madame Olivia FORTIN**.- Madame la Présidente, vous le savez, les habitants de notre territoire attendent des transports à la hauteur de leurs exigences et vous venez de promettre d'être au rendez-vous de cette demande. J'ai entendu aussi votre satisfecit sur le bilan à mi-mandat de cette Métropole.

Je voudrais profiter de ce rapport n° 14 pour éclaircir un point qui me semble assez central dans ce qui doit nous concerner toutes et tous, ici, au sein de cette Métropole, parce que pour les élus que nous sommes, la coopération n'est pas un vain mot, ce n'est pas un vœu pieux, c'est une philosophie d'actions publiques, c'est la mienne en tant que maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, c'est la nôtre au sein de notre groupe d'une Métropole du bien commun, mais surtout, Madame la Présidente, c'est celle de toutes les collectivités qui réussissent, et vous êtes, Madame la Présidente, à la tête d'un établissement public de coopération intercommunale. La question que j'aimerais vous poser est la suivante : comment peut-on découvrir nous, dans la presse, mois après mois, année après année, une ville sur papier qui n'existera peut-être jamais ? Ainsi, en tant que maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, j'ai appris il y a quelques jours, toujours dans la presse, que vous annonciez un tramway à la Pointe Rouge. J'ai une proposition très simple à vous faire : consultez-nous, consultez-moi, consultez les maires ici présents par rapport au projet, parce que ce tramway, pourquoi pas ? Comment peut-on imaginer un tramway sans l'inscrire dans un projet global des mobilités du littoral sud qui appartient bien sûr aux habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi à l'ensemble des habitants de cette Métropole que nous représentons ici.

Je propose de faire travailler ensemble nos experts complémentaires dans nos administrations pour enfin construire des choses qui marchent. Surtout je vous dis, Madame la Présidente, que ce ne sont pas les maires qui sont les plus médusés face à ces annonces, ce sont probablement les habitants, les associations d'usagers, les CIQ qui ne comprennent pas où vous voulez aller. Comment pourraient-ils faire confiance à ces annonces quand ils constatent la différence entre les annonces, les études et ce qu'ils voient réellement dans nos quartiers ?

Votre bilan de mi-mandat est placé sous le signe de l'accélération, très bien, mais accélérer sans savoir où l'on va, c'est probablement aller dans le mur. Qu'en disent les acteurs économiques, comment peuvent-ils se projeter et faire leur part dans les transitions qui sont devant nous, s'ils ne savent pas où vous voulez aller ? Vous le savez, il y a une question de crédibilité qui me paraît assez importante dans notre capacité collective à affronter les enjeux du territoire et pour réussir, une méthode a fait ses preuves, c'est la coopération, la coopération et non pas l'exercice solitaire du pouvoir.

Je vous pose une question, Madame la Présidente : estimez-vous, comme Madame Pila, au sein de mon conseil d'arrondissement de mardi dernier, que coopérer pour régler les problèmes des mobilités, des habitants est un vœu pieux, alors que la Métropole est bien l'échelon responsable, l'opérateur et organisateur des transports et de la mobilité. Je pense que les maires que nous sommes ici présents attendent votre réponse, mais surtout les habitants, les habitantes du territoire attendent votre réponse. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - Excusez-moi, Madame Fortin, mais là, cela concerne le bilan de la concertation. Vous êtes contents, sur cela ?

**Madame Olivia FORTIN**. - On aura un avis favorable à ce sujet.

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - Cela me rassure, très bien.

Madame Pila, voulez-vous répondre à Madame Fortin ?

*(Monsieur PAYAN parle hors micro.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - Je vais répondre comme je le souhaite, Monsieur Payan. Merci. Vous n'avez pas demandé la parole, vous ne l'avez pas, on respecte l'ordre qui est normal ; Madame Pila a la parole. Ne cherchez pas l'incident d'entrée comme d'habitude, Monsieur Payan. Madame Pila est la seule à avoir la parole.

Merci du respect de chacun à la parole, comme nous l'avons fait, nous avons écouté religieusement Madame Fortin. Faites la même chose. Je déciderai de répondre quand je le souhaite, comme vous le faites, vous, dans d'autres instances, Monsieur Payan.

**Madame Catherine PILA**. - Madame la Présidente j'allais vous dire que j'étais surprise, mais finalement pas tant que cela. J'attendais en revanche de Madame Fortin et de la part du groupe de la Métropole du bien commun des remerciements, des remerciements pour le travail exceptionnel mené par les équipes de la Métropole, des remerciements pour vous Madame la Présidente, vous qui respectez vos engagements, vous qui portez pour les transports une vision d'avenir et une vision cohérente pour notre territoire. L'extension du tramway est un projet majeur et finalement, c'est la colonne vertébrale de la mobilité nord-sud.

Des remerciements appuyés, Madame la Présidente, aussi car vous avez écouté la ville de Marseille. Vous avez adapté votre projet. Vous avez choisi le tracé proposé par la ville, un tracé qui coûtera 50 M€ de plus que prévu initialement...

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - Au bas mot.

**Madame Catherine PILA**. - ...un tracé qui impliquera l'agrandissement de deux ponts SNCF et un tracé qui sera celui du boulevard de la Méditerranée jusqu'à la rue de Lyon, le chemin du ruisseau Mirabeau, le chemin du littoral et l'avenue André Roussin pour rejoindre la Castellane. Oui, Madame la Présidente, on aurait pu, on aurait même dû attendre des remerciements.

L'extension du tramway, concrètement, ce sont 7 km au nord, de Gèze jusqu'à la Castellane, en passant par le lycée Saint-Exupéry ; au sud c'est un kilomètre de Castellane jusqu'à la Gaye, avec 20 minutes de parcours pour aller à la Rouvière. On attend 140 000 montées par jour dans le tramway. Un tramway toutes les 5' avec une fréquence exceptionnelle. Les Marseillais savent combien le sujet de la mobilité est important, puisqu'ils ont largement participé à cette concertation : 7 000 participations ont été recueillies.

Madame la Présidente, la représentation métropolitaine devrait être fière, fière de vos actions, fière des actions menées au service des habitants de notre territoire et fière des actions que vous menez aujourd'hui pour demain. Le tramway jusqu'à la Pointe Rouge, le développement des transports, c'est non seulement votre projet, mais le projet de tous. C'est un projet cohérent, c'est un projet qui nous permet de travailler, de travailler ensemble, Madame Fortin, je vous ai répondu lors du conseil d'arrondissement mardi dernier, vous nous interpellez sur des points qui sont spécifiques à la ville de Marseille, vous parlez de l'apaisement du littoral sud, mais vous parlez du stationnement, c'est Monsieur Ohanessian, vous parlez de la circulation, c'est aussi Monsieur Ohanessian. Vous parlez de la voirie, c'est Madame Prigent. Donc finalement, je vous l'ai dit et je vous le redis dans cet hémicycle, travaillez entre vous, faites vos réunions et quand vous aurez posé sur la table toutes les questions pour apaiser le littoral sud, bien évidemment je me permets de parler sous votre contrôle Madame la Présidente, la ligne 20 sera augmentée, la capacité des bus de la ligne 20 sera augmentée aussi, et la Métropole est à votre disposition dès lors que vous aurez posé sur la table toutes les conditions qui nous permettront de circuler et de circuler de façon apaisée sur le littoral sud. Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Madame Pila. Monsieur Payan a demandé la parole.

**Monsieur Benoît PAYAN.**- Merci.

Madame la Présidente de la Métropole et du Département, Madame la Présidente de la RTM, le sujet que nous évoquons cet après-midi est un sujet qui me paraît être essentiel puisqu'il nous fait repartir, j'en ai l'impression en tout cas, au tout début de nos débats métropolitains, au moment où les élections municipales n'étaient pas encore refermées et j'ai quand même l'impression que le temps des élections municipales se réouvre.

Le sujet est le suivant, et il est très simple : personne ne remet en cause la capacité des uns et des autres à travailler, personne ne remet en cause la volonté commune de faire avancer les choses. Je crois que lorsqu'on est élu, quand on est maire, on doit essayer de travailler pour un territoire, quelquefois on a des options différentes, des inclinaisons différentes, mais je vois ici 91 de mes collègues qui, vous le comprendrez, et je sais que vous le comprenez, seraient surpris d'apprendre dans la presse qu'un tramway passe par leur commune et qu'à aucun moment, ils n'aient pu y avoir un échange, contradictoire ou non, puisqu'à la fin vous pouvez passer à une discussion forte ou pas, contradictoire, cela me paraît très surprenant.

Ce que nous essayons de vous demander, depuis le début de notre élection, c'est plutôt, Madame la Présidente, d'essayer d'avoir des discussions avec nous. Un jour j'ai découvert que vous vouliez faire un tramway sur la Corniche, puis un autre jour, j'ai découvert que vous vouliez faire un tramway vers la Pointe Rouge. Ce sont peut-être de bonnes idées d'ailleurs. Personne ne remet en cause quelquefois la pertinence de vos idées, là-dessus on peut avoir un débat, même si à ce sujet, je n'y suis pas favorable. Ce que je voulais vous dire et ce que Madame Fortin, ce que la maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ont essayé de vous dire, c'est qu'en effet, c'est un rapport sur la concertation, on a besoin de concertation et je suis persuadé que plus on se concertent, plus on se parle, mieux on se porte. C'est simplement une intervention pour dire que l'on peut être toujours surpris de voir, avec l'argent des maires qui sont ici, on peut décider de faire des choses, surtout si on arrive à être en concertation.

Je pense que les maires, ici, n'ont pas forcément envie de transformer l'hémicycle métropolitain en hémicycle municipal et que bien au contraire, tout le monde a besoin d'entendre que l'on a besoin de concertation. On aura des débats financiers, les débats de l'année dernière ne sont pas terminés. Quand on arrivera au budget et qu'il faudra se rendre compte des difficultés auxquelles on devra faire face, on aura encore des choix à faire, on aura encore des décisions à prendre, elles ne seront pas simples. Le débat sur les attributions de compensation, mes chers collègues, n'est pas terminé et malheureusement, il est encore devant nous ; le débat sur les dotations de solidarité, n'est pas terminé, il est devant nous ; le travail de parlement pour ces questions n'est pas terminé, il est devant nous. On a plus intérêt à s'entendre...

**Monsieur François BERNARDINI**.- C'est de la menace ? (*Hors micro*)

**Monsieur Benoît PAYAN**.- Monsieur le Maire d'Istres, je ne me permettrai pas, même si d'autres la manient aisément, ce n'est pas mon cas. Ce que je veux dire, c'est que les vrais débats sont devant nous. Là on est sur la concertation : est-ce qu'on n'a pas le droit d'apprendre..., et je suis sûr que même le maire d'Istres serait surpris d'apprendre que la Métropole décide de faire un tramway à Istres, je sais que ce n'est jamais arrivé, il serait content mais il serait surtout content de savoir où il passe dans sa ville, il serait surtout content de savoir où on met le tramway. Tout le monde serait content d'avoir un tramway, tout le monde serait content d'avoir des bus, mais on est surtout content de savoir ce qu'on y fait.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

(*Applaudissements.*)

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Pons.

**Monsieur Henri PONS**.- Je suis très content d'apprendre qu'on n'aura plus le débat marseillo-marseillais dans l'enceinte de la Métropole. Les petits maires dont je fais partie seront ravis d'entendre cet effet d'annonce. Merci, Monsieur le Maire de l'avoir dit, et j'espère que ce sera tenu, ceci est le point 1.

Le point 2, je ne pense pas que Madame la Présidente avance cela de façon légère, je pense au contraire que cela vous rapporte à des études qui amèneront à de la concertation sur ces sujets, tout comme la question qui se pose actuellement, la 15, on vote pour une approbation de concertation, on ne vote pas d'autres sujets. C'est aussi simple que cela. Je vous remercie.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Plus personne ne souhaite intervenir ? (*non.*)

On revient sur le corps du rapport : la concertation a duré suffisamment longtemps. Monter un projet de tramway, de transport d'ailleurs, c'est très long c'est entre 7 et 10 ans, c'est ainsi, c'est comme ça. Aujourd'hui, nous avons une grosse avancée..., pas pour nous mais au moins pour celles et ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour monter cette concertation et je regrette que Madame Ghali ne soit pas là pour en discuter. On en a discuté ensemble, elle était ravie que nous soyons à l'écoute de ce qu'elle souhaitait sur son secteur, de pouvoir passer sur ce littoral et d'aller se battre ensemble pour obtenir les meilleurs tarifs possibles au niveau de l'élargissement des deux ponts de la SNCF, voire après comment on le financera, ce sera une autre problématique.

Aujourd'hui pour que chacune et chacun soit bien au courant de ce rapport, il s'agit bien d'un rapport de sortie de concertation. Nous avons effectivement écouté l'ensemble des acteurs, notamment la ville de Marseille, pour choisir un tracé qui ira vers le nord. Là on est très clair sur cela.

Les projets ont été engagés grâce au plan Marseille En Grand par rapport à l'investissement financier de l'État, on va dire « enfin », parce que si on entend toutes les promesses qui nous avait été faites auparavant, on ne serait pas aujourd'hui en train de parler de concertation ou de quoi que ce soit, car nous n'aurions pas le moindre euro pour commencer à mettre le moindre rail. Nous avons souhaité mettre l'accent sur la mobilité, un engagement financier qui nous permet de mettre 300 M€ au lieu de 80 M€ comme c'était précédemment, donc des engagements tout à fait larges.

Je n'ai aucun souci sur la concertation, sur le principe c'est une question de vision : effectivement, vous avez raison, on n'a pas la même vision sur tout mais ce qui est sûr, c'est que sur la mobilité, on l'a.

Aujourd'hui Madame le Maire du secteur des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, vous devriez sauter au plafond et nous dire, super bonne idée, car il faut aussi désenclaver les quartiers sud. Le désenclavement des quartiers sud passera aussi par l'offre de transport en commun, que ce soit terrestre ou maritime d'ailleurs et également par l'application aussi, comme le font tous les maires dans toutes les communes, des arrêtés du maire sur la libre circulation des personnes sur les espaces publics. Effectivement, là aussi vous avez raison, un bon déplacement en mobilité se fait aussi en concordance et c'est ce que nous faisons dans toutes les communes régulièrement, lorsque nous avons des stationnements illicites, la commune prend les choses à bras le corps et met sa police municipale à disposition.

Oui, c'est un travail de perspective et de vision. Effectivement j'ai une vision, vous avez été élu en responsabilité au niveau de la ville de Marseille, aujourd'hui le désenclavement des quartiers nord se fait à grands pas et la ville est une et indivisible, il faut aussi travailler sur la Pointe Rouge, la Valentine, Saint-Marcel, ce sont des endroits extrêmement fermés, il faut également travailler sur cette prolongation du boulevard urbain sud qui arrive sur un mur. Pour tout cela, je suis à disposition, je l'ai toujours été, mais vous ne pouvez pas me reprocher de ne pas avoir une vision. Ce rapport n'a rien à voir avec ce que vous évoquez, c'est simplement aujourd'hui une alerte que je fais, il faut que nous nous mettions effectivement autour de la table pour travailler sur les transports de demain, parce que si nous ne travaillons pas aujourd'hui sur les transports de demain, nous aurons certaines difficultés à ne pas avoir un creux entre la fin de certains travaux et d'autres. Pour l'instant, j'ai une vision notamment sur les quartiers sud, mais vous, vous n'en avez pas. Quand vous me donnerez votre vision sur les quartiers sud, à ce moment-là, on rediscutera.

(Réactions *contre* et applaudissements.)

On va passer au vote.

Sur le rapport 14, pas d'opposition pour ce rapport ? (*Aucune opposition*), il est adopté.

**14. MOB-002-29/06/2023-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille - Deuxième Phase**

**Le rapport est adopté.**

Sur le rapport 15, Madame Giovannangeli a la parole.

**Madame Magali GIOVANNANGELI**.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, à travers la délibération n° 15, il est question du dispositif tarifaire d'*open payment* qui engage chez nous une question, parce qu'il sera déployé à l'échelle métropolitaine à compter de la rentrée prochaine. Nous aimerions savoir si, à long terme, il sera toujours possible de payer en liquide, parce que bien évidemment, certaines personnes que ce soient les jeunes, ou que ce soient les seniors, ne possèdent pas de carte bancaire, même si c'est un moyen excessivement rapide et pratique pour payer.

Je profite évidemment, vous vous en doutez, de la délibération pour revenir vers vous puisque la dernière fois c'était en novembre, pour parler de la gratuité des transports et d'évoquer la question à l'échelle métropolitaine. Nous vous avons adressé un courrier, nos deux groupes, fin avril-début mai, vous nous avez répondu hier par la négative. Je me permets de vous dire que l'ouverture d'un débat à l'échelle métropolitaine certes, on peut s'appuyer sur l'étude de 2019, mais l'étude de 2019 arrivait à la fin du mandat dernier, nous n'avons pas eu l'occasion dans cet hémicycle, avec la configuration actuelle, d'évoquer la question. Cela me semble être une question importante et ce d'autant plus que vous avez évoqué en termes d'innovation, en termes d'urgences climatique et sociale au long de nos conseils métropolitains, et particulièrement ces derniers temps, toutes ces questions liées à la transition écologique. Il se trouve que la gratuité des transports a un impact sur ces questions.

Il est bien évident que le débat ne se tranchera pas aujourd'hui, il est bien évident qu'on ne va pas l'engager aujourd'hui. Simplement par expérience, je suis prête à en parler ici bien sûr, il y a tout de même des choses à faire valoir sur la gratuité, au-delà de la simple question des coûts évidemment que la question, « Qui paie ? », est importante mais il s'agit d'une volonté politique. Vous parliez de vision, la vision de penser des gratuités, une gratuité, des axes stratégiques, une progressivité nous paraît importante à imaginer dans les années qui viennent, sans forcément partir avec quelque chose de définitif, figé, mais qui peut évoluer dans le temps. Ce serait, pour nos concitoyennes et nos concitoyens, une question d'égalité qui permet en plus la liberté, vous savez que cela a été longtemps notre devise sur Aubagne : « liberté, égalité, gratuité », parce que justement on entre, on sort des bus et cela permet une respiration. Je n'en rajouterai pas, simplement je reviens vers vous, même si vous nous avez répondu par la négative, pour que nous puissions imaginer, à l'avenir, un tel débat.

(*Applaudissements.*)

**Monsieur Frédéric GUELLE.** - *L'open payment*, Madame, je vous rassure le paiement en liquide se fera toujours fort heureusement. On ne va pas quand même embêter les gens, avoir une carte de crédit ou n'importe quel moyen de paiement autres que les billets et les pièces. Evidemment il faudra faire l'appoint si vous arrivez avec un billet de 50 €, ce sera un peu compliqué et c'est déjà le cas aujourd'hui. Cet *open payment* est vraiment un progrès. Certaines machines sont déjà installées dans les bus, cela a été expérimenté sur le réseau d'Aix, de Salon, de l'Étang de Berre et de la Côte Bleue, ce sera une facilité. Facilité pour tout un chacun. Parfois, nous n'avons pas de monnaie quelquefois, nous sommes montés dans le bus avec un billet et le chauffeur disait qu'il n'avait pas l'appoint. C'est parfois gênant, même si on ne veut pas être en défaut. Cette carte de crédit qui permet de payer et d'éviter d'avoir un ticket qui souvent sont jetés par terre après, c'est un réel progrès dans la mobilité et la flexibilité. Là on ajoute quelque chose de très positif dans cette révolution des transports. Merci, Madame.

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur Pons, vous allez répondre.

**Monsieur Henri PONS.** - Merci de me donner la parole. Je voulais vous remercier, Madame, d'avoir posé le débat aussi calmement, c'est agréable que cela se passe ainsi.

Pour répondre sur la problématique des liquidités, cela fait très longtemps qu'on attend *l'open payment* sur le territoire métropolitain, mais également avant que ne se crée la Métropole. Il faut savoir qu'il y a plusieurs raisons pour essayer de minimiser *a maxima* les paiements en liquidité : premièrement c'est une problématique de rapidité, de vitesse commerciale, deuxièmement, c'est une accessibilité facile au réseau de transport urbain et troisièmement, point important et souvent négligé : c'est le fait que les chauffeurs de bus promènent avec eux une caisse de liquide qui amène à des ramassages d'argent liquide concentrés dans des endroits précis, par exemple pour les régies, et cela devient excessivement dangereux de se promener souvent avec une grosse somme d'argent sur des lignes qui sont très fréquentées. Pour le moment, il n'est absolument pas question de supprimer complètement la problématique des liquidités sur les lignes, bien entendu. Toutefois, sachez que les cartes bleues permettent de faire des achats *a minima* sur des sommes extrêmement réduites et les jeunes, maintenant, ont leur carte bleue sur leur téléphone, pour ceux qui ont la chance d'en avoir une.

Le deuxième point que je voulais aborder avec vous très rapidement, c'est la problématique de la gratuité. Personnellement, malheureusement la gratuité et la réponse de la Présidente a été nette, mais il faut savoir le coût (je suis désolé d'en arriver à ce sujet) car la gratuité malheureusement coûterait actuellement à la Métropole 200 M€ par an, nous ne sommes pas en capacité d'absorber cette gratuité à ce sujet. En revanche, sachez que mardi j'étais sur Paris dans une structure à laquelle j'appartiens, et on a évoqué la gratuité avec la fille de Monsieur Frêche qui a été le maire de Montpellier, la gratuité sur le territoire de la Métropole montpelliéraine. On est en retard sur les transports, tout le monde le sait, ce n'est pas un secret d'État et la gratuité demande une réflexion sur un changement complet de paradigmes des transports. Montpellier a déjà réfléchi sur ce sujet d'ailleurs, elle s'applique sur le territoire montpelliérain. Il y a quand même une différence entre eux et nous, il y a 350 000 habitants et nous sommes 1 870 000 habitants, donc le sujet est beaucoup plus complexe et transversal que sur un territoire, même si je trouve que Montpellier est remarquablement bien construite en termes de transports en commun, mais Montpellier avait un peu d'avance et nous allons essayer de la rattraper. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci pour vos interventions respectives. Vous avez raison, Madame Giovannangeli, en 2019 on a fait cette étude, ce que je vous propose à la rentrée, c'est de faire une conférence métropolitaine des maires sur ce sujet. Comme cela on remettra les choses à plat, on les réétudiera et on reverra en fonction aussi de l'évolution : il y a eu l'évolution de l'énergie, il y a eu beaucoup de coûts supplémentaires qui sont venus grever. Vous le savez, puisque c'est une expression que je reprends régulièrement : la gratuité a un coût et le tout est de savoir qui la paiera. C'est une très bonne thématique si vous en êtes d'accord, à étudier lors d'une conférence métropolitaine que l'on peut faire d'ici la fin de l'année.

**Madame Magali GIOVANNANGELI.**- Une conférence des maires, et si on n'est pas maire ?

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- A titre exceptionnel, on l'ouvrira un peu, compte tenu de votre passé, ce qui est logique.

Sur ce rapport 15 pas d'opposition il est adopté. Pour le rapport 16 pas d'opposition ? (*Aucune*). Il est adopté.

Pour le rapport 17, pas d'opposition ? (*Aucune.*) Il est adopté.

15. **MOB-003-29/06/2023-CM - Approbation de la tarification du service d'open payment sur les réseaux de transport en commun la Métropole Mobilité et mesures tarifaires diverses**

**Le rapport est adopté.**

16. **MOB-004-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat entre la Métropole au Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)**

**Le rapport est adopté.**

17. **MOB-005-29/06/2023-CM - Approbation de la création d'un service de covoiturage sur le territoire métropolitain**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Belsola, sur le rapport 18, Monsieur le Maire.

**Monsieur Laurent BELSOLA.**- Bonjour, Madame la Présidente. Je profite de ce rapport concernant l'organisation des transports scolaires pour vous faire part d'une problématique qui suscite questionnements et inquiétudes de nombreuses familles des villes de Martigues et de Port de Bouc : nous parlions justement de gratuité auparavant. Comme vous le savez, nous avons décidé par l'intermédiaire du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et auparavant du Pays de Martigues et de la CAPM, de prendre en charge financièrement les abonnements aux transports scolaires. La Métropole étant compétente en matière de transport, cette prise en charge se faisait à partir du budget métropolitain et s'inscrivait dans la volonté de nos communes de mettre en place des politiques publiques qui placent l'éducation au cœur des principes de laïcité et de gratuité.

Madame la Présidente, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre que sous couvert de la suppression des Conseils de Territoire, la Métropole ne souhaitait plus prendre en charge ce financement devenu pourtant essentiel pour les familles de nos territoires. Dernièrement, au mois d'avril, les services enseignement de nos villes de Martigues et de Port de Bouc ont reçu un simple mail leur indiquant. Vous conviendrez qu'une décision, avec de telles conséquences, ne peut être ni annoncée de la sorte ni aussi tardivement, sans échanges préalables entre la ville et la Métropole.

La Métropole portant la compétence « transports », nous trouvons cette décision non seulement en contradiction avec les valeurs de solidarité et d'équité sur lesquelles notre institution est fondée, mais aussi injuste puisqu'il s'agit à travers le renoncement de l'institution métropolitaine de faire transférer aux communes des dépenses nouvelles sans compensations financières.

Pour la ville de Port-de-Bouc, malgré nos moyens limités, nous avons décidé de réduire le désengagement de la Métropole en faisant voter en conseil municipal une participation financière de la commune aux frais des transports.

Il est vrai que les mobilités sont un véritable frein, nous avons des insertions, des quartiers prioritaires et en difficulté, et nous faisons en sorte que le transport ne soit pas un frein supplémentaire.

Madame la Présidente, les transports scolaires sont un élément vital de notre système éducatif. Faire payer le plein tarif le droit de se déplacer, d'étudier, d'élargir le champ des possibles est tout simplement incompatible avec les politiques publiques que nous menons sur nos territoires. Le transport, c'est l'extension de l'école laïque obligatoire et gratuite. Avec cette décision, nous perdons un bien précieux pour nos enfants, nos jeunes qui sont les premiers impactés par ces décisions. Ces mêmes jeunes qui s'expriment dans certaines de nos instances, et je me fais la voix de leur expression, il est essentiel que nous reconnaissons l'importance d'un système de transport public qui leur est adapté en ajustant les horaires des lignes des bus, en tenant compte des débuts et des fins de cours, ainsi qu'en tenant compte des activités extrascolaires.

Il est évident que la réussite scolaire est un bien commun de tous. Notre souhait est de faciliter l'accès à la mobilité pour tous en levant les barrières financières qui empêchent certaines catégories d'usagers d'utiliser les transports en commun.

Madame la Présidente, je vous remercie de faire une conférence métropolitaine des maires à ce sujet, pour que nous en parlions et nous vous demandons avec Monsieur le maire de Martigues, de revenir sur cette décision ou *a minima* de proroger la gratuité de la prise en charge des transports scolaires pour l'année en cours. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur le Maire de Port-de-Bouc, la difficulté est l'équité territoriale, donc certaines communes paient leurs transports, c'est une conformité par rapport à la loi, mais je veux bien que nous rediscutions. Il n'y a pas de nombreuses communes pour lesquelles c'était le cas, c'est la raison pour laquelle Monsieur Pons a appliqué la loi, on est aussi obligé de faire une équité territoriale, mais cela peut faire partie d'un *package* complet.

J'aimerais aussi qu'on réfléchisse à faire un exposé lors de la conférence métropolitaine par rapport à cette gratuité, par rapport aux tarifs aussi, parce que les tarifs d'amélioration des coûts sont nombreux. Il serait donc bien, peut-être, de faire en introduction une présentation globale de la totalité des tarifs proposés et essayer de trouver comment arriver dans un territoire de 92 communes à avoir une action commune pour tout le monde. Voilà. Monsieur Burle.

**Monsieur Christian BURLE**.- Je voulais simplement dire que toutes les communes aident les gens qui ne peuvent pas payer le bus et je dis bien *toutes* les communes. Certains peuvent payer et certains ne peuvent pas payer, on doit les aider évidemment. On choisit plusieurs formules : chez moi c'est l'assistante sociale qui le gère pour les familles qui ne peuvent pas payer, mais sachez que toutes les communes le font. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, mais en revanche, Monsieur Pons, on regardera au niveau des horaires parce que j'ai eu des réclamations de la part de plusieurs personnes parce que les horaires ne sont pas tout à fait adaptés, les enfants couraient derrière le car pour le rattraper à quelques minutes près, j'aimerais bien que dans le territoire on regarde pour uniformiser cela, Monsieur Pons.

**Monsieur Henri PONS**.- L'uniformiser dans tout le territoire, bien sûr il faut le faire, bien sûr peut-être aider, si on le peut, les communes qui sont en difficulté. Je connais un peu la situation de Port-de-Bouc, on se connaît un peu avec Monsieur le Maire. Ce sont des communes en difficulté, tout le monde le sait. Vous avez souligné d'ailleurs ce qu'il fallait dire : avoir une équité territoriale en tenant compte des 92 communes qui composent une Métropole assez disparate à ce niveau-là, on le sait, ce n'est pas un secret d'État. Il faudra se repencher *via* une conférence des maires, pourquoi pas ? Cela fera peut-être partie d'un des sujets d'organisation d'une conférence des maires.

En revanche, concernant la régularité des lignes et rajouter des lignes, il faut que tout le monde en soit parfaitement conscient : actuellement dans les transports et quelle que soit la structure du transport, que ce soit une régie ou que ce soit des privés, nous avons un problème énorme avec les chauffeurs de cars pour une raison très simple, c'est que la formation de chauffeur a des années et des années de retard ; actuellement, ce sont plus les chauffeurs qui tiennent les boîtes, que les patrons. Ce n'est pas une critique, c'est un constat, tout simplement. Actuellement, on a vraiment des problèmes des matins dans certaines structures, il manque 10-20 chauffeurs de cars de manière impromptue. Très honnêtement, dire qu'on vous rajoutera dans 2 mois des chauffeurs de bus sur des lignes, quelle que soit la commune qui les demande, ce sera extrêmement compliqué en ce moment. Sachez que je vais parler pour les deux régies que je connais bien : les deux régies sont actuellement en train de n'en faire qu'une, comme vous l'avez dit Madame la Présidente en introduction. Les deux régies sont en train d'avoir un plan de formation pour justement avoir des chauffeurs de bus mais il faut le temps que leur passage de conduite sur car puisse se faire, sachant que l'on trouve aussi très peu de volontaires pour venir travailler dans les métiers comme ceux-là.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Pons. La demande de Monsieur le Maire était surtout d'adapter les horaires, et il faudrait peut-être regarder, avec Monsieur Pons, s'il faudrait décaler d'une demi-heure ou d'un quart d'heure, après c'est la circulation qui fait que c'est plus compliqué, mais on peut essayer de faire un effort sur cela.

**18. MOB-006-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant 5 à la convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération Terre de Provence pour les services exploités par la RDT13**

**Le rapport est adopté.**

H. Pons ne prend pas part au vote.

19. **MOB-007-29/06/2023-CM - Acte de la perte en capital de la Métropole Aix-Marseille-Provence suite à la liquidation de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif TOTEM Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

20. **MOB-008-29/06/2023-CM - Approbation de la modification de la composition du Collège A du comité des partenaires en vertu de l'article L 1231-5 du Code des Transports**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

21. **MOB-009-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant 1 au protocole de fin de contrat relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus"**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

22. **MOB-010-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Modernisation du dépôt de bus de la RTM Arenc à Marseille"**

**Madame Catherine PILA.**- Merci, Madame la Présidente : vous l'avez dit les transports entrent dans une nouvelle ère et vous avez employé le terme de révolution, c'est tout à fait cela. Ce projet présenté aujourd'hui de la restructuration du dépôt d'Arenc, ce sont 107 M€ hors taxes, 107 millions. Votre souhait est d'augmenter la part des voyageurs dans les transports de 50 % d'ici à 2030. Vous mettez les moyens, ils sont très conséquents. Permettez-moi, si vous en êtes d'accord, de vous parler de ce que nous engageons dans les stations de métro. Vous savez que Marseille est riche, Marseille est riche de son histoire, Marseille est ouverte, Marseille est ouverte, elle est ouverte sur le monde. La création culturelle aime Marseille et Marseille est très attachée à ses traditions.

Avec vous, Madame la Présidente, nous avons souhaité que chaque station de métro, dont le programme de restauration est engagé, soit désormais dédiée d'un espace culturel d'exposition, pour faire en sorte que chacun des 320 000 Marseillais qui empruntent quotidiennement le métro, rencontrent une œuvre d'art, tout en cheminant : sculpture, peinture dessin, gravure, soudure, de la danse, des scénettes, du théâtre, tout cela sera mis en place, progressivement. Toutes les expressions artistiques pourront trouver leur place pour interpeller, pour éblouir ou pour faire voyager différemment tous ceux qui emprunteront le métro. Les partenariats nécessaires seront noués par la Métropole, afin de faire vivre ces expositions qui seront périodiques, mais qui seront néanmoins quotidiennes.

Avec vous, Madame la Présidente, nous avons souhaité que les annonces sonores dans les rames désignant les stations desservies, soient faites en provençal. La Provence, c'est Marseille...

*(Applaudissements.)*

C'est Mistral, c'est Giono et c'est Pagnol aussi.

*(Applaudissements.)*

À l'aube de la coupe du monde de rugby, les visiteurs du monde entier, comme les Marseillais, pourront apprécier ce clin d'œil à l'histoire à la culture et aux traditions de la Provence que nous aimons tant. Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Madame Pila, pour ce rapport 22. Pas d'opposition ? Tout le monde est d'accord ? Il est adopté à l'unanimité.

**Le rapport est adopté.**

C. Pila ne participe pas au vote

23. **MOB-011-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Création d'un dépôt de Bus à La Ciotat"**

**Le rapport est adopté.**

24. **MOB-012-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération "Achat d'une parcelle en vue de l'Extension du dépôt de bus de Salon de Provence "**

**Le rapport est adopté.**

25. **MOB-013-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la réparation de l'ouvrage d'art Saint-Pierre à Marseille (12ème arrondissement)**

**Le rapport est adopté.**

26. **MOB-014-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'acquisition foncière et aux travaux relatifs à la boutique mobilité de Miramas**

**Le rapport est adopté.**

27. **MOB-015-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative au "Programme ICAR"**

**Le rapport est adopté.**

28. **MOB-016-29/06/2023-CM - Approbation de la création et l'affectation de l'opération d'investissement "Création d'une Halte Ferroviaire à Plan de Campagne"**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Madame Joissains, vous avez la parole sur le rapport 29.

**Madame Sophie JOISSAINS**.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, concernant les rapports 29, 32, 33, le groupe Aix-Pays d'Aix, eu égard au contentieux de la ville d'Aix-en-Provence contre la décision de l'exécutif métropolitain qui a classé, malgré l'ouverture de la loi 3DS, les parkings de centre-ville comme d'intérêt métropolitain, nous voterons *contre* évidemment les rapports qui visent à organiser la suite de la gestion de ces parkings par la Métropole, j'ai donc cité les rapports 29 et 32.

En revanche, nous voterons favorablement pour le rapport 33 qui vise à maintenir le tarif existant pour les Aixois pour cette année. Merci.

**Madame Claudie HUBERT**.- Aix en partage votera *contre* les mêmes délibérations qui ont été évoquées par Madame le maire d'Aix en Provence. J'avais juste une petite interpellation sur le rapport 29 : le placement en régie des parkings pendant une période de 5 ans. Il est prévu qu'à l'issue de ces 5 années, il y aura une délégation de service public. Ce qui m'a interpellée dans la façon dont est rédigée cette délibération : il est indiqué que les prix des stationnements, semble-t-il, resteront inchangés tout au moins jusqu'en 2023, mais après la période transitoire dans la délibération, on parle de rentabilité, ce qui semble sous-entendre qu'il est envisagé une augmentation des tarifs de ces parkings à plus ou moins long terme dans des proportions encore inconnues.

Voici les observations que j'avais à faire, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci de votre question, Madame Hubert, cela me permet de vous dire que les tarifs n'augmenteront pas, c'est justement pour cela que nous passons en régie en attendant de lancer une prochaine DSP et nous proposerons un poste à la ville d'Aix-en-Provence pour siéger à l'intérieur de cette régie, ce qui me semble tout à fait logique. Je ne désespère pas d'arriver à convaincre les uns et les autres de l'utilité d'avoir un parking métropolitain qui gère des mobilités dans leur globalité, que ce soit bien entendu les mobilités douces et également les motos et les voitures. Comme je suis quelqu'un d'optimiste, nous allons proposer aussi un poste à la ville d'Aix-en-Provence pour que vous soyez à l'intérieur de la régie.

Ne vous inquiétez pas, merci de m'avoir tendu la perche : les tarifs n'augmenteront pas sur ces 5 années, je m'y engage jusqu'à la fin du mandat, ces tarifs n'augmenteront pas. Merci, Madame.

Sur ces rapports, on a noté le vote *contre*, d'autres votes contre ? Oui, d'accord. Ok, le rapport 29 est adopté.

**29. MOB-017-29/06/2023-CM - Approbation du principe de lancement d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Mignet, Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Bellegarde et Cardeurs à Aix-en-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de L. Gachon, D. Amar, I. Rovarino et P. Morbelli

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

30. **MOB-018-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'extension du parking relais de la Fourragère à Marseille (12ème arrondissement)**

**Le rapport est adopté.**

31. **MOB-019-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la création du parking relais la Boiseraie à Marseille (12ème arrondissement)**

**Le rapport est adopté.**

32. **MOB-020-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession relatif à la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de L. Gachon, D. Amar, I. Rovarino et P. Morbelli

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

33. **MOB-021-29/06/2023-CM - Approbation des tarifs et du règlement intérieur des parkings métropolitains gérés en régie Méjanès, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs à Aix-en-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

34. **MOB-022-29/06/2023-CM - Budget Principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' création d'une bretelle autoroutière à Auriol '**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Ginoux, les rapports 35 à 49.

**Monsieur Philippe GINOUX.**- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Pour ces rapports y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Prigent, une intervention sur les rapports 38 et 40.

35. **MOB-023-29/06/2023-CM - Délégation de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de délégation de service public et de ses annexes**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

36. **MOB-024-29/06/2023-CM - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la voie du Portugal - Zone d'activités de l'Anjoly à Vitrolles**

**Le rapport est adopté.**

37. **MOB-025-29/06/2023-CM - Approbation du programme de travaux de la réhabilitation de la rue Henri Delaunay sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Sur le rapport 38, Madame Prigent a la parole.

**Madame Perrine PRIGENT.**- Je vous remercie, Madame la Présidente.

Si vous le permettez, je regroupe les rapports 38 et 40 et ainsi, on rationalisera la prise de parole. La concorde de la fin 2022 nous a permis de sortir ensemble par le haut de la négociation ouverte sur les compétences par la loi 3DS. Nous avons en effet voté, ville de Marseille comme la Métropole, une convention d'exercices concertés pour agir ensemble sur les questions de voirie et de propreté.

Madame la Présidente, vous avez nommé Madame Juste et moi-même comme élues métropolitaines de Marseille avec les délégations liées. Vous l'avez dit plusieurs fois : la Métropole est au service des maires, Madame Pila l'a rappelé hier au Conseil d'arrondissements des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>. L'esprit de cette convention est : la ville donne les orientations et la Métropole exécute. Ainsi je tiens à vous faire part de notre grand étonnement, voire de notre léger agacement de voir le rapport 40 avec la création d'une opération d'investissement non prévue dans le budget prévisionnel, alors même que cela n'avait jamais été discuté avec la mairie centrale de la ville de Marseille. C'est de la forme, c'est de la méthode et c'est essentiel pour que nous arrivions à travailler ensemble. Restant dans un esprit de collaboration positive, la ville de Marseille vous rappelle donc la nécessité d'amélioration sur ces points qui restent plus qu'insatisfaisants à ce stade. Les opérations d'investissement sur la ville de Marseille ne doivent plus être votées sans validation préalable de la ville, la mairie centrale en particulier. Ainsi que vous l'avez indiqué, Madame la Présidente, ce sont désormais les élus de la ville qui doivent décider des travaux engagés par la Métropole. Monsieur le Maire de Marseille vous l'a indiqué en séance plusieurs fois. Nous demandons à être traités pas moins bien que l'ensemble des autres maires de l'EPCI.

Rassurez-vous, nous avons une vision pour la ville de Marseille au nord au sud à l'est à l'ouest et au centre, nous la portons bien cette vision...

*(Applaudissements.)*

La ville de Marseille donne les orientations, la Métropole exécute. Ceci étant dit, étant donné que nous souhaitons œuvrer pour nos habitants, nous ne nous opposerons pas à cette demande de la mairie de secteur d'étudier la requalification des rues Kaddouz et Marius Briata pour un montant de 600 000 €. Je note, et c'est un bon point avec une touche très positive, que les demandes en termes d'ambition, de requalification de l'espace public, semblent à ce stade reprises (les ambitions de la ville de Marseille donc), sécurisation des déplacements y compris les déplacements doux ; adaptation de la voirie aux évolutions et aux contraintes climatiques en particulier, mais au-delà de cette déclaration, nous serons très vigilants sur la méthode et sur la qualité de la réalisation. Elle doit répondre aux attentes fortes des riverains, elle devra répondre aux orientations et à la vision de la ville (encore une fois) aux changements de méthode (on y revient à la méthode) et à la place de la concertation, cela devra être complètement revisité.

En ce qui concerne le rapport 38, les dépenses non délocalisables : elles interrogent par le flou du non-localisable sur la ville de Marseille et peut-être ailleurs, nous nous abstenons sur ce rapport, en attendant des précisions, en particulier sur la notion d'équité des répartitions de l'intervention de la Métropole.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE** - Madame Prigent, les choses sont très claires, on a mis en place, c'est récent, depuis le mois de janvier, il faut que les choses se calent au fil de l'eau, que les habitants comprennent que vous avez la responsabilité de la voirie et Madame Juste est sur la propreté, ce n'est pas évident non plus à passer. Vous œuvrez en tant que conseillère métropolitaine et non en tant qu'élue de la ville de Marseille, c'est bien le *deal* que nous avons avec Monsieur le Maire. On verra avec le maire de secteur, j'ai demandé à mon directeur de cabinet à avoir des réunions constructives, avec le DGS et le DGS de la ville pour que ce soit plus fluide.

On exécute mais s'il y a des problèmes de sécurité, si les services nous alertent sur la sécurité d'un espace, il faut vous en informer c'est tout à fait normal, mais il faut le faire. Il ne faudrait pas que des actes soient dus au fait que vous n'avez pas choisi tel ou tel aménagement et que derrière quelqu'un ait un accident à cause d'un non-entretien de la voirie ou d'une urgence à faire. La seule chose, je l'avais dit à Monsieur le Maire, notamment sur la partie voirie et on sait les difficultés que l'on peut y rencontrer. Lorsqu'il y a un problème de sécurité, là il faut vous en informer, c'est clair, mais il faut le faire. À ce sujet, je verrai avec le maire de secteur pourquoi celle-ci ? Peut-être y a-t-il un problème de sécurité aussi, on le regardera. Je note votre esprit constructif, comme d'habitude Madame Prigent, sur le fait de voter favorablement ce rapport, on déroule c'est clair, on avance normalement, après c'est à vous de discuter avec les différents maires de secteur pour avoir leurs priorités. Ce n'était pas comme cela auparavant, vous avez souhaité changer le mode de fonctionnement, je pense que les maires de secteur peuvent s'exprimer s'ils le souhaitent. J'espère que les relations sont assez fluides avec l'ensemble des maires de secteur pour réaliser les opérations qu'ils souhaitent dans l'ordre dans lequel ils les souhaitent, parce que je pars du principe que le maire et le maire de secteur connaissent l'urgence pour une voie à réparer.

Ce qui est sûr et certain, je souhaite que l'on travaille en bonne intelligence, c'est ce que nous avons convenu, je tiens toujours mes engagements. Il y a une seule chose pour laquelle il faut vraiment faire attention, c'est la problématique de la sécurité, cela vous couvre et cela nous couvre également, je note tout cela et on se rapprochera du maire du secteur du 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> qui n'est pas élu métropolitain, donc je ne peux pas connaître l'urgence de ce qu'il a fait pour voir si c'est vraiment un problème d'urgence ou non pour ce rapport. Je pense que s'il a été inscrit, c'est qu'il doit y avoir un problème de dangerosité.

Merci, Monsieur Krehmeier, de donner la parole mais vous êtes à la Métropole et non à la mairie, vous n'avez pas à distribuer la parole. Je vous en remercie.

Sur ces rapports :

Pour le rapport 38, Madame Prigent, êtes-vous favorable ? (*oui.*) Très bien, merci.

- 38. MOB-026-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Dépenses non localisables (DNL) dédiées à la gestion de l'espace public**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 39. MOB-027-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - "JO 2024 - Installations de de dispositifs de sécurité et de filtrage dans le périmètre à proximité du site olympique"**

**Le rapport est adopté.**

- 40. MOB-028-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Marseille 13012 - Aménagement des rues Charles Kaddouz et Marius Briatta"**

**Le rapport est adopté.**

- 41. MOB-029-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert"**

**Le rapport est adopté.**

- 42. MOB-030-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Réhabilitation de la rue Georges Claude" sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**

**Le rapport est adopté.**

- 43. MOB-031-29/06/2023-CM - Approbation de la création de l'opération d'investissement : "Marignane - Aménagement des parkings des Raumettes"**

**Le rapport est adopté.**

- 44. MOB-032-29/06/2023-CM - Approbation de la création de l'opération d'investissement : " Carry-Le-Rouet - Aménagement du chemin du Rouet "**

**Le rapport est adopté.**

- 45. MOB-033-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Châteauneuf-les-Martigues - Aménagement de la rue du 4 Septembre, traversée du village"**

**Le rapport est adopté.**

46. **MOB-034-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Ensuès-La-Redonne - Aménagement du cœur du village"**

**Le rapport est adopté.**

47. **MOB-035-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Sausset-Les-Pins : Aménagement des rues Frédéric Mistral, de l'Eglise et avenue Adolphe Fouque"**

**Le rapport est adopté.**

48. **MOB-036-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à "Cassis - Aménagement de l'Avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet"**

**Le rapport est adopté.**

49. **MOB-037-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Dépenses liées à la gestion de l'Eclairage Public sur les communes du Territoire Marseille-Provence"**

**Le rapport est adopté.**

**COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME, AMENAGEMENT (15h30)**

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - En raison de l'absence de M. Montécot pour des raisons personnelles, je rapporte les rapports 50 à 104 qui ont reçu un avis favorable de la Commission.

Sur ces rapports, j'ai une intervention de Mme Hubert sur le rapport 52 et une intervention de Mme Sif, sur le rapport 75, une intervention de M. Dudieuzère sur le rapport 76, ainsi qu'une intervention de M. Amico sur le rapport 81.

Nous passons au vote.

50. **URBA-001-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Approbation de la modification n°4**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

51. **URBA-002-29/06/2023-CM - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la commune d'Aix-en-Provence - Avis sur la modification n°1**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Rapport 52, Madame Hubert vous avez la parole.

**Madame Claudie HUBERT.**- Ce sera rapide, on votera naturellement cette délibération sur le réaménagement de la place des Cardeurs à Aix-en-Provence. Tous les Aixois savent que cette place est envahie par les restaurants et les terrasses de café, mais un point m'interpelle dans les études qui vont être faites, c'est sur les incidences commerciales de ce réaménagement de la place des Cardeurs, qui est un centre touristique d'Aix-en-Provence, où il y a de nombreux restaurants et beaucoup de touristes. Je voulais savoir si dans ce cadre, il y aurait une étude sur l'impact en termes de commercialité par rapport aux travaux qui vont réhabiliter cette place ?

C'est tout, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, d'autres interventions ? On regardera, Madame Hubert, parce que là, à brûle-pourpoint..., on fera en sorte que les choses se passent bien.

Nous passons au vote.

- 52. URBA-003-29/06/2023-CM - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la commune d'Aix-en-Provence - Avis sur la modification n°2**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 53. URBA-004-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres - Révision Générale - Bilan de la concertation et arrêt du projet - Avis sur le périmètre délimité des abords**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 54. URBA-005-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts - Modification n°2 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 55. URBA-006-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues / Modification n°2 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 56. URBA-007-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Approbation de la modification n° 6**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

57. **URBA-008-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miramas - Abrogation de la délibération n° URBA 014-11750/22/CM du Conseil de la Métropole du 05/05/2022 - Engagement de la procédure de modification n°2**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

58. **URBA-009-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miramas - Engagement de la modification n° 3**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

59. **URBA-010-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n° 1 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

60. **URBA-011-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°2 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

61. **URBA-012-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°3 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

62. **URBA-013-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°4 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

63. **URBA-014-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune Fos-sur-Mer - Modification simplifiée n° 1 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

64. **URBA-015-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune Fos-sur-Mer - Modification simplifiée n° 1 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

65. **URBA-016-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune Fos-sur-Mer - Engagement de la modification n° 2**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

66. **URBA-017-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune Fos-sur-Mer - Engagement de la modification n° 3**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

67. **URBA-018-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité - Secteur les Barrales - Bilan de concertation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

68. **URBA-019-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Modification simplifiée n°5 - Définition des modalités de mise à disposition au public**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

69. **URBA-020-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas - Approbation de la modification n°3**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

70. **URBA-021-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Simiane-Collongue - Approbation de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Quartier Hauts de Gadie sur la commune de Simiane-Collongue**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

71. **URBA-022-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau - Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - ZAC les Pallières II - Engagement et définition des objectifs et des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

72. **URBA-023-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Projet de réhabilitation, exploitation et modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières - Engagement et définition des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

73. **URBA-024-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornillon-Confoux - Abrogation de la délibération n° URBA-017-11753/22/CM du Conseil de la Métropole du 5 mai 2022 - Engagement de la procédure de modification simplifiée n° 4**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

74. **URBA-025-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre de M. Giovannangeli

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 75, Madame Sif, vous avez la parole.

**Madame Aïcha SIF.**- Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Giovannangeli, vous avez raté le rapport 74, vous étiez inscrite. On revient au rapport 74, vous avez la parole, Madame.

**Madame Magali GIOVANNANGELI**.- Je voulais prendre la parole, Madame la Présidente, au sujet de cette délibération parce que vous avez dû être destinataire d'un courrier, comme un bon nombre d'entre nous émanant de plusieurs collectifs aubagnais, par rapport au PLUi Aubagne, Pays de l'Etoile, en sachant qu'il y avait eu en 2022 un avis défavorable du préfet notamment, sans faire l'exégèse des points que le collectif et l'opposition aubagnaise avaient évoqués, mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y a aucun risque nous semble-t-il à retirer cette délibération dans la mesure où une partie de ce PLU n'est pas conforme au SCOT en vigueur. Or, bien qu'il s'agisse dans quelque temps de réviser le SCoT à l'échelle métropolitaine, pour l'instant le SCoT actuel s'applique et ces points-là risquent de ne pas passer pour cause d'illégalité.

Je vous demande donc au nom de cette question d'illégalité potentielle et de non-conformité au SCoT (je ne retiens que ces deux points mais il y en a d'autres) car lorsque nous parlons justement de transition écologique et lorsque nous avons eu une ouverture aussi sympathique que celle que nous avons eue avec cette jeune fille...

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci de le souligner.

**Madame Magali GIOVANNANGELI**.- ...cela vaut la peine de voir comment préserver des terres agricoles et vivrières et ne pas faire des sas entre les zones naturelles et les zones agricoles, sur des surfaces beaucoup moins fertiles et qui représentent aujourd'hui pour les terres agricoles aubagnaises quelque chose de fondamental. Ce serait bien que l'on puisse retirer cette délibération, auquel cas à titre personnel, je ne parle pas au nom de mon groupe, je voterai *contre* cette délibération.

**Monsieur Gérard GAZAY**.- Madame la Présidente il y a la discussion marseillo-marseillaise et la discussion aubagno-aubagnaise, on s'en doutait. C'est un sujet qui a été abordé lundi en Conseil municipal sur la commune d'Aubagne. Je l'ai dit, je vais le redire ici pour mes collègues conseillers métropolitains : le PLUi, puisque c'est un PLUi dont on parle aujourd'hui, cela fait deux ans et demi qu'il est travaillé sur les 12 communes du pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Concernant Aubagne, mes collègues comprendront le sujet, on est passé d'un POS voté en 2000 à un PLU voté en 2016 et aujourd'hui à un PLUi voté en 2023, d'une surface de notre territoire de la commune d'Aubagne de 60 % de terres agricoles et naturelles à 70 %. On montre tout à fait que nous sommes extrêmement vertueux à ce sujet.

La référence que fait Madame Giovannangeli est la suivante : nous savons tous que le Pays d'Aubagne et de l'Étoile avait voté en 2013 (nous étions en décembre 2013) et tout le monde sait que les élections s'étaient passées ensuite en mars 2014 un SCoT qui présentait une particularité que les autres SCOT des autres territoires ne présentent pas, c'est ce qui est appelé, l'effet de compensation. Autrement dit, sur tous les SCoT, en dehors de celui du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, il est possible lorsque l'on retire par exemple 1 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles, de les compenser par 1 000 m<sup>2</sup>. Dans le SCoT que nous avons présenté, bien sûr nous nous sommes explicités devant les services de la préfecture sur ce sujet, bien sûr que nous avons dit, voilà quelle est notre vision : nous savons parfaitement que sur un certain nombre de terres agricoles, le PLUi qui est voté, sur Aubagne en tout cas, n'est pas conforme au SCoT, mais en tout état de cause Madame la Présidente, tout le monde le sait que nous travaillons à un SCoT métropolitain qui sera voté, nous l'espérons tous, en 2024 et qui rétablira cette notion de compensation.

Comme je l'ai dit très clairement, lors du conseil municipal de la ville d'Aubagne, je crois que lorsque nous faisons de la politique il faut s'assumer. Nous assumons complètement de pouvoir, dans certains cas, parce que l'histoire a fait qu'il y a des mitages sur les zones agricoles, détacher 1 000 m<sup>2</sup> qui sont agricoles non cultivables en retrouvant 1 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles.

Voilà le fond du sujet, je pense qu'il ne porte pas à polémique, retenons ce chiffre, nous sommes passés de l'an 2000 d'un POS avec 60 % de terres agricoles naturelles à 70 %. Je crois que la ville d'Aubagne, en matière d'environnement, est particulièrement vertueuse.

(Applaudissements.)

**Monsieur Christian PELLICANI.**- Monsieur le Maire d'Aubagne, on n'est pas forcément dans un débat Marseillo-Marseillais et Aubagno-Aubagnais vous n'avez pas entendu, il y a eu un temps de retard à l'allumage dans l'intervention de Madame Giovannangeli, elle s'est excusée, mais une partie des élus de Marseille, l'essentiel même du groupe a voté *contre* ce rapport parce qu'on est pour la préservation des espaces agricoles des espaces naturels pour bâtir la ville autrement. On ne peut pas vouloir pour notre ville, une ville plus verte et les arguments qui sont donnés en disant que l'on attend que le SCoT change pour faire des compensations, donc je le dis à Monsieur Gazay, nous voterons *contre* aussi, et ce n'est pas qu'une affaire aubagnaise, c'est une affaire métropolitaine.

(Applaudissements.)

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Très bien, c'est noté. Maintenant les votes étant passés, on a enregistré ces votes.

Madame Sif pour le rapport 75, vous avez la parole.

**Madame Aïcha SIF.**- Madame la Présidente, chers collègues, vous l'avez entendu par mes collègues : le plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'adopté par la Métropole ne nous convient pas. Je voudrais rajouter une couche en effet sur ce rapport qui nous est proposé d'approuver, qui est mis au vote malgré une forte opposition citoyenne et même l'avis défavorable émis par la préfecture, il y a déjà un moment, à cause de certaines irrégularités constatées, qui n'ont pas été modifiées depuis, notamment sur le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, parce que les Provençaux, comme les élus en fait, sont inquiets de la suppression réelle de plusieurs hectares de zones agricoles, mais aussi sur la question de l'eau qui est mise sous le tapis donc en attendant les compensations dont parle Monsieur Gazay (je veux bien les voir) pour l'instant, les irrégularités demeurent.

J'ai une autre inquiétude, ce sera rapide : c'est l'annonce hier du maire de Pertuis à son conseil municipal de la concrétisation du projet de bétonnisation de 90 hectares de terres agricoles et dit-il, dans les meilleurs délais. Les bras m'en tombent ! C'est dans cet hémicycle même, Madame la Présidente, il y a un an déjà que vous avez décidé la création d'une commission *ad hoc* pour remettre justement à plat le projet de Monsieur Pellenc qui est un projet climaticide et inutile de Pertuis. Je ne comprends pas. Je sais, Madame la Présidente, que vous ne souhaitez pas faire à la place des maires, mais leur donner autant de largesses, Monsieur Gazay d'un côté et Monsieur Pellenc de l'autre qui se prennent..., excusez-moi..., qui bafouent allègrement les règles élémentaires de démocratie aussi d'éthique, et surtout les ambitions de la Métropole que vous portez.

Nous disons attention : *laxisme, danger* et l'application de ce PLUi, s'il n'est pas modifié la prochaine fois, se traduira en fait par la consommation de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, cela est contradictoire, la circulaire ministérielle qui prescrit le « *zéro artificialisation net* » et l'engagement que vous avez pris, Madame la Présidente, de privilégier l'agriculture des circuits courts à la bétonnisation.

(Applaudissements.)

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Ventron à propos de notre commission *ad hoc*.

**Madame Amapola VENTRON**.- Madame la Présidente, chers collègues, pour Pertuis je ne peux pas vous dire grand-chose car la Commission continue à travailler. Nous attendons les études qui sont toujours en cours et nous prenons acte de la décision du tribunal administratif de Nîmes. Arrêtons de faire du brouhaha avec tout cela, nous restons au travail. Une fois que nous aurons tous les éléments, nous serons dans la concertation et dans l'information comme d'habitude. Je ne sais pas ce qu'a dit le maire de Pertuis, mais nous sommes toujours dans cette position en tout cas, Madame la Présidente, comme vous nous l'avez demandé.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Madame Conte.

**Madame Marie-Ange CONTE**.- Je voudrais rectifier ce qui vient d'être dit : je ne pense pas que Madame Sif était présente au conseil municipal de Pertuis, donc les propos qui lui ont été rapportés ne sont pas tout à fait exacts, puisque Monsieur le maire de Pertuis a donné une information concernant le résultat de l'affaire au niveau du tribunal. Il n'a pas été dit que ce sera bétonné, comme vous venez de le dire et que l'on s'en tenait au fait que cette zone était dite métropolitaine et que nous attendions le résultat de ce qui allait se faire en appel et que toutefois il y avait un petit côté optimiste, dans la mesure où plus d'une soixantaine d'entreprises étaient intéressées par cette zone. Malheureusement vous n'êtes pas d'accord certes, mais au niveau de l'agriculture avec la pépinière agricole mise en place et les autres zones agricoles qui sont ouvertes aux jeunes ou à ceux qui ont été impactés par ce que vous contestez, je pense que lorsque vous aurez des éléments vrais et positifs, vous pourrez parler, Madame Sif. Voilà !

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame Conte pour ces précisions. Vous étiez au conseil municipal de Pertuis, vous pouvez donc relater ce qui s'est réellement passé. Nous sommes en attente de la sortie de l'étude et nous prendrons nos responsabilités, comme nous l'avons toujours fait. Madame Sif, j'écoute, je n'écoute pas, j'écoute, je n'écoute pas les maires, c'est compliqué mais on va y arriver, ne vous inquiétez pas. Quand cela ne marche pas, c'est la Métropole quand cela marche bien, c'est le maire, mais c'est normal, logique et on est à fond avec les maires, vous le savez.

Sur le rapport 75, que votez-vous Madame Sif ?

**Madame Aïcha SIF**.- Abstention.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Très bien. Madame Camard aussi ?

**Madame Sophie CAMARD**.- Oui, c'est la position du groupe.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci.

D'autres abstentions ? Non, le PLUi du Pertuis (rapport 76) est adopté.

**75. URBA-026-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Modification n°3 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez, A. Sif et C. Dudieuzère

Votes contre de S. Barles et L. Frentzel

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun

Monsieur Dudieuzère, vous avez la parole pour le rapport 76.

**Monsieur Cédric DUDIEUZÈRE**.- Madame la Présidente, mes chers collègues, deux mots sur ce rapport : évidemment on est tout à fait favorable comme on l'a déjà dit plusieurs fois à la construction de ce commissariat et nous l'attendons tous avec impatience.

En revanche, j'ai été surpris de découvrir dans ce rapport que suite à l'enquête publique et au rapport du commissaire-enquêteur la capacité du parking public prévue à l'origine a été diminuée d'un tiers. Je pense que c'est une fausse bonne idée. Le commissaire-enquêteur dit dans son rapport que ce quartier est très bien desservi en transports en commun. Il n'y a ni métro ni tramway à proximité et *a priori* ce n'est pas demain la veille qu'il y en aura dans ce secteur, il y a une ligne de bus. Ce secteur effectivement est desservi en transport en commun mais on ne peut pas dire qu'il est très bien desservi en transport en commun. L'expérience nous prouve qu'à chaque fois qu'il y a de nouvelles constructions, que ce soient des logements privés ou des équipements publics, les places de parking sont systématiquement en nombre insuffisant et après les élus du secteur doivent gérer la colère, l'insatisfaction des habitants que cela engendre. Je pense que c'est une très mauvaise idée.

Je rappelle qu'en 2012 ou 2013 lorsque l'avenue Normandie Niémen avait été requalifiée la Grande avenue des facultés de Saint-Jérôme, déjà beaucoup de places de parking avaient été supprimées et le stationnement des étudiants s'était reporté en partie haute de cette avenue, donc à l'endroit où doit se construire ce commissariat. C'est donc déjà un quartier en tension au niveau du stationnement. Je rajouterai et je finirai là-dessus que l'argument qu'on nous oppose souvent pour nous dire qu'il faut diminuer, voire ne pas construire de parkings pour ne pas imperméabiliser les sols, c'est un argument que j'entends tout à fait, mais il est tout à fait possible aujourd'hui, techniquement, de construire des parkings sans imperméabiliser les sols, c'est ce qui a été fait par la Métropole il y a quelques années sur le beau parking des olives, de 70 places, où les places de parking étaient engazonnées, donc sans imperméabiliser le sol. C'est, à mon avis, un faux argument. Merci de votre attention.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- On regardera, Monsieur Dudieuzère parce que là j'étais ravie de pouvoir passer ce rapport parce que sinon, cela bloquait la construction du commissariat. On regardera cette histoire de places de parking. Je suis plus pro-parking surtout en bout de ligne où on peut avoir des parkings-relais, où les personnes laissent leurs véhicules et après utilisent les transports en commun. On va regarder. C'est simplement une préconisation du commissaire-enquêteur, après à nous de prendre nos responsabilités. Là c'était important de passer le rapport sur la modification pour permettre la construction. C'était fondamental.

- 76. URBA-027-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Réalisation d'un Commissariat de Police dans le 14e arrondissement sur la commune de Marseille**

**Le rapport est adopté.**

- 77. URBA-028-29/06/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

- 78. URBA-029-29/06/2023-CM - Abandon de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Marseille-Provence pour la réalisation du projet de "Hub Urbain d'innovation pour tous" et abrogation de la délibération URBA 002-10138/21/CM du 4 juin 2021**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**79. URBA-030-29/06/2023-CM - Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays d'Aix - Elaboration - Bilan de la concertation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**80. URBA-031-29/06/2023-CM - Règlement Local de Publicité Intercommunal du Pays d'Aix - Arrêt du projet**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Le rapport 81, Monsieur Amico.

**Monsieur Patrick AMICO.**- Madame la Présidente, dans ce rapport vous nous rappelez que les procédures d'urbanisme sont du ressort de la Métropole, notamment tout ce qui concerne les PLU, les AVAP, les plans de protection des zones, etc. tout ce qui est autour de ces procédures. Vous nous annoncez dans ce rapport qu'il convient de sécuriser ces procédures et d'avoir des schémas de procédures complémentaires relatifs à ces procédures d'urbanisme et je reprends vos propres mots de *leur donner de la lisibilité et de réaffirmer le rôles des communes dans le dispositif*. Sont concernés toute une série AVAP, PSMV, SPR, PVAP, chacun retrouvera ses petits dans les sigles de ces procédures.

Vous nous annoncez dans ce rapport des annexes qui définissent ces schémas : le seul petit problème c'est que ces annexes n'y sont pas, le seul petit problème c'est que nous découvrons qu'il est proposé une délibération pour remettre à plat des procédures et les sécuriser. Ce qui pourrait être fort bien dans l'absolu mais quand on sait aujourd'hui la complexité et la sensibilité sur ces procédures et tout ce qu'elles veulent dire dans des communes qui vont être amenées à sinon les réviser, tout au moins aller demander des modifications profondes d'un certain nombre de documents d'urbanisme, en référence au Plan Local de l'Habitat que nous avons arrêté dans cette même assemblée, vous comprendrez notre étonnement de ne pas avoir dans cette délibération les documents, les éléments qui sont prévus et qui sont aujourd'hui abordés par la Métropole. À ce titre, nous nous abstiendrons sur cette délibération (une non-participation au vote.)

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- On vous transmettra tout, c'est le travail en commission qui doit relever le fait qu'il manque des annexes. En sachant que nous avons pris une décision et je pense que nos amis seront ravis de cela : les annexes quand elles sont trop importantes, elles sont consultables sur le site, c'est au-dessus de 15 pages, elles sont consultables pour éviter de faire trop de papier ; cela a dû être dit en commission, sinon, on est désolé, mais on vous transmettra le lien pour les consulter. Monsieur Ytier, pour le reste car je n'ai pas tout compris avec les acronymes et les sigles.

**Monsieur David YTIER.**- En sachant que c'était un complément à une délibération de juin 2022, où les annexes avaient dû être transmises, donc il n'y a pas de surprise. Si cela n'a pas été mentionné en Commission, tous les éléments seront transmis à l'ensemble des élus.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- On économise le papier chez nous.

Monsieur Vigouroux.

*(Brouhaha.)*

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX.**- Monsieur Montécot est absent ce soir pour raisons médicales. Une chose : on a intérêt à se border parce que comme vous venez de le dire, on a tellement de documents (SRADDET, etc.) qu'il est probable qu'on écrira des bêtises et peut-être qu'ils seront en contradiction. Nous avons besoin de faire un point général et de balayer, c'est ce qu'a proposé la Métropole et Pascal et honnêtement (je n'ai pas demandé si les annexes y sont) ce sont des choses techniques et le but du jeu, Monsieur Amico, est de prendre tous les documents et de regarder leur compétence. Aucun d'entre nous, même à 240, n'y arrivera, on a intérêt à avoir des professionnels qui ne seront axés que sur ces sujets et qui nous accompagneront pour éviter d'avoir les contradictions. C'est la proposition qui a été faite par Monsieur Montécot.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Très bien, Monsieur Vigouroux.

Pour ce rapport 81, non-participation au vote de votre groupe, Madame Camard.

Rapport 81, pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

**81. URBA-032-29/06/2023-CM - Délibération cadre - Schémas des procédures d'élaboration et d'évolutions des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Rapport 82, vous avez la parole, Monsieur Semerdjian.

**Monsieur Eric SEMERDJIAN.**- Merci, Madame la Présidente. Comme l'ont rappelé bon nombre de mes collègues au cours de cette séance, la concertation ne semble toujours pas être à l'agenda et dans les pratiques de cette institution, notamment avec la ville-centre et en fait cette délibération, ce rapport en est une nouvelle illustration.

Comme vous le savez, la loi climat et résilience du 22 août 2021 introduit un projet d'envergure nationale ou régionale, dont l'artificialisation des sols induite sera comptée dans l'enveloppe régionale et non dans l'enveloppe des documents d'urbanisme infrarégionaux du territoire dans lesquels ils se trouvent. Cette prise en compte induit des évolutions sur le SRADDET, sur le schéma régional élaboré par la région. Pour rappel, ce schéma régional est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, précise les objectifs et les règles qui sont fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont celui de la protection et de la restauration de la biodiversité et il intègre, à ce titre, le schéma régional de cohérence écologique.

Pour revenir à cette délibération, celle-ci a pour objet de communiquer à la Région la liste des projets d'envergure nationale ou régionale présents sur le territoire de la Métropole dans le cadre de l'élaboration de ce schéma régional. Un tel document, dont chacun peut mesurer l'importance, mérite pour le moins plus de concertation. Nous déplorons une fois de plus que sur un tel sujet majeur, le centre de la Métropole Marseille n'ait pas été consulté alors qu'elle est directement concernée, eu égard notamment au fait que les technopoles de Château-Gombert et de Luminy figurent sur la liste. C'est la raison pour laquelle le groupe « Pour une Métropole du Bien Commun » s'abstiendra pour ce rapport, en vous rappelant plus généralement un principe fondamental qui devrait irriguer le travail de cette institution, à savoir la consultation des communes sur les grands schémas de développement territoriaux. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Madame Charafe.

**Madame Emmanuelle CHARAFE**.- Je ne crois pas bien comprendre quel est le problème sur les technopoles de Château-Gombert. Il y a beaucoup d'argent investi et qui sera investi par la Métropole. Si vous étiez au silo, vous l'avez entendu sur l'aménagement des technopoles. Je crois que c'est plutôt quelque chose de positif pour l'ensemble des personnes qui y travaillent, pour l'enseignement supérieur, pour la recherche. Il me semble que c'est quelque chose d'extrêmement positif. J'avoue ne pas très bien comprendre où se situe le problème vous concernant.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Amiraty.

**Monsieur Christian AMIRATY**.- Effectivement le SRADDET permet aussi de se situer avec des grands projets qui n'émargent pas sur le SRADDET lui-même et par conséquent, je crois que vous faisiez allusion à cela, Monsieur Semerdjian, et vous demandez la concertation sur ces projets qui, finalement, je les qualifie ainsi, sont un peu hors SRADDET.

Je reviens une seconde au SRADDET pour dire que nous avons ici une politique importante à prendre puisque le SRADDET est un partage régional en termes de consommation d'espaces et que le Département des Bouches-du-Rhône a cette responsabilité, avec notre Conseil métropolitain, de définir des zones qui seront à urbaniser (vous connaissez les injonctions contradictoires de l'État). Notre volonté est de préserver les terres agricoles. J'ai toujours entendu Madame la Présidente l'affirmer à chaque fois pour des projets économiques importants pour notre Métropole. Cette histoire de consommation d'espaces n'est pas simple et bien évidemment demande un travail et dans ce travail, les aspects « concertation » sont bien compris.

Vous parlez maintenant de grands projets qui seraient situés hors SRADDET, avec un intérêt général, un intérêt supra. Je pense que si la ville de Marseille a ce type de projet, il serait important que vous preniez l'initiative de les déposer sur le bureau de Madame la Présidente et nous serons, je l'imagine en tout cas, ravis de nous approprier ces projets qui pourraient constituer des dossiers hors SRADDET, et ainsi alimenter cette possibilité qui nous est donnée d'aller au-delà de la consommation d'espaces et des réductions de consommation d'espaces dans les années à venir.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame Charafe, merci, Monsieur Amiraty.

Je n'ai pas tout-à-fait compris, mais cela me donne la possibilité de remercier le Président de la Région. C'est la Région qui est responsable de la partie économique et de l'établissement du SRADDET, ce fameux schéma de développement économique sur notre territoire. La Région a accepté deux fois, d'inclure à l'intérieur du SRADDET, la totalité du territoire, sans en apporter aucune modification, et sans avoir demandé quoi que ce soit. Je tenais à le remercier, pour la prise en considération dans les pôles de compétitivité, dans les différents domaines de notre développement économique et de l'ensemble des éléments des 6 facteurs qui sont pour nous fondamentaux sur notre schéma de développement. C'est une bonne chose, merci beaucoup pour cette implication et merci beaucoup pour l'attention qui nous est réservée en tant que Métropole à l'intérieur d'une grande région qui est la Région Sud. Merci.

Rapport 82, pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

- 82. URBA-033-29/06/2023-CM - Approbation de la liste des projets d'envergure nationale sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour transmission à la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la modification du SRADDET**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Vote contre de S. Barles, A. Sif et L. Frenzel

- 83. URBA-034-29/06/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Opération "Aménagement de la traversée piétonne 7B rue Edouard Rastoin" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'Etablissement Public Euroméditerranée - Remboursement de la TVA afférente**

**Le rapport est adopté.**

- 84. URBA-035-29/06/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Saint Charles à Marseille - Opération "Aménagement des abords de l'hôtel Toyoko Inn" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'établissement public Euroméditerranée - Remboursement de la TVA afférente**

**Le rapport est adopté.**

- 85. URBA-036-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Vergeras à Saint Estève Janson avec la SPLA Pays d'Aix Territoires**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 86. URBA-037-29/06/2023-CM – Dossier retiré**

- 87. URBA-038-29/06/2023-CM - Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' PUP de Clésud '**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 88. URBA-039-29/06/2023-CM - Zone d'Aménagement de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA - Agrément d'acquéreur**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 89. URBA-040-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la concession d'aménagement avec SPLA Pays d'Aix Territoires pour la rénovation du centre ancien de Trets**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 90. URBA-041-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°7 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée de Trigance à Istres**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 91. URBA-042-29/06/2023-CM - Déclaration de l'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement "des Aigues Douces-La Lèque dits de la Presqu'île et des Comtes-Tassy" à Port-de-Bouc dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 92. URBA-043-29/06/2023-CM - Approbation d'une convention de mandat avec la SOLEAM relative à la réalisation de travaux d'espaces publics dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain des Aigues Douces-La Lèque (dits de la Presqu'île) et des Comtes à Port-de-Bouc**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 93. URBA-044-29/06/2023-CM - Approbation du traité de concession pour l'aménagement de l'Eco quartier Oasis à Miramas avec la SOLEAM**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 94. URBA-045-29/06/2023-CM - Parc d'Activités Molières Nord à Miramas - Approbation du bilan de concertation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

95. **URBA-046-29/06/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte Marthe à Marseille 13 et 14èmes arrondissements - Intégration de la rue Etienne Dolet au programme des équipements publics**

**Le rapport est adopté.**

**Madame Perrine PRIGENT**.- Je ne prendrai pas part au vote sur le 96.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Sur le 96, c'est noté.

Rapport 96, pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

96. **URBA-047-29/06/2023-CM - Inventaire des Espaces d'Activité Economique (IEAE) sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

P. Prigent ne prend pas part au vote

97. **URBA-048-29/06/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service de public pour la gestion et l'exploitation du MIN de Marseille en vue de son attribution à la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

C.Burle, J-B. Rivoallan, M. Bareille, D. Rossi, H. Pons, J-D. Ciot, L. Semerdjian, J-M. Signes, R. Brument, D. Galtier, ne prennent pas part au vote

Pour le rapport 98, tous les administrateurs de la SOLEAM se déportent.

Rapport 98, pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

98. **URBA-049-29/06/2023-CM - Zone d'Activité Concertée de Château Gombert à Marseille 12ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°25 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

99. **URBA-050-29/06/2023-CM - Zone d'Activité Concertée Saint Just à Marseille 13 et 14èmes arrondissements - Approbation de l'avenant n°29 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

- 100. URBA-051-29/06/2023-CM - Zone d'Activité Concertée Capelette à Marseille 10ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°23 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

- 101. URBA-052-29/06/2023-CM - Zone d'Activité Concertée Vallon Régny à Marseille - Approbation de l'avenant n°17 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

- 102. URBA-053-29/06/2023-CM - Zone d'Activité Concertée Sainte Marthe à Marseille - Approbation de l'avenant n°17 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

- 103. URBA-054-29/06/2023-CM - Zone d'Activité Concertée de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°25 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

- 104. URBA-055-29/06/2023-CM - Concession d'aménagement de l'opération Interface Vallée de l'Huveaune/lot Bras d'Or à Aubagne - Approbation de l'avenant n°3 au traité de concession avec la SOLEAM - Augmentation de la rémunération**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

L-A. Caradec, O. Koubi-Flotte, I. Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, C. Makhloufi, A. Rousset, M. Bareille, M. Roux, F. Guinieri, E. Semerdjian, ne prennent pas part au vote

Monsieur Amiraty pour les rapports 105 à 110.

On revient en arrière pour le rapport 97, Monsieur Burle voudrait intervenir.

**Monsieur Christian BURLE.**- Je demande aux membres de la future SPL de ne pas voter, sinon on pourrait avoir des soucis. Je me permets d'intervenir, puisque je suis le président de la Somimar et du MIN des Arnavaux. On parle rarement du MIN des Arnavaux ici, de dire deux mots sur cette entité puisque je serai le dernier président et au nom de tous les présidents qui se sont succédé, je voudrais faire le point de ce qui s'est passé à la Somimar depuis pas mal d'années.

Sans reprendre depuis le début, car elle a 50 ans et ce serait un peu long, mais je voudrais dire que Jean-Claude Gaudin a décidé, car c'était marseillais à un moment donné, de donner cette entité à la Métropole pour la gérer, la faire fructifier, ce qui était à mon sens très important pour la Métropole, c'est en tout cas une grande ambition de Jean-Claude Gaudin qui a mis en place un directeur, etc. sur le MIN des Arnavaux et je vous donnerai quelques chiffres assez démonstratifs, et surtout en rectifier certains, car il y a eu quelques erreurs et je ne voudrais pas qu'ils partent en préfecture avec ces erreurs.

Depuis 2016, la surface a doublé par rapport à la propriété de la Métropole. Sachez qu'en 2016, environ 25 000 m<sup>2</sup> qui appartenaient à la Métropole, aujourd'hui nous en sommes pratiquement à 48 000 m<sup>2</sup>, ce qui veut dire que nous avons acheté des bâtiments pour le compte de... bien entendu, c'est l'entité qui l'a fait, c'était prévu pour cela dans le cadre de la gestion, et cela a apporté surtout un boom économique extraordinaire. Car la croissance économique du MIN des Arnavaux, il faut 2 chiffres pour le dire, c'est environ 15 % par an, ce qui est énorme ; nous sommes passés de 340 M€ de chiffre d'affaires dans les années 2016 à 850 M€ actuellement. Nous sommes par exemple passés de 300 000 tonnes de produits vendus sur le MIN des Arnavaux à 800 000 tonnes de produits, voyez un peu ce que cela signifie. Il faudra rectifier cela sur le rapport, tout simplement parce que nous ne sommes pas le 4<sup>e</sup> MIN de France, mais le 1<sup>er</sup> MIN de France, après Rungis. Ce n'est pas moi qui le dis. Pour une fois qu'on est premier à Marseille, si on se le disait, on est un peu chauvin, marquons-le : nous sommes le premier MIN de France, après Rungis. C'est une bonne chose. En tout cas nous avons de beaux projets et vous le savez, il y a des projets à venir. Madame la Présidente, quand on parle d'ouverture, en particulier sur la logistique, je voudrais vous remercier plus particulièrement, car dans le cadre des travaux et en tout cas dans la délégation de la Somimar, La Poste est venue grâce à un contrat que vous avez passé pour le dernier kilomètre. La Poste a installé une de ses filiales. Sachez que ce bâtiment qui a été acheté par la Métropole par l'intermédiaire de la Somimar a été acheté 2,5 M€ et loué toutes les années 500 000 € à La Poste. Sachez que vous capitalisez avec ce lieu, que c'est quelque chose d'essentiel et que demain, puisque nous sommes idéalement placés à côté de la L2, on pourrait construire et ne pas consommer de l'espace, construire la ville sur la ville, mais construire les Arnavaux sur les Arnavaux, cela ne serait pas si mal que cela et beaucoup de gens veulent le faire, des institutionnels et des privés. Cela pourrait coûter 0 argent public et cela pourrait créer quelques milliers d'emploi à un endroit où c'est important et cela a permis... en tout cas, Monsieur le Maire de Marseille qui est parti mais qui en a bien profité, puisque dans le cadre de *Marseille décarbonée*, le projet des Arnavaux et de la halle des Arnavaux, fait partie de l'essentiel. Il nous en a remercié, Madame la Présidente, puisqu'il vous a remercié ici dans cette Assemblée par rapport à cela, mais cela fait partie de l'essentiel de ce projet. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Burle.

Monsieur Amiraty pour les rapports 105 à 110.

**Monsieur Christian AMIRATY**.- Avis favorable de la commission.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci.

Rapport 105, pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

- 105. URBA-056-29/06/2023-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain Simple et Renforcé sur le périmètre de Marseille-Provence - Correction d'une erreur matérielle sur la délibération URBA-031-13058/22/CM du 15 décembre 2022**

**Le rapport est adopté.**

- 106. URBA-057-29/06/2023-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain Simple et Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la commune de Lançon-de-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 107. URBA-058-29/06/2023-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les communes d'Aubagne, Auriol et La Penne-sur-Huveaune**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 108. URBA-059-29/06/2023-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain Simple par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 109. URBA-060-29/06/2023-CM - Ajustement de l'abandon de créances dans le cadre du bail signé avec la Société Tiger's House, pour le bien situé au sein du Mas de Combe, à Miramas**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 110. URBA-061-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement de rationalisation des implantations métropolitaines**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h10)**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Rapports 111 à 115, Monsieur Ytier.

**Monsieur David YTIER**.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Sur le rapport 111, Monsieur Pena a la parole.

**Monsieur Marc PENA**.- Madame la Présidente, merci, chers collègues, je voulais poser une question tout à fait candide à propos du rapport 111 : il s'agit de la mise en œuvre d'un décret relatif aux logements sociaux tout à fait récents (de 2023) et cela fait référence aux dispositions qui concernent l'obligation de production de logements sociaux conformément à la loi SRU, et surtout les mécanismes d'exemption pour certaines communes à ces dispositions. S'il y a une liste que l'on peut connaître et que l'on ne peut pas contester parce qu'elle est celle finalement des services de l'État, vous y ajoutez une proposition que je trouve baroque. Cette proposition, c'est d'insérer la commune de Mimet, que je connais bien, ainsi que son maire, dans ces dispositifs qui le dispenseraient donc d'assumer ses obligations en matière de logements sociaux et de loi SRU.

La question que je me pose est de savoir sur quels critères la commune de Mimet pourrait abonder à ce qui est sans doute pour Monsieur le maire évidemment un bol d'air qui lui permettrait d'échapper à la loi, lui qui par ailleurs très souvent, et il n'est pas le seul, ici en appelle tout le temps à la loi. J'aimerais savoir les critères parce que les deux premiers nationaux tombent d'eux-mêmes, quant au dernier, Mimet n'est pas isolée, elle est sur un bassin d'emploi, bien sûr l'emploi diminue, mais c'est un autre débat et donc je ne vois pas en quoi cette commune pourrait être dispensée pendant que, par exemple une commune comme Gardanne assume énormément en termes de logements sociaux. Lorsqu'il existait les conseils du territoire du pays d'Aix, j'avais dénoncé ce que j'avais appelé (on m'avait traité de provocateur) de faillite de notre territoire en matière de construction de logements sociaux et d'accession notamment pour les plus modestes de logements très, très sociaux. Je vois qu'ici il y a encore des magistrats qui essaient, d'une manière ou d'une autre, d'échapper à la loi.

**Monsieur Patrick AMICO**.- Merci, Madame la Présidente, deux petites choses, je ne serai pas aussi candide que mon ami Pena sur cet article. Je voudrais simplement vous dire deux petites choses, la première est que compte tenu de cet article et d'une certaine incohérence entre tout ce qu'on a décidé au sein du PLH, et ce qu'on voit apparaître dans ce type d'article, ce n'est pas l'État qui fait la liste ; l'État attire l'attention sur un certain nombre de communes : c'est bien la Métropole qui décide de proposer à l'État, d'exonérer (ou non d'ailleurs, car l'État est loin d'avoir répondu à ce sujet) ces communes de construire des logements sociaux.

Ce qui me choque : ce sont 25 % des communes de la Métropole, ce n'est pas rien, alors que l'on vient d'arrêter un PLH dans lequel pratiquement tout le monde constatait qu'il avait besoin de logements sociaux : donc je n'entrerai pas dans ce débat pour ne pas faire du *namings* sur telle ou telle commune, parce que c'est un débat plus vaste, plus profond, simplement dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Ravier.

**Monsieur Stéphane RAVIER**.- Madame Soriano nous a rappelé tout à l'heure les dangers de l'idéologie, et s'il fallait une loi à vous présenter qui incarne l'idéologie, ses dérives et ses dangers c'est bien la loi SRU qui impose à toutes les communes sans distinction 25 % de logements sociaux dans tout programme, sans prendre en compte la réalité des territoires, ce qui conduit les maires et surtout leurs administrés dans de nombreuses communes à devoir payer des pénalités, car cette loi est évidemment contraignante et coercitive à payer des pénalités, fruit de l'idéologie parisienne. Vous sollicitez l'État, Madame la Présidente et vous faites bien de le faire, pour que 22 communes soient exemptées, y compris celle de Mimet et je serais heureux que ce soit le cas, parce que je suis assez favorable à ce qu'il n'y ait pas simplement 22 communes de notre Métropole, mais les 92 communes qui soient exemptées, épargnées par cette loi qui est injuste, et je souhaiterais que vous appuyiez ma demande, Madame la Présidente et que vous veniez en aide à ces communes dites carencées et qui sont pénalisées, qui devront payer une amende, de lourdes amendes en ces temps où elles sont déjà dans une situation financière extrêmement compliquée en raison de la hausse du coût de l'énergie et du point d'indice des fonctionnaires (que je ne conteste pas), mais cela a des répercussions sur les finances des communes et vous y ajoutez des pénalités en raison de cette loi scélérate qu'est la loi SRU ; j'ai saisi Madame la Première Ministre pour lui demander de suspendre ces pénalités dans l'intérêt des communes. Elle ne m'a pas répondu, c'est quelqu'un de très occupé, mais peut-être qu'avec votre intervention, Madame la Présidente, elle saura adopter une attitude un peu plus courtoise, pour ne pas dire républicaine.

J'en appelle au poids de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à la détermination de sa Présidente pour protéger, préserver les intérêts des 92 communes de notre territoire pour demander à la Première-Ministre de suspendre les pénalités que prévoit cette loi, je le rappelle, je le martèle, injuste et scélérate qu'est la loi SRU, en attendant qu'elle soit purement et simplement abrogée.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Illac, vous avez la parole.

**Monsieur Michel ILLAC**.- Cela tombe bien que je parle après Monsieur Ravier car je vais pouvoir rectifier certaines choses.

La loi SRU date de 2000 ; cette loi a posé clairement sur la table la nécessité de faire des logements parce qu'en France, partout des gens ont besoin de se loger. Pas un maire ici ne peut dire le contraire dans ses permanences, dans les rendez-vous avec ses administrés, le logement est au centre des débats. C'est la première des choses. Cette loi a au moins eu le mérite, en 2000, et merci à celui qui l'a créé, vous le connaissez, un cheminot, ce qui me fait encore plus plaisir, il l'a initiée parce qu'il fallait poser le problème sur la table. Depuis, les choses ont évolué... des communes étaient exemptées la commune d'Ensuès-la-Redonne était exemptée à ce moment-là car elle n'était pas dans la continuité territoriale entre le Rove et Marseille, Carry, Sausset, et le Rove, on était exemptés. Il y a eu la loi DALO et à partir de là, on a été incorporés dans l'article 55 de la loi SRU. Nous n'avons pas attendu d'être obligé de faire des logements pour en faire. J'ai été élu en 2008, Monsieur Ravier peut s'en rappeler, je l'avais interpellé lorsqu'il vociférait contre le logement social et ce que cela donnait derrière et il continue dans ce débat.

Le problème aujourd'hui : ici on n'est pas à l'Assemblée nationale, on est à la Métropole, tous les uns les autres, hormis ceux qui ont des mandats de député, n'ont pas les moyens de faire évoluer cette loi. On a besoin que cette loi, après 23 ans, soit un peu revue et corrigée avec pragmatisme. On a toujours besoin de logements sociaux, toujours besoin dans des endroits, de développer l'attractivité, en développant du transport, des équipements publics, en faisant en sorte que les gens puissent habiter dans des endroits où on fait des logements et puissent aussi aller travailler, se soigner dans des endroits où il y a des équipements. On a une vision d'ensemble à avoir, et je crois qu'il appartient au député, je lui ai dit à plusieurs reprises j'ai failli m'inviter dans la bataille une fois rien que pour cela parce que je trouvais qu'on ne faisait pas avancer assez rapidement le contenu de cette loi.

Les communes aujourd'hui, dans le PLH, ont pris un engagement qui n'est pas à la hauteur, mais on a un PLH assez pragmatique par rapport à ce qu'on peut faire dans les jours à venir, par rapport à ce que les uns et les autres peuvent accompagner. Je n'ai pas à rougir, je suis un maire qui, en 2008, est arrivé sur une commune où il y avait zéro logement social, Monsieur Ravier, zéro, aujourd'hui on en a fait 145 avec aucun foncier, aucune réserve foncière communale, que du privé, le résultat est là. Je continue à en faire, j'ai signé un contrat de mixité sociale, parce que je pense qu'avec les services de l'État, se dire les choses dans les documents, et prendre des engagements ensemble. Dans ce contrat il y avait un engagement avec la préfecture, le sous-préfet d'Istres, un engagement sur les conditions d'attribution et sur le travail collaboratif qu'on pouvait faire, les maires avec la sous-préfecture pour les attributions des logements.

Aujourd'hui, si je suis dans l'ensemble de ces communes que certains montrent du doigt, qui demandent à être exemptées de la loi SRU, c'est un message que je donne, ce n'est pas pour ne pas faire des logements, vous pouvez regarder mon PLH ; hier d'ailleurs en conseil municipal, j'ai été obligé de dire à certains élus qui se posaient des questions que déjà ma page du PLH, on va la réviser, car on en fera plus que ce qui était prévu dans la page du PLH il y a quelques semaines. Oui, on travaille tous les jours et chaque fois que l'on peut faire des logements, on a signé une convention avec l'EPF, on va en faire. En revanche, ce que vous appelez pénalités, c'est appelé « prélèvement » par les services de l'État, il faudrait étaler plus ce prélèvement pour arriver que les communes ne soient pas pénalisées, qu'elles puissent investir dans la production du logement social, plutôt que d'être simplement pénalisées.

Des logements on en a besoin, mais la loi a besoin d'être revue avec tout ce que j'ai expliqué, pour que les trois critères qui pourraient faire exempter certaines communes de l'application de la loi SRU, ne soient plus de vrais critères ; on a besoin des transports, d'équipements publics, les maires le savent, pour offrir à nos administrés de rester chez nous dans un parcours résidentiel. J'ai l'exemple de quelqu'un à Ensues-la-Redonne qui aurait dû quitter la commune car il n'y avait aucune capacité de se loger, que cette personne a réussi à se loger, parce que la commune a initié un démarrage de programme de logements sociaux, la personne s'est installée dans ce logement social. Quelques années après, quand on fait un autre programme et qu'il y a de l'accession à la propriété, cette personne a vu sa situation évoluer et a pu acquérir un bien à côté : c'est le parcours résidentiel et il commence par du logement à des prix modérés qui sont dans la capacité pour les jeunes.

Ne montrez pas du doigt les maires, les élus qui sont devant une difficulté, pensez qu'à l'Assemblée il y a des choses à faire et qu'il faut se mettre au travail, c'est la seule chose que je dirais. Je ne peux pas être accusé de ne pas vouloir respecter la loi alors que je fais du logement, que je continue à en faire et que je continuerai à en faire. La prochaine fois je ne vous inviterai pas vous, mais j'inviterai Madame la Présidente pour inaugurer les prochains logements et la résidence sociale seniors que nous allons faire à Ensues-la-Redonne. Merci de m'avoir écouté.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Illac. Monsieur Amiraty.

**Monsieur Christian AMIRATY**.- Je suis sur la même position que Monsieur Illac : il faut réformer la loi SRU. En dehors de la délibération qui est posée aujourd'hui, j'appelle tout de même au respect du PLH et de l'ensemble des fiches communales qui ont été déposées. J'espère, je souhaite et David Ytier et vous-même plus encore que moi, que ce qui a été voté au PLH, c'est-à-dire finalement l'assemblage de l'ensemble des fiches communales, les communes qui se sont engagées ne se retirent pas, et je n'en doute pas car je suis sûr que le maire de Mimet et les autres vous diront qu'ils construiront tout de même des logements sociaux, parce qu'ils ont des demandes dans leurs communes aussi.

Mais sur la loi SRU, oui Michel tu as raison, il faut une réforme. J'ai eu un entretien en tête-à-tête avec le préfet, à sa demande, à la suite d'un signalement de Monsieur le sous-préfet : ce qui se passe à Gignac-la-Nerthe, c'est tout simplement la mort annoncée des finances de la ville. J'ai posé sur la table, je suis très à l'aise avec cela car à la fin de ce mandat, 1 000 logements auront été construits pour une population de 10 000 habitants, ce qui est absolument considérable. Malgré ces efforts, je constate qu'à la commission nationale de la loi SRU, que vous ayez produit des efforts (ce qui est aussi notre cas, moi aussi Michel j'ai signé un contrat de mixité sociale qui a été respecté à la lettre), que vous fassiez ou que vous ne fassiez point, de toute façon vous êtes punis. J'ai croisé des collègues qui m'ont dit « tu vois Christian, je n'ai pas fait d'effort à ce sujet, mais toi tu es aussi c...n que moi après avoir fait ces efforts ». Cela ne m'a pas coûté, parce que c'est au fond de moi, il faut absolument que cette question du logement, on se mette à fond sur ces sujets. Je ne regrette pas du tout, mais enfin tout de même, la loi SRU est aveugle, ceux qui font des efforts ne sont pas récompensés, en tout cas, mal accompagnés par les services publics et puis derrière l'effet ciseaux avec la DGF ou la DSR. La commune de Gignac a encore une particularité : pour la DGF j'ai moins de 10 000 habitants notés à l'INSEE je suis à 9 987 habitants et pour la DSR, je n'y ai pas droit non plus car pour eux je suis à plus de 10 000 habitants. On a ces effets ciseaux qui mènent la commune, dans les cinq prochaines années, droit dans le mur et en fait, cette question dans la loi SRU, des flux et des stocks. En effet, en ayant construit autant de logements, je me retrouve avec une carence supérieure à celle que j'avais en arrivant en 2008, c'est-à-dire que plus j'en construis, plus il m'en manque.

Vous verrez qu'à la ville de Marseille, vous aurez ce problème des flux et des stocks aussi. Je ne vous le souhaite pas, je vous souhaite le plein succès car c'est de notre intérêt général que la commune de Marseille produise du logement à la hauteur des besoins qui sont ceux de cette Métropole, mais vous allez courir après cette notion de déficit qui a été notifié par le préfet, et vous verrez que lorsque vous gérez des flux et des stocks en tenant compte de la mixité sociale, cela devient très compliqué, voire irrattrapable.

**Monsieur Olivier FREGEAC**.- Madame la Présidente, j'ai entendu les différentes interventions et il m'est impossible de ne pas réagir.

Je me présente Olivier Frégeac, Maire de la petite commune de Peyrolles-en-Provence, 5 600 habitants. Pour ceux qui ne connaissent pas parce qu'elle est un peu loin de leur territoire, c'est dans le nord-est du département très, très loin d'ici. La commune de Peyrolles-en-Provence est déficitaire. Je l'ai récupérée en 2014 avec un taux de logements sociaux de 7,2 %, j'ai clôturé en 2020 à 15 % et je finirai ce mandat en 2026 à 20 %. Cela étant, je n'ai pas besoin que l'on me donne des coups de bâton pour avancer et les remarques qui peuvent être portées me font d'autant plus mal, quand moi j'arrive à produire sans avoir besoin de coups de bâton et atteindre un objectif sur la production triennale de 92 %, quand certains dans cette salle ont du mal à atteindre les 40 %. Les remarques qui viennent de ces personnes, je leur laisse le soin de mesurer le travail qui leur reste à faire, avant d'aller s'occuper des communes et des maires des communes qui essaient d'avancer avec toutes les difficultés qui sont les nôtres.

Aujourd'hui si je ne suis pas carencé je suis pénalisé malgré tout et ma pénalité correspond à 60 % de l'autofinancement que j'arrive à sortir chaque année sur ma commune. Je vous invite à regarder le revenu fiscal de référence de la commune de Peyrolles-en-Provence, il n'a pas grand-chose à envier à mes collègues marseillais. C'est tout ce que j'avais à dire, merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**. - Monsieur Moraine.

**Monsieur Yves MORAINÉ**. - Madame la Présidente, je vous remercie. Ce n'est pas dans mon intention de rentrer dans un débat bien fondée ou pas, la loi SRU qui est probablement bienvenue dans ses objectifs mais trop brutale dans sa méthode, comme les maires qui viennent de s'exprimer l'ont exposé de façon pertinente.

En revanche, c'est tout de même curieux, pour ne pas dire incongru d'entendre le représentant de la ville de Marseille venir donner des leçons par rapport à la construction de logements sociaux, revenant ainsi à ne pas voir dans l'œil de la ville de Marseille, la poutre que le préfet lui a plantée, pour aller chercher la paille dans celle des petites communes qui font énormément d'efforts. En bref, cela revient à demander aux autres de faire ce qu'on n'est pas capable de faire soi-même, et ce n'est pas comme cela que nous voyons la fonction intercommunale.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur André MOLINO**. - Madame la Présidente, je pense qu'un PLH a été voté, je pense que ce qui est anormal c'est que l'on demande qu'il y ait 25 % de logements sociaux dans toutes les communes. En revanche, il faudrait en fonction du nombre d'habitants qu'il y ait un pourcentage de logements sociaux. Pourquoi ? C'est simple. Tous les maires, je dis bien tous les maires, ont des jeunes dans leur commune. À partir du moment où il n'y a pas de logements sociaux (vous savez comment cela se passe), les communes d'à côté qui ont des logements, automatiquement on demande aux communes d'à côté de faire des logements et cela, sincèrement, cela pose problème. J'ai vu un peu au niveau du rapport, sincèrement cela m'inquiète un peu, il ne faudrait pas qu'à partir du moment où on exempte certaines communes, on demande aux autres communes de faire des efforts, simplement parce qu'on a déjà commencé. Vous avez vu ce que demande le préfet ; il demande de revoir nos copies pour augmenter le nombre de logements sociaux. Je crois que chacun doit prendre sa part. C'est vrai que c'est la loi et qu'il faut modifier les choses, bien entendu il faut se rapprocher de nos députés, nous le faisons tous, Michel a raison. Mais encore une fois : il faut absolument imposer un pourcentage de logements dans toutes les communes, pas forcément de 25 %, mais un pourcentage qui corresponde au nombre d'habitants des communes. Merci.

**Monsieur Jean-Pierre SERRUS**.- Merci, Madame la Présidente, je voulais faire un commentaire et donner un éclairage : je commence par l'éclairage, La Roque-d'Anthéron, c'est le festival de piano, l'abbaye de Silvacane, et aussi 32 % de logements sociaux. Vous le savez depuis longtemps, sans que ce soit un combat, en tout cas c'est une conviction, nous continuons à développer du logement social mais nous posons la question : il y a des sanctions lorsque les taux ne sont pas atteints, mais Il y a peu de récompense lorsqu'ils sont dépassés. Je rejoins tout à fait un certain nombre de commentaires qui ont été faits, je pense qu'il appartient à chaque commune d'avoir sa propre politique. Je ne me permettrais pas, et c'est le commentaire que je voulais faire..., je suis toujours un peu gêné quand d'une commune à l'autre on donne des leçons. Je pense qu'il appartient à chaque commune de se fixer une trajectoire, nous avons des débats démocratiques à l'intérieur de nos populations, nous sommes les représentants des populations qui nous ont donné cette légitimité. Pour ma part, je me sens capable de ne donner aucune leçon, évidemment de ne pas en recevoir. Je trouve que c'est dommage dans le cadre de l'intercommunalité que parfois ce principe de base ne soit pas respecté. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- La parole est à la défense. *(Rires.)*

**Monsieur Georges CRISTIANI**.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, j'adhère à tous les propos qui ont été tenus, sauf bien entendu à ceux de Monsieur Pena, qui ne connaît pas ma commune, d'autant plus qu'à l'université j'ai appris que plus nous étions *sachants*, plus nous étions *modestes*, ce n'est pas son cas et je le regrette.

En ce qui concerne mes autres collègues qui, les uns et les autres, ont dit à leur façon que cette loi SRU est une bonne loi, car elle part d'un principe simple : il faut donner un logement à tous ; pour autant elle n'en demeure pas moins brutale et très mathématique et l'exemple est très clair. À Mimet, l'année dernière, je n'ai donné aucun permis de construire ; l'année d'avant j'en ai donné 1 ; en 2019 j'ai pu en donner 1, tout simplement parce que la commune de Mimet est forcée dans une série d'interdictions de constructions donnée par l'État. On est dans cette schizophrénie où l'Etat, pour des raisons simples : risques minier, risques de feu etc... ne m'autorise pas à donner des permis de construire. Quand un maire donne *0 permis* en une année, il faut se poser une question et dire que quand on va voir la commune qui est la mienne, puisqu'on parle de Mimet, on se rend compte qu'on est dans une situation étonnante et c'est tout de même difficile d'être stigmatisé comme cela, comme dans les Bouches-du-Rhône.

Il faut savoir qu'en France nous sommes 280 communes qui sont carencées sur les 36 000. 280 communes ! Dans les Bouches-du-Rhône, nous sommes 34 communes pour 119. Si vous faites vite les pourcentages, vous vous rendez compte qu'en France, ce sont quelques pour cent, tandis que dans les Bouches-du-Rhône, ce sont près de 50 % des communes qui sont dans ce cadre-là carencées alors que seulement 2, aujourd'hui, sont exemptées, dont les Bouches-du-Rhône. Monsieur Pena, il est important d'avoir ces chiffres.

Monsieur Pena, écoutez bien, c'est tout de même étonnant que tous les trois ans, il y ait en France 232 communes qui soient exemptées de logements sociaux, avec les 280 qui sont carencées ; donc tous les trois ans, ces communes sont stigmatisées, c'est à cause de ces 280 communes que la France ne peut pas offrir un logement, et quand on se rend compte que le préfet s'est offert le luxe, parce ce que c'est un luxe par rapport aux mathématiques de dire que la ville de Marseille serait carencée éventuellement, c'est qu'on est dans un autre monde, c'est-à-dire un monde où, dans les Bouches-du-Rhône, 34 communes sont carencées sur les 119.

À un moment donné, il faut raison garder, se rendre compte du problème, être très attentif aux raisons qui ont fait que 20 communes sont proposées à l'exemption par le service de l'État, c'est tout simplement parce qu'il y a une insuffisance de transports en commun dans ces communes qui sont situées hors agglomération, mais Mimet est située dans l'agglomération, donc on est dans cette situation folle où Mimet, où on ne peut pas construire, légalement, est située dans l'agglomération et c'est à ce titre qu'elle ne peut pas être exemptée.

Au-delà de la caricature, il faut à un moment donné se rendre compte qu'il faut éviter la stigmatisation et les propos de mes collègues très apaisants et très clairs, ce n'est pas contre une loi bien fondée, celle de donner un toit à nos concitoyens, c'est celle de l'appliquer avec autant de mathématiques et sans se rendre compte du réel de nos communes. Je vous en supplie mes chers collègues, gardez cette ligne-là, n'entrons pas dans le système de la stigmatisation de ces communes qui sont carencées non pas parce qu'elles ne veulent pas construire des logements, mais parce qu'elles ne peuvent pas et à ce moment-là, nous aurons une voix différente des Bouches-du-Rhône et on sera considéré différemment par cette commission nationale SRU qui, de façon opaque, décide ou ne décide pas d'exempter des communes.

Gardons cette approche des choses, ce n'est que pour des raisons très simples d'être dans une agglomération ou pas, et d'une insuffisance de transport en commun, car je suis désolé à Mimet, il y a autant d'insuffisance de transport en commun que certains de mes collègues, donc ce n'est pas le sujet, le sujet est d'être dans une agglomération ou non et de construire ou non.

En ce qui me concerne, pour clore mon intervention, il y a 90 logements sociaux à Mimet pour 4 500 habitants et avant la fermeture des mines, il y avait 280 logements sociaux à Mimet et aujourd'hui, il n'y en a que 90 que j'ai construits. Merci, Madame la Présidente. (*Applaudissements.*)

**Monsieur Olivier GUIROU.** - Merci, Madame la Présidente, je partage totalement ce qui a été dit par tous les maires qui sont intervenus. Je voudrais rajouter quelque chose car je suis à la fois en colère et je trouve que c'est une injustice totale : je suis *pour* la loi SRU, on a dit que ce sont les communes qui devront construire parce que l'Etat, on n'y arrive pas. C'était le principe. Effectivement, avant 2000, il n'y a pas eu de constructions de logements sociaux sur ma commune. Pire que cela, la DDE a dit à l'époque : non on ne fera jamais de logements sociaux dans les villages, cela ne sert à rien, ce n'est pas la peine. Je suis parti de 0 en 2000 comme l'a dit Michel tout à l'heure, j'en suis à 350 parce qu'effectivement on a la volonté de faire des logements sociaux à La Fare-les-Oliviers, on en fera toujours. Mais j'ai payé depuis 1 200 000 € de pénalités parce que l'État n'a pas fait de logements sociaux dans les années antérieures à La Fare-les-Oliviers, autrement dit celui qui me pénalise, c'est celui qui a fait l'erreur auparavant. Je trouve cela scandaleux.

Bien entendu se rajoute à cela ce qu'a évoqué Georges sur les inconstructibilités que nous avons dans nos villages : quand on rencontre la DDTM maintenant elle nous dit, à La Fare-les-Oliviers, vous devez en faire 75 par an, c'est impossible. Le PLH est cohérent, 25 par an, on y arrive, c'est ce qu'on a fait depuis 2008. 75 par an, ce n'est pas possible, pour moi c'est trop difficile. Il me dit - vous n'avez qu'à signer le contrat de mixité sociale. Ok pour le contrat de mixité sociale, mais c'est combien de logements sociaux par an ? Ce sont 55 logements par an. Je n'y arriverai pas non plus, ce n'est pas possible. Le fait est que c'est simple : votre pénalité sera doublée. On passera de 200 000 € à 400 000 € par an, c'est un vrai scandale, tout cela parce que l'État, dans les années précédentes, n'a pas fait de logements sociaux sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - D'accord. Monsieur Ytier, quelques mots de conclusion.

**Monsieur David YTIER.** - Madame la Présidente, effectivement quelques mots pour remettre l'église au milieu du village à propos de ce rapport.

J'ai entendu dans un premier temps que nous serions en train de bafouer ou de nous écarter de la loi SRU. En fait nous sommes pleinement dans l'application de la loi SRU qui dit que certaines communes peuvent être exemptées au regard de certains critères. C'est ce que nous disons dans ce rapport, puisque la Métropole doit transmettre au préfet donc à l'État, la liste des communes pour lesquelles nous souhaitons que l'exemption soit étudiée. Nous listons donc dans cette délibération la liste des communes qui, au regard du critère sur lequel la Métropole est interrogée, il nous semble que ces 23 communes doivent être exemptées. Nous sommes pleinement dans l'application de la loi SRU qui reconnaît, elle-même, que pour certaines communes il n'est pas possible de porter cette production.

Nous sommes parfaitement dans le cadre de l'application de la loi SRU. On peut ensuite débattre de cette loi, beaucoup a déjà été dit. Pourquoi, Madame la Présidente, avez-vous voulu soumettre ce rapport et accepté que nous demandions à l'État d'étudier l'exemption pour ces communes ? Car il ne s'agit pas ici de demander à ces communes de ne plus du tout produire des logements. Vous avez été un certain nombre à le dire, Michel Illac, Olivier Guirou à l'instant, Georges Cristiani, Christian Amiraty, l'ont bien dit, même quand il y a une volonté de production dans sa commune, la loi SRU vient parfois pénaliser les maires et les budgets communaux en leur mettant des amendes toujours plus lourdes et en venant asphyxier les budgets des communes.

La demande que nous faisons et que vous faites, Madame la Présidente, à travers ce rapport, ce n'est pas de permettre à ces communes de ne plus produire, d'ailleurs elles ont pris des engagements dans le PLH et ces communes viennent de le redire : elles sont prêtes et veulent appliquer le PLH. Ce que nous demandons à travers ce rapport, c'est que ces communes ne soient plus pénalisées et qu'on arrête de les asphyxier financièrement, alors même qu'elles ont la volonté de produire. C'est ce que nous demandons à travers ce rapport. Et j'espère que tout le monde sera d'accord pour admettre que ces communes qui pourtant produisent, doivent être exemptées et ne devraient plus avoir à payer ces pénalités, c'est cela la réalité de ce que nous disons dans ce rapport.

La réalité surtout, Madame la Présidente, et c'est le vrai sujet, il n'y en a qu'un seul : c'est que nous traversons une crise du logement. Nos concitoyens n'arrivent plus à se loger dignement, ni dans le logement tout court, ni dans le logement social. Il n'y a donc qu'une seule question qui vaille : comment appliquer le PLH ? Comment chacune des communes traduira concrètement les engagements qu'elle a pris dans le cadre du PLH ? Je dois le redire : de la plus petite des communes qui a pris des engagements jusqu'à la plus grande et jusqu'à notre ville-centre, nous avons besoin de que ces engagements soient tenus. La plus petite qui peut en produire quelques-uns et qui les tiendra, certains l'ont rappelé, jusqu'à la plus grande qui a prévu de produire plus de 4 000 logements sociaux par an, il nous faut appliquer ces objectifs.

Aujourd'hui, nous avons vu le préfet faire quelques alertes par rapport à la capacité de certaines communes, notamment de la ville-centre à appliquer cet objectif. Ce rapport est aussi l'occasion de dire que d'abord tout le monde doit produire, c'est ce que dit le PLH. Nous voulons que certaines communes soient exemptées quand la loi le permet, qu'elles ne soient plus asphyxiées financièrement par la loi SRU, et c'est l'occasion de redire aussi que jusqu'à la ville-centre maintenant, il faut produire, parce que nous avons besoin de logements et de logements sociaux, le PLH le dit, et maintenant passons aux actes.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Ytier. Nous passons au vote de ce rapport 111, pas d'opposition, des voix contre, Madame Camard ?

**Madame Sophie CAMARD.**- Nous ne prenons pas part au vote.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Ok. Le rapport 111 est adopté.

111. **CHL-001-29/06/2023-CM - Mise en œuvre du décret n° 2023-107 du 17 février 2023 relatif aux logements sociaux**

**Le rapport est adopté.**

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Votes contre de M. Pena et C. Hubert

Vote contre de S. Ravier

112. **CHL-002-29/06/2023-CM - Approbation des modalités de concertation publique préalable à l'opération d'aménagement visant le renouvellement urbain de la copropriété du Parc Corot et la déclaration d'utilité publique**

**Le rapport est adopté.**

113. **CHL-003-29/06/2023-CM - Concession d'aménagement de l'opération de restauration immobilière du Centre-Ville de La Ciotat conclue avec la Soleam - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2022 - Approbation de l'avenant n°22**

**Le rapport est adopté.**

114. **CHL-004-29/06/2023-CM - Autorisation préalable de mise en location sur la ville d'Aubagne - Approbation des conditions de la mise en œuvre et du suivi du régime des autorisations préalables à la mise en location de logement privés sur le centre ancien d'Aubagne**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

115. **CHL-005-29/06/2023-CM - Attribution par l'État d'une subvention à la Métropole et à la ville de Marseille pour participation au marché d'assistance au relogement confié à SOLIHA et approbation d'une convention avec la Ville de Marseille et l'État**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

## **FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE et ADMINISTRATION GENERALE (16h48)**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Les rapports finances 116 à 129, Monsieur Khelfa.

**Monsieur Didier KHELFA**.- Les rapports 116 à 129, avis favorable de la Commission. Il s'agit des comptes de gestion, je présenterai tout à l'heure les comptes administratifs et les budgets supplémentaires, puisqu'aujourd'hui c'est une grosse séance, en matière de finances et de budget.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Madame Camard, vous voulez intervenir ? Sur les comptes administratifs ou sur le compte de gestion ?

**Madame Sophie CAMARD**.- Globalement en fait, si vous le voulez bien.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Vous ferez votre intervention sur le compte administratif dans ce cas.

**Madame Sophie CAMARD**.- Ce sera sur les rapports 116 à 180, une seule intervention globale.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Sur les comptes de gestion, du rapport 116 au rapport 129, pas d'autre intervention ? Monsieur Gruvel.

**Monsieur Jean-Christophe GRUVEL**.- Madame la Présidente, on aura un vote, le groupe que j'ai l'honneur de présider aura le même vote pour le compte de gestion et pour le compte administratif.

Or, les commentaires que je souhaite faire concernent le compte administratif, puisque le compte de gestion en est issu. Si vous voulez bien me donner la parole au rapport 130, je vous en remercie à l'avance.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Oui je ne peux pas être présente pour le compte administratif, vous aurez la parole tous les deux lors du compte administratif.

Monsieur Koubi-Flotte aussi, comme cela vous ferez l'actualité.

**116. FBPA-001-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget principal**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**117. FBPA-002-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "transports métropolitains"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**118. FBPA-003-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "collecte et traitement des déchets Métropole"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**119. FBPA-004-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budgets annexes "opérations d'aménagement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**120. FBPA-005-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budgets annexes "assainissement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**121. FBPA-006-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budgets annexes "eau"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**122. FBPA-007-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budgets annexes "ports de plaisance"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**123. FBPA-008-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "GEMAPI"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**124. FBPA-009-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**125. FBPA-010-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "MIN"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**126. FBPA-011-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "parkings Métropole"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**127. FBPA-012-29/06/2023-CM - Approbation de la demande de classement Qualité Tourisme en catégorie II de l'Office de tourisme de Gardanne**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**128. FBPA-013-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budget annexe "réseaux de chaleur urbain Métropole"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**129. FBPA-014-29/06/2023-CM - Compte de gestion de l'exercice 2022 - Budgets annexes "crématoriums"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Je vais me retirer et demander à Monsieur Khelfa de venir à ma place pour animer les débats du compte administratif, et je demande aux anciens présidents de territoire de se retirer aussi la gestion de 2022 : Messieurs. Bernardini, Isnard, Perottino, Giberti, si vous voulez bien venir avec moi. Merci. Bons débats.

*(Sortie des membres précités, ainsi que de Madame la Présidente.)*

**Monsieur Didier KHELFA.**- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen des comptes administratifs, les questions 130 à 143 de l'ordre du jour. L'avis de la Commission est favorable bien évidemment.

Nous avons eu le plaisir de présenter de manière très détaillée l'ensemble des comptes administratifs et notamment, j'ai pour habitude en commission Finances, de présenter le budget principal, les transports et les déchets. Je vous ferai grâce de tout cela, je le ferai de manière très synthétique pour passer tout de suite aux interventions. Je vais présenter de manière très synthétique le compte administratif du budget principal.

Pour donner des chiffres et des grandes masses tous budgets confondus au niveau des comptes administratifs : 3,350 Md€ de recettes de fonctionnement ; 2,940 Md€ de dépenses de fonctionnement ; un excédent global de fonctionnement, tous budgets confondus, de 411 M€. Nous avons dépensé et réalisé 648 M€ de dépenses d'équipement dans le cadre de la PPI.

Juste au niveau du Budget principal : 1,789 Md€ de recettes ; 1,586 Md€ de dépenses, soit un excédent global de 202 M€ sur la section de fonctionnement.

En investissement, les recettes 913 M€, les dépenses, 1,016 Md€, ce qui fait que nous avons un déficit dans la section d'investissement, ce qui est relativement classique, de 103 M€. Nous avons réalisé dans le cadre de la PPI, sur le budget principal, 383 M€ de dépenses.

S'agissant des ratios, notamment l'épargne brute s'améliore avec une hausse de 10 %, elle passe de 240 M€ à 264 M€. La Présidente l'a dit dans ses propos liminaires : l'encours de la dette s'est stabilisé en 2022 à 2,04 Md€. La capacité de désendettement, le ratio que nous regardons tous dans nos communes s'améliore depuis 2020 puisqu'il était à 10,1 ans en 2020, 8,5 ans en 2022, il est passé à 7,7 ans, ce qui marque et démontre le redressement de la trajectoire financière de notre Métropole.

Toujours pour aller très vite sur les dépenses de fonctionnement, en taux d'exécution : 95,5 % des dépenses inscrites, avec une diminution de 277 M€ par rapport à l'année précédente, soit - 15 % au niveau des dépenses de fonctionnement.

Sur les recettes : 102,8 % de taux de réalisations, c'est-à-dire que nous avons eu plus de recettes que ce que nous avons prévu avec 47 M€ de bonnes surprises.

Au niveau des dépenses de personnels, un petit focus : 274 M€, soit + 2,4 % et je rappelle la revalorisation du point d'indice à 3,5 %, plus toutes les mesures mises en place pour le pouvoir d'achat.

Nous avons bien sûr au niveau du budget principal, fait des participations sous forme de subventions d'équilibre aux budgets annexes, à hauteur de 133 M€ sur tous les budgets annexes, avec une baisse de 6,5 % par rapport à l'année d'avant qui était de l'ordre de 142 M€. Je rappelle que principalement, on met 122 M€ sur le budget transports, 5,31 M€ sur les déchets et 3,74 M€ sur le marché d'intérêt national.

Il faut savoir aussi que le recours à l'emprunt était de 165 M€, au lieu de 183 M€ en 2021. Tout cela pour vous dire et on le dira tout à l'heure sur l'affectation du résultat : les excédents notamment de la section de fonctionnement vont être répartis, avec 152 M€ qui iront sur la section d'investissement, en couverture du besoin d'investissement, et 50 M€ qui seront reportés sur la section de fonctionnement.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif du budget principal, et je crois qu'il y a un certain nombre de questions : je les ai notées dans l'ordre, Sophie Camard, Christophe Gruvel, Pierre-Olivier Koubi-Flotte, et ensuite on prendra au fur et à mesure des demandes de paroles.

Sophie, c'est à vous.

**Madame Sophie CAMARD.**- Merci, Monsieur le Vice-président, chers collègues, effectivement mon intervention portera globalement sur l'ensemble des comptes administratifs et du budget supplémentaire. On se souvient que l'année 2022 fût ici politiquement mouvementée, et pourtant les comptes ne le sont pas, ils sont plutôt stables, je vais les commenter, et s'ils ne le sont pas c'est que lorsqu'on lit les comptes, tous nos engagements communs restent à réaliser en réalité.

Une année politiquement mouvementée, je n'insisterai pas là-dessus : on a connu la loi 3DS, la fusion des Conseils de Territoire, la réorganisation des services administratifs, la négociation sur la pénibilité dans le secteur des déchets ; on peut comprendre tout cela, que cela ait eu un impact sur la réalisation budgétaire. Je me souviens qu'en fin d'année ici, comme il y avait la fusion des Conseils de Territoire on en était tous ensemble à construire la fameuse PPI et donc à additionner des sections d'investissement qui, auparavant, étaient dans les Conseils de Territoire. On constate bien en 2022 que le budget investissement a été sous-consommé, mais on peut l'expliquer de cette manière.

Effectivement on a des comptes qui ressemblent à ceux de 2021, il y a le point d'indice sur les frais de personnels, mais ils sont assez stables. On trouve le même niveau d'investissement au budget principal, le même niveau de dettes consolidées tous budgets, 3 Md€ et de fait, si les ratios de gestion s'améliorent un peu, c'est parce qu'il y a un peu plus de recettes et un peu moins d'investissements que prévu au budget. Je réprécise quand même, section transport 70 % du budget réalisé, le budget principal 85 % des investissements réalisés ; en revanche, les attributions de compensation continuent d'augmenter, elles ne sont pas sous-consommées.

Bref, c'est assez stable et finalement, je me dis que l'on peut se féliciter de l'amélioration de ces indicateurs, mais peut-être les gros sujets restent devant nous, il ne faut peut-être pas s'en féliciter trop vite, même si effectivement on va suivre tout cela ensemble. Quand je dis que nos engagements restent à réaliser, je vais donc les regrouper en 3 points, puisque les comptes finalement sont assez stables, j'espère que nous trouverons les moyens d'honorer le pacte financier fiscal qui prévoit le doublement de la dotation de solidarité communautaire. Le deuxième point, c'est tout ce que je viens de décrire grâce aux comptes administratifs, on voit bien que le nettoyage des autorisations de programme a été fait, on a une PPI qui est mise à jour, et c'est intéressant de voir tout ce qu'il y a devant nous. On voit bien, dans le compte annexe transports, qu'il nous reste et c'est cohérent avec ce qui est annoncé depuis le début, 2,2 Md€ à dépenser dans les années à venir, ce qui correspond aux engagements du plan de mobilité. Donc on en est qu'au tout début.

Ma question est simple : par rapport aux annonces de Monsieur Macron, quand est-ce que les euros arrivent sur les comptes de la Métropole ? Puisque pour le moment, ils n'y sont pas, que ce soit sous forme de subventions ou d'avances remboursables, j'espère qu'ils vont arriver bientôt, en même temps que l'exécution des investissements.

Il n'y a pas que les transports, il y a des sujets qui nous préoccupent tous et auxquels tout le monde est attaché : la gestion des milieux aquatiques et la prévention inondations, il y a 98 M€ d'autorisation de programme, 4 % d'avancement. Il y a des dizaines de millions d'euros qui attendent sur l'assainissement, la propreté, les déchets. Il y a des millions d'euros qui attendent sur l'immobilier d'entreprise, notamment et il y avait eu des engagements qui avaient été pris sur le centre-ville de Marseille, que nous attendons toujours. Je n'ai pas trop détaillé, mais tout est devant nous.

Le troisième point, pour finir : c'est une priorité de mobilisation absolue que nous devons avoir sur les déchets, quand on regarde le compte annexe qui est intéressant, puisqu'il y a eu une fusion des différents budgets annexes, donc on voit ici la consolidation. On voit bien une hausse des recettes qui est liée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a augmentée dans certains territoires et une redevance spéciale, notamment à Marseille (je sais que c'est un débat hors Marseille), mais je pense que c'est un sujet qui nous concerne tous, ce sujet de la redevance spéciale et de l'impact que cela peut avoir après, et on voit que les dépenses de fonctionnement, ont flambé non pas sur les dépenses de personnel en régie, qui ne représentent que 16 % des dépenses et n'ont augmenté que de 4 % (5 M€) mais ce sont sur tous les prestataires externes où on a une flambée des prix de 36 M€ (soit + 16 %) et cela pose la question de la pression que l'on peut avoir sur le service en régie et les marges de manœuvre qui existent sur la négociation avec les prestataires.

En tout cas ce qu'on voit, mais je pense qu'on le souligne tous, c'est que la qualité de service n'est pas au rendez-vous. On aimerait tous avoir des quartiers bien nettoyés, comme à chaque visite présidentielle, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Je remercie les services par exemple qui sont venus dans ma mairie de secteur mais à cette occasion on a appris qu'il pouvait y avoir 40 % d'absentéisme à certains moments dans les services, et pour moi cela dépasse l'entendement, on est au-delà d'une appréciation de la mauvaise volonté de faire et il faut vraiment se pencher sur les problèmes structurels.

J'en appelle vraiment à une mise à jour du schéma métropolitain de gestion des déchets. J'appelle tout le monde à se mettre autour de la table pour sortir de cette crise, la Métropole, la ville. Les agents pour lesquels les conditions de travail sont un vrai sujet. Je pense que les déchets à Marseille, dans un sondage récent, ont été pointés comme le pire sujet de mécontentement et que dans ce domaine, j'ose croire qu'il n'y aura pas des gagnants et des perdants, on ne peut être que perdants-perdants ou gagnants-gagnants, donc il faut vraiment se mettre autour de la table pour sortir de cette situation.

Au final, l'exécution technique du budget n'est pas à remettre en cause, Monsieur le Vice-président, mais la réalisation politique de nos engagements reste à concrétiser, c'était ma divergence par rapport au bilan de mandat. Je trouve que nous avons passé la première partie du mandat sur de la méthodologie et de la manière de travailler et aujourd'hui, c'est tout le contenu de nos politiques qu'il faut réaliser mais à partir de maintenant.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur tous ces rapports 116 à 180. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Didier KHELFA.**- Merci, Sophie, on passe la parole à Monsieur Gruvel, Jean-Christophe.

**Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.**- Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les maires, mes chers collègues. D'abord Monsieur le Vice-président permettez-moi de vous féliciter, ainsi que l'ensemble des services qui ont œuvré pour la qualité de présentation de ces documents qui nous ont été fournis.

La présentation de ces documents, ce n'est pas original et c'est normal, selon une comparaison des données entre le compte administratif 2022 et celui de 2021. Cela impose une analyse objective que nous ne devons pas limiter à une simple comparaison des seuls résultats, mais à en étudier les causes. En matière de gestion financière, vous le savez, les causes se rattachent principalement soit à des éléments exogènes et conjoncturels, soit à des volontés politiques.

Parmi les points encourageants que nous partageons avec vous, figure le tressaillement à la hausse de l'épargne brute pour une petite vingtaine de millions d'euros, dont le taux de 15,6 % reste quasiment au taux de vigilance fixé à 15 %, la presque imperceptible progression de l'épargne nette pour 15 M€ et si j'emploie ces qualificatifs que certains trouveront injustement sévères, c'est tout simplement parce que le résultat est bien modeste, eu égard à la conjoncture dont nous avons bénéficiée en 2022 avec d'une part la reprise de l'activité économique d'après COVID-19 qui a dégagé des recettes tarifaires en hausse et d'autre part l'optimisation fiscale qui caractérise votre volonté politique et dont je rappelle que le résultat est une collecte de l'impôt en hausse de 100 M€, soit une hausse de 5,59 %. On aurait pu s'attendre à des résultats meilleurs en termes d'épargne, d'autant plus que l'adoption du budget unique *prévention et gestion des déchets* pour 334 M€ trouble un peu l'analyse comparative.

Dont acte pour ces améliorations auxquelles nous n'étions pas habitués, à l'inverse des charges de structure et de la dette, dont nous déplorons au fil des ans et des documents budgétaires, l'incurie de vos actions les concernant. Le niveau des charges de structure démontre l'absence de volonté pour les attaquer fortement et rapidement. Les charges à caractère général augmentent, les charges de personnel augmentent, les charges de gestion courante augmentent, alors même que les tendances à venir, progression de l'inflation, revalorisation des indices, auraient dû vous conduire à anticiper un travail de fond sur la baisse des charges de structure.

Il ne s'agit plus de limiter la croissance des dépenses, comme vous l'écrivez benoîtement, mais de les réduire et vite ! Concernant la dette, le stock consolidé au 31 décembre 2022 s'élève à 3,45 Md€ ; il était de 3,33 Md€ au 31 décembre 2021. Il continue de monter, certes faiblement, mais il monte. Vous êtes obligés d'utiliser cette merveilleuse litote : une décélération de l'augmentation de l'encours de la dette. Enfin, les dépenses financières ajoutées aux intérêts de la dette restent à un niveau identique à celui de 2021, soit aux alentours de 229 M€.

Malgré une conjoncture favorable et votre matraquage fiscal, les dépenses d'équipement qui restent le levier le plus sûr de créer de la richesse au sein de la Métropole, plafonnent à 366 M€, soit au même niveau que 2021, dont le compte administratif était pourtant plus dégradé.

Pour ces raisons et dans la logique de nos votes se rapportant au budget primitif 2022, nous nous abstenons sur les rapports 116 à 156.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

**Monsieur Didier KHELFA**.- Merci, Monsieur Gruvel. Monsieur Koubi-Flotte.

**Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE**.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Dans l'intervention de Jean-Christophe Gruvel, il donne deux chiffres qui sont complètement justes, il en relativise la portée, mais ils sont complètement justes, c'est l'évolution du niveau d'épargne brute. Il dit que cela augmente de 20 M€, cela augmente un peu plus de 26 M€. Il dit que ce n'est pas suffisant mais ces chiffres sont justes.

En revanche, les autres conclusions tirées de l'analyse de ce compte de résultat, je ne les partage pas complètement, parce qu'il y a manifestement une très nette évolution des finances et de l'organisation de la Métropole. Il y a un an à peine, en juin 2022, était rendu public un rapport d'audit réalisé par un cabinet d'expertise comptable spécialisé, qui attirait l'attention de tous les métropolitains et en particulier des élus, sur la difficulté de la Métropole à assurer un excédent d'exploitation, un excédent dans son fonctionnement courant. J'ai retrouvé le fascicule qui avait été distribué à tous les élus en juin 2022, et ce fascicule reprenant les conclusions du rapport d'audit, nous disait, (c'était il y a un an) : que la situation financière se tend du point de vue des marges de manœuvre de la collectivité, à un niveau de dépenses de fonctionnement rigides à la baisse, à périmètre de politique publique constant compte tenu de leur nature, l'ensemble des charges ne peuvent faire l'objet d'économies importantes pour diminuer les coûts de fonctionnement. Ce diagnostic avait été fait il y a un an : quand on lisait ce diagnostic il y a un an et quand on le lit aujourd'hui rétrospectivement, on avait l'impression que politiquement, on ne pouvait pas changer les choses, on ne pouvait pas améliorer les choses pour dégager un excédent de fonctionnement. Pourtant, un an après, quand on regarde ce que l'on a fait en 2022, on constate un excédent de fonctionnement de 411 M€. Pour un établissement public de coopération intercommunale, dont on nous disait qu'on n'était pas vraiment capable d'améliorer notre gestion et notre fonctionnement, je constate que ce n'est pas ce qui s'est passé, ce n'est pas ce qu'on a fait puisqu'on a permis dégager un excédent de fonctionnement de 411 M€.

Dernier point : cet excédent de fonctionnement qui nous permet de nous endetter moins, vous l'avez rappelé Monsieur le Vice-président, nous permet d'investir plus, parce que les économies que l'on essaie de faire et que l'on parvient à faire, ce n'est pas une fin en soi, ce n'est pas la rigueur pour la rigueur, c'est la rigueur pour pouvoir investir plus. Les investissements réalisés en 2022 sont assez conséquents, on a investi 648 M€ tous budgets confondus.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Vice-président, le groupe auquel j'appartiens votera ce rapport, se félicite de l'évolution que prennent les comptes de la Métropole, félicite les élus en charge de l'exécutif, ainsi que les agents dont la rigueur et le travail permettent cette amélioration significative. J'en ai terminé.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Didier KHELFA.**- Merci, Pierre-Olivier, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Non.)*

Je vais simplement essayer de répondre aux interventions des uns et des autres. Personne ne se gargarise des résultats qui sont les nôtres aujourd'hui, je ne crois pas avoir le sourire quand je vous les présente, quand je vous réponds oui Sophie, mais pas quand je les présente, mais force est de constater que la trajectoire s'infléchit. La langue française est très riche, Jean-Christophe, effectivement et je constate que pendant très longtemps, on nous avait promis le mur. Le mur, on n'y est pas encore et pour preuve, malgré tout, on a des excédents de fonctionnement qui s'améliorent, on a des ratios qui s'améliorent, on a une capacité de désendettement qui s'améliore, une dette qui se stabilise et j'y reviendrai tout à l'heure par rapport à l'intervention de Jean-Christophe.

Oui, le plus dur reste à faire effectivement, car malgré l'année particulière où on a tout mis sur la table, on a construit ce pacte financier et fiscal, on a nettoyé bien sûr les AP et notre PPI, je crois que c'était nécessaire : 2022, une seule entité, un seul EPCI. La fin des territoires a marqué cela, donc une seule PPI. Il a fallu faire ce gros travail, et peut-être que cela a été un allié pour améliorer nos résultats, mais force est de constater que malgré le fait qu'on nous avait annoncé le train dans le mur, qu'on nous avait annoncé toutes les images possibles, aujourd'hui on est malgré tout en capacité d'annoncer, de montrer et de démontrer que la trajectoire financière de la Métropole est en train de s'infléchir.

Sur les annonces du gouvernement : les conventions sont signées, tout va bien et des versements sont faits en fonction de l'avancement des travaux, donc là c'est toujours pareil, comme toute subvention, en fonction de l'état d'avancement et au prorata, on est entre guillemets « alimenté par les sommes de l'État. »

Tout ce qui touche au budget déchets, effectivement : ce budget a été refondé en 2022, il est nécessaire de prendre des décisions : ce que je constate par rapport à ce budget annexe, c'est que par exemple la subvention d'équilibre qui était prévue initialement d'une vingtaine de millions d'euros, n'a été que de 5 M€ (légèrement plus que de 5 millions) qui ne correspondaient qu'aux frais de gestion. Cela veut dire que les efforts avaient été faits par le Président Mouren et ses équipes, pour essayer de réduire les coûts. Vous me parlez de l'augmentation des charges, notamment de 16 %, chez les prestataires extérieurs. Effectivement 2022 est une année particulière, on a oublié le contexte économique et énergétique. Je crois que dans nos communes, on a tous reçu les demandes de revalorisation des contrats, parfois avec des montants ahurissants, aberrants où on nous demande + 20 ou + 30 % d'augmentation. Aujourd'hui, l'ensemble des prestataires liés à la mobilité, + 16 %, oui après, ce que l'on gère en régie, l'augmentation du carburant, on la subit aussi ainsi que l'ensemble des augmentations.

Sur ce budget, je voudrais juste préciser, d'un point de vue budgétaire, c'est que je ne reviendrai pas sur la qualité de service, je retiens que ce budget qui, habituellement, fait appel à une subvention d'équilibre importante, ils ont fait le job pour limiter. Il est vrai que certains territoires avaient augmenté la TEOM sur cette année 2022.

Concernant l'intervention de Monsieur Gruvel, je considère que les ratios malgré tout s'améliorent ; effectivement nos résultats sont modestes, tu parlais d'optimisation fiscale et tu as confondu avec matraquage fiscal, j'y reviendrai tout à l'heure dans le cadre de l'observatoire fiscal. Il me semble qu'en 2022, nous n'avons pas touché à la pression fiscale, c'est en 2023 que les décisions ont été prises d'augmenter la CFE, et d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires. En 2022, seule la TEOM dans certains territoires a été touchée, mais c'était un engagement fait et pris par les territoires précédemment. En termes de matraquage fiscal en 2022, je relativise ton intervention, mais tu parlais d'optimisation fiscale, et cela me fait plaisir, car tout à l'heure dans le cadre de l'observatoire fiscal, je démontrerai effectivement que grâce au travail fait en partenariat avec la DRFIP, grâce au travail fait par l'ensemble des services pour aller chercher ceux qui ne payent pas l'impôt, qui ne payent pas ce qu'ils devraient payer, cela représente 15 M€ de plus dans les caisses de la Métropole.

Concernant la dette, on peut regarder la dette globale de la Métropole, ou la dette du budget principal : celle du budget principal, la tendance c'est la stabilisation, la volonté pour 2023, il y a bien des décisions qui ont été prises malgré des investissements importants qui sont à venir, et la volonté sera de maintenir cette trajectoire de stabilité (je le présenterai tout à l'heure dans le cadre du BS), je ne peux pas annoncer mieux.

Merci, Pierre-Olivier pour ton intervention et d'avoir mis un certain nombre de chiffres en lumière. Effectivement, on présente et c'est notre volonté, des rapports aussi détaillés, où on joue la transparence la plus totale. L'engagement qui a été pris l'année dernière, dans le cadre du pacte, c'est de vous permettre justement de regarder quels sont les ratios et les chiffres que vous pouvez éventuellement mettre en lumière.

Merci de l'avoir mis en lumière, Pierre-Olivier.

Sur les interventions, sur le rapport 130, d'autres interventions ? (*non.*)

Des votes *Contre* ? Qui s'abstient ?

**130. FBPA-015-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget principal**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**131. FBPA-016-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "transports métropolitains"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**132. FBPA-017-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "collecte et traitement des déchets Métropole"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**133. FBPA-018-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budgets annexes "opérations d'aménagement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**134. FBPA-019-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budgets annexes "assainissement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**135. FBPA-020-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budgets annexes "eau"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**136. FBPA-021-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budgets annexes "ports de plaisance"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**137. FBPA-022-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "GEMAPI"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**138. FBPA-023-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**139. FBPA-024-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "MIN"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**140. FBPA-025-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "parkings Métropole"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**141. FBPA-026-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "Régie d'action sociale"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**142. FBPA-027-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budget annexe "réseaux de chaleur urbain Métropole"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**143. FBPA-028-29/06/2023-CM - Compte administratif de l'exercice 2022 - Budgets annexes "crématoriums"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Je vous remercie. (*Retour de Madame Martine Vassal.*) Je cède de nouveau la présidence à Martine Vassal.

(*Applaudissements.*)

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Khelfa pour les rapports.

Les rapports 144 à 182, je suppose que les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission. Sur ces rapports, y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non.*)

Pour le BS, allons-y, Monsieur Khelfa.

**Monsieur Didier KHELFA**.- De manière très synthétique sur le budget supplémentaire 2023, tous budgets confondus : + 47 millions de dépenses d'équipement, notamment sur les budgets annexes, puisque sur les dépenses d'équipement le budget principal restera à 400 M€, soit au total 926 M€ de dépenses d'équipement.

Sur le budget principal, + 90 M€ sur la section de fonctionnement, avec la reprise des résultats 2022.

Sur le fonctionnement, on a principalement des actualisations sur les prévisions fiscales et l'augmentation des concours de l'État ainsi que l'affectation du résultat pour un montant total de 88 M€.

En investissement, on a 320 M€ de plus en investissement, avec 210 M€ d'écritures patrimoniales, et 152 M€ d'affectation de résultat. Ce ne sont donc pas des crédits supplémentaires pour les investissements.

Il faut savoir que sur notre BS, nous prévoyons une réduction de l'emprunt d'équilibre de 103 M€, une réduction qui permettra d'améliorer notre trajectoire en matière de dette.

Voilà de manière très synthétique, puisque j'ai déjà présenté l'affectation du résultat de manière très synthétique, le budget supplémentaire.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Y a-t-il des interventions pour ces rapports ?

**144. FBPA-029-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget principal**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**145. FBPA-030-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "transports"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**146. FBPA-031-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**147. FBPA-032-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "opérations d'aménagement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**148. FBPA-033-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budgets annexes "assainissement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**149. FBPA-034-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budgets annexes "eau"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**150. FBPA-035-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budgets annexes "ports de plaisance"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**151. FBPA-036-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**152. FBPA-037-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**153. FBPA-038-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "marché d'intérêt national"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**154. FBPA-039-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "parkings"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**155. FBPA-040-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe "Régie d'action sociale"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

**156. FBPA-041-29/06/2023-CM - Affectation du résultat 2022 - Budgets annexes "crématoriums"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Monsieur Gruvel, vous avez la parole sur le rapport 157.

**Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.** - Madame la Présidente, par cohérence, on a voté contre le budget primitif donc évidemment nous voterons contre le budget supplémentaire et les rapports qui s'y rapportent. Je vous remercie.

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - C'est noté.

Madame Camard, abstentions.

Sur le budget supplémentaire 157, *contre* de la ville d'Aix, *Abstentions* du groupe de Madame Camard. Pas d'autre opposition ? *Vote contre* de Monsieur Pena.

182, même vote.

**157. FBPA-042-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget "principal"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**158. FBPA-043-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "transports"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**159. FBPA-044-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**160. FBPA-045-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "opérations d'aménagement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**161. FBPA-046-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budgets annexes "assainissement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**162. FBPA-047-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budgets annexes "eau"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**163. FBPA-048-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budgets annexes "ports de plaisance"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**164. FBPA-049-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**165. FBPA-050-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**166. FBPA-051-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "marché d'intérêt national"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**167. FBPA-052-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "parkings"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**168. FBPA-053-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "régie d'action sociale"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**169. FBPA-054-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budgets annexes "crématorium"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**170. FBPA-055-29/06/2023-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

Abstention de S. Ravier

**171. FBPA-056-29/06/2023-CM - Dissolution des budgets annexes "CT2 - opérations d'aménagement" et "CT3 - opérations d'aménagement"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**172. FBPA-057-29/06/2023-CM - Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du bassin de l'Eze - Approbation de la répartition de l'actif et du passif**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**173. FBPA-058-29/06/2023-CM - Régularisation de l'approbation du transfert de l'actif et du passif de la commune d'Istres pour exercer la compétence "parkings"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**174. FBPA-059-29/06/2023-CM - Approbation de la mise en affectation de l'actif et du passif du budget principal au budget annexe "centre de formation d'apprentis"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**175. FBPA-060-29/06/2023-CM - Transfert entre budgets d'opérations d'investissement et du volume d'autorisation de programme correspondant**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 176. FBPA-061-29/06/2023-CM - Rapport annuel sur la dette métropolitaine au 31 décembre 2022**

**Le Conseil prend acte.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 177. FBPA-062-29/06/2023-CM - Approbation du rapport de l'observatoire fiscal métropolitain de l'année 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 178. FBPA-063-29/06/2023-CM - Modification du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 179. FBPA-064-29/06/2023-CM - Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées dans le cadre du transfert de la voirie départementale - Création et désignation des représentants de la Métropole**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 180. FBPA-065-29/06/2023-CM - Autorisation d'avance de trésorerie remboursable non-budgétaire effectuée par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux régies dotées de la seule autonomie financière**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 181. FBPA-066-29/06/2023-CM - Modification du Règlement Intérieur du Crématorium Saint-Pierre**

**Le rapport est adopté.**

- 182. FBPA-067-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement " Acquisition de matériel, mobilier, véhicules et autres " - Budget annexe "Régie Action Sociale"**

**Le rapport est adopté.**

Je présente les rapports 183 à 194 qui ont reçu des avis favorables de la Commission. Y a-t-il des demandes d'intervention pour ces rapports ? Pas d'intervention, on passe au vote.

- 183. FBPA-068-29/06/2023-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 184. FBPA-069-29/06/2023-CM - Désignation, modalités de saisine et d'indemnisation du référent déontologue de l'élu local**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 185. FBPA-070-29/06/2023-CM - Créations et définitions d'emplois permanents et non permanents dans le cadre des besoins des services**

**Le rapport est adopté.**

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

- 186. FBPA-071-29/06/2023-CM - Modificatif à la délibération FBPA-015-13607/23/CM portant créations d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

- 187. FBPA-072-29/06/2023-CM - Ajustement des libellés de postes et des structures de rattachement dans le cadre de la réorganisation des services métropolitains**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 188. FBPA-073-29/06/2023-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération N° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - Additif n°1**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

- 189. FBPA-074-29/06/2023-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service - (additif n°8)**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

190. **FBPA-075-29/06/2023-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - Additif n°2**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

191. **FBPA-076-29/06/2023-CM - Approbation de régimes dérogatoires aux modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents, des élus et personnalités extérieures**

**Le rapport est adopté.**

192. **FBPA-077-29/06/2023-CM - Constitution de la Régie Métropolitaine d'Action Sociale à caractère administratif, dotée de la seule autonomie financière, pour la gestion des prestations d'action sociale au profit des agents métropolitains par extension de la Régie Action Sociale existante, à tous les agents métropolitains**

**Le rapport est adopté.**

193. **FBPA-078-29/06/2023-CM - Reprise par la Métropole Aix-Marseille-Provence des salariés de droit privé dans le cadre de la gestion en régie des 7 parcs de stationnement situés à Aix en Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Votes contre de C. Hubert et M. Pena

194. **FBPA-079-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative à la compétence "voirie" et "espaces publics" de la commune d'Istres**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller, E. Bez et C. Dudieuzère

## **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h48)**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Les rapports 195 à 199 ont reçu un avis favorable de la commission. Des demandes d'intervention ? (*Non.*)

195. **TCM-001-29/06/2023-CM - GEMAPI - Approbation du Programme d'Etude Préalable de la Touloubre**

**Le rapport est adopté.**

196. TCM-002-29/06/2023-CM - GEMAPI - Approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Durance

Le rapport est adopté.

197. TCM-003-29/06/2023-CM - GEMAPI - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Voie Verte

Le rapport est adopté.

198. TCM-004-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 3 pour l'admission temporaire des plaisanciers du Frioul sur les installations de grutage carénage exploitées en délégation de service public par la Société Nautique de Marseille périmètre 2 du Plan d'eau du Vieux Port à Marseille

Le rapport est adopté.

199. TCM-005-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n° 3 pour l'admission temporaire des plaisanciers du Frioul sur les installations de grutage carénage exploitées en délégation de service public (DSP) par le Cercle Nautique du Lacydon (CNTL) périmètre 1 du Plan d'eau du Vieux Port à Marseille

Le rapport est adopté.

Monsieur Simon sur le rapport 200.

**Monsieur Laurent SIMON**.- Merci, Madame la Présidente, juste en quelques mots, c'est un rapport qui fait le bilan à mi-parcours du contrat chaleur renouvelable que notre Métropole a conclu avec l'Adème. Je voudrais simplement expliquer que 50 % des objectifs que nous nous sommes fixés d'ici à 2024 sont d'ores et déjà atteints. Il s'agit de mettre en valeur les 3 projets de réseaux de chaleur de la ville de Coudoux, de Luminy pour nos étudiants et enfin de la résidence Lagarde dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, avec le bailleur social Erilia qui porte cela, et je voulais souligner que ce rapport met en lumière ce que nous avons expliqué au bilan de mi-mandat, il n'y a pas que le photovoltaïque, si on veut réduire notre dépendance aux énergies fossiles et notre consommation de CO<sub>2</sub> et les réseaux de chaleur renouvelables, c'est la bonne idée et c'est pour cela que notre Métropole les soutient, Madame la Présidente, je vous remercie.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Simon. Des observations ? (*Aucune observation, aucune opposition.*)

200. TCM-006-29/06/2023-CM - Présentation du bilan à mi-parcours du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'ADEME pour la période 2022-2024

Le rapport est adopté.

Monsieur Gruvel voulait intervenir sur le rapport 200 ?

**Monsieur Jean-Christophe GRUVEL**.- Non, on est allé très, très vite. Simplement, je voulais intervenir rapidement sur les rapports 185 et 193 : sur les emplois et sur la reprise des salariés des parcs de stationnement d'Aix.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- La position de vote ne change pas ?

**Monsieur Jean-Christophe GRUVEL**.- Non. On vote *contre* sur tous ces rapports 185 et 193, dans le droit fil de l'intervention faite par le Maire d'Aix pour les rapports 29, 32 et 33. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- C'est noté, on va rectifier. Monsieur Frégeac, sur le rapport 201.

**Monsieur Olivier FREGEAC**.- Merci, Madame la Présidente. Nous arrivons en fin de séance et je vais essayer d'être succinct.

En 2017, la Métropole a défini son rôle en matière de prévention et de gestion des risques majeurs, et avec l'accumulation des événements dont l'occurrence devrait devenir de plus en plus importante, il est important de mettre à jour les dispositifs qui fixaient trois objectifs initialement, compléter la réponse au niveau des autorités titulaires des pouvoirs de police, à faire en risque suscité en cas de survenance d'un événement majeur.

Le deuxième point concerne la participation en amont de la préparation opérationnelle, communale et métropolitaine et concourir au développement d'une culture du risque parmi la population de la Métropole. Avec les services, on travaille dans ce sens ; il faut simplement savoir que le cadre législatif et réglementaire a évolué à travers la loi Matras qui a été votée le 25 novembre 2021 et qui vise à consolider notre modèle de sécurité civile.

Aujourd'hui, nous devons élaborer un plan intercommunal de sauvegarde, donc nommé PICS jusqu'à la date de 2025, et pour cela il est proposé par la politique métropolitaine en matière de prévention et de gestion des risques majeurs, un volet consistant à assurer un appui métropolitain, dans le cadre de la formation et de la gestion de crise, chose que nous faisons déjà, mais qu'il faut formaliser de façon plus conséquente. Cette formation à la gestion de crise serait destinée à l'attention de l'ensemble des élus, ainsi que les agents métropolitains et communaux ; cela permettra d'acquérir des gestes réflexes qui éviteront les improvisations dans le cadre de moments un peu compliqués. Il faut savoir que les autres principes d'actions votées le 18 mai 2017, quant à elles, demeurent inchangées.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci.

Rapport 201, pas d'opposition, rapport adopté.

**201. TCM-007-29/06/2023-CM - Actualisation de la politique métropolitaine pour la prévention et la gestion des risques majeurs**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Giberti, du rapport 202 au rapport 217.

**Monsieur Roland GIBERTI**.- Pas de remarque, si ce n'est qu'on a retiré le rapport 211 par rapport au fait qu'il demande beaucoup plus d'explications sur ce genre de calcul, sinon aucun problème.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Pas de souci. D'autres observations ?

Y a-t-il d'autres observations pour ces rapports ? (*Non.*)

**202. TCM-008-29/06/2023-CM - Approbation de la modification des statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix pour l'extension de son périmètre d'exploitation**

**Le rapport est adopté.**

**203. TCM-009-29/06/2023-CM - Approbation du règlement de service d'assainissement collectif de la Régie des Eaux du Pays d'Aix**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Gachon, vous avez la parole sur le rapport 204.

**Monsieur Loïc GACHON**.- Mes chers collègues cela ne joue pas du tout sur la question du vote de ce rapport, qui ne me pose pas de problème particulier, mais je me saisis de ce rapport par rapport à la situation que ma commune a connue par trois fois au cours des derniers mois, avec une rupture d'approvisionnement en eau potable, ou une situation extrêmement critique, liées à une pollution par un microorganisme, il y a quelques semaines, et conduisant à une situation de crise particulièrement lourde au vu de la densité de population, de la densité d'industries et du nombre d'établissements collectifs sur le territoire communal.

Sur ces 3 incidents, ou accidents, un seul est inhérent au réseau de Vitrolles, les 2 autres étaient sans doute inhérents à des problématiques externes au territoire qui pourraient toucher, demain, n'importe quelle commune de la Métropole. En fait, cette déclaration vise simplement à souligner, le fait que l'on a besoin de sécuriser nos réseaux d'eau potable, qu'aujourd'hui je suis vraiment dans une inquiétude croissante sur l'alimentation en eau potable de la commune et sur des espaces, sur des réseaux qui n'appartiennent pas au périmètre de la régie des eaux du pays d'Aix, mais qui appartiennent bien à la desserte de la commune depuis l'extérieur et qui sont des canalisations qui sont avec des gestionnaires variables, mais de toute façon qui sont de compétence métropolitaine. J'ai besoin, mais on est plusieurs dans ce cas, d'avoir la lisibilité la plus précise possible, à la fois des investissements que la Métropole entend consentir en termes d'amélioration de la desserte et de la sécurisation de l'approvisionnement d'eau de ma commune et des autres, ainsi que des délais que la Métropole entend étalonner ou prévoir, pour la réalisation de ces dits travaux qui sont, aujourd'hui, d'une extrême urgence. Merci, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Gachon pour ces explications. Monsieur Giberti.

**Monsieur Roland GIBERTI**.- Nous avons été très préoccupés par la situation de Vitrolles et de Rognac. Les services de la Métropole, ainsi que le Canal de Provence et la SEM, sont intervenus d'une façon très efficace, tout le monde était concerné. Je voudrais dire au maire de Vitrolles que dans le nouveau schéma directeur de l'eau que l'on va bientôt approuver, la sécurisation des réseaux est prévue ; or, donner des échéances est compliqué, mais en tous les cas, c'est un souhait de la politique de la Présidente de faire avancer ce genre de dossier. Ce qui s'est passé à Vitrolles, peut se passer dans d'autres communes, on en est conscients, et je pense que nous investirons beaucoup d'argent pour que cela ne se produise plus.

Sachez qu'avec les services métropolitains le 13 juillet, on se déplace pour voir le maire de Sénas et le maire de Vitrolles, et leur expliquer la situation, les programmes, et tout ce que la Métropole peut faire pour que ce genre d'incident ne se produise plus.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Bien sûr. Merci, Monsieur Giberti.

Pour ce rapport, pas d'autre observation, pas d'opposition ? Il est adopté.

Les rapports 204 à 217, pas d'opposition ? Les rapports sont adoptés.

**204. TCM-010-29/06/2023-CM - Approbation du règlement de service de distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du Pays d'Aix**

**Le rapport est adopté.**

205. TCM-011-29/06/2023-CM - Approbation de la seconde phase du Contrat de nappe de La Crau

**Le rapport est adopté.**

206. TCM-012-29/06/2023-CM - Approbation de la modification des statuts de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP)

**Le rapport est adopté.**

207. TCM-013-29/06/2023-CM - Approbation de la Répartition du coût des travaux liés au canal de Martigues en fonction des usages de l'eau

**Le rapport est adopté.**

208. TCM-014-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement collectif de La Roque-d'Anthéron

**Le rapport est adopté.**

209. TCM-015-29/06/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de Meyreuil

**Le rapport est adopté.**

210. TCM-016-29/06/2023-CM - Approbation d'avenants sur les modalités d'application de la TVA sur les reversements des surtaxes des délégataires à la Métropole pour plusieurs contrats d'eau potable et d'assainissement de l'ancien Territoire du Pays d'Aix

**Le rapport est adopté.**

211. TCM-017-29/06/2023-CM – Rapport retiré

212. TCM-018-29/06/2023-CM - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Travaux de mise en conformité de l'autonomie des réseaux d'eau potable sur la commune de Miramas

**Le rapport est adopté.**

213. TCM-019-29/06/2023-CM - Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, du réseau pluvial quartier Ouest (dont Hôpital) Salon-de-Provence

**Le rapport est adopté.**

214. TCM-020-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'extension du réseau d'assainissement des chemins St Jean, Bellevue et Louis Delestrade à Allauch

**Le rapport est adopté.**

215. TCM-021-29/06/2023-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Travaux liés au canal de Martigues"

Le rapport est adopté.

216. TCM-022-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement, relative à l'amélioration de l'usage de l'eau, l'optimisation de la gestion de l'eau et la sécurisation de la ressource sur les communes de Saint-Zacharie et d'Auriol

Le rapport est adopté.

217. TCM-023-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement, Stations filtration 2021/2025

Le rapport est adopté.

218. TCM-024-29/06/2023-CM – *Rapport retiré*

Les rapports 211 et 218 sont retirés.

Pour les rapports 219 à 221, Monsieur Mouren.

Monsieur Roland MOUREN.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des observations Madame Juste sur le 219 ? Et Monsieur Cristiani pour le rapport 219.

Madame Christine JUSTE.- J'ai cru comprendre que cette délibération a causé beaucoup d'émoi au sein des maires, et j'en déduis que ce problème des déchets professionnels n'a pas la même incidence et le même impact sur toutes les communes.

Pour Marseille en revanche, c'est un véritable point noir, je dirais même une forme de violence au quotidien sur notre espace public. Je pense, en vérité, que nous ne sommes pas la seule commune impactée par ces incivilités : des bacs débordants de cartons, de caisses de légumes, de déchets en tout genre non triés à toute heure.

Je vous propose un petit exercice de calcul mental : sur le budget 2022 sur la ligne de la recette redevance spéciale, la somme de 10 M€. Comme je suis une bonne joueuse je vous prends le forfait moyen de la redevance spéciale (ni le plus élevé, ni le plus bas) mais le forfait moyen qui est environ de 3 000 € par an. Si vous êtes encore en état de diviser 10 M€ par 3 000 €, vous arriverez à la somme de 3 300 entreprises, professionnels, commerçants, restaurateurs qui sont assujettis à ce jour en 2022. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup plus de professionnels à ce jour. Comme je le disais en commission et de manière très positive, puisque je lis dans cette délibération que la mise en place date de 1995, il est temps de passer la seconde. Je sais que Monsieur Rivoallan n'a pas aimé l'expression, mais je le dis d'autant plus que depuis 3 ans, j'accompagne à la fois les associations avec la ville de Marseille, certains commerçants qui justement s'engagent par rapport au tri des professionnels, ainsi également que les services de la Métropole, dès que faire se peut, puisque l'impact sur la ville est assez colossal.

Ce que je regrette de ne pas voir dans cette délibération, ou tout au moins qui est assez imprécis, c'est le véritable schéma. Si on sait aujourd'hui, alors que la redevance spéciale n'est pas applicable sur l'ensemble de la Métropole, je peux le dire pour les services même si je ne suis pas les services de la Métropole, je peux dire que les moyens sont largement insuffisants pour à la fois recenser les professionnels indécents, pour accompagner celles et ceux qui veulent s'inscrire dans une démarche plus vertueuse ; contrôler la redevance, car la redevance est déclarative, vous comprenez où je veux en venir, contrôler celles et ceux qui sont assujettis à la redevance et qui, parfois, ne font pas le tri sélectif. Il y a beaucoup trop de trous dans la raquette aujourd'hui en ce qui concerne les professionnels et malheureusement, notre ville en pâtit.

Je ne parlerai pas des problèmes liés à la collecte des ordures ménagères qui sont impactés par ces volumes assez importants et du tri sélectif, parce que ces professionnels utilisent les bacs jaunes et verts. Je pense qu'il nous faut au plus vite d'abord féliciter celles et ceux, même s'ils sont peu nombreux, qui s'inscrivent dans une démarche de tri de leurs déchets parmi les professionnels, ils sont quand même quelques-uns sur notre ville, je n'ai pas connaissance du reste de la Métropole, mais je pense qu'il est temps d'engager la seconde et comme je le dis depuis février pour qu'il y ait une ville propre, il faut qu'il y ait une bonne collecte. N'est-ce pas Roland ?

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Jean-Yves SAYAG.**- Bonjour, Madame la conseillère métropolitaine déléguée à la propreté de Marseille, je souhaitais répondre à tout cela car entendre que la Métropole ne fait rien ... On porte quand même un sujet très important : je pense à toutes les communes autour qui seront face à cette obligation, on va en parler par la suite.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, cela reste un problème complexe et nous, avec nos pouvoirs de verbaliser uniquement de 68 €, il y a un article du code de l'environnement que l'on va vous demander de respecter. C'est le 541-3, les pouvoirs de police du maire et le pouvoir de police spéciale doit nous accompagner pour avoir une ville propre. Il n'y a pas d'autre alternative. Maintenant, que l'on travaille en bonne intelligence pour notre ville, c'est normal, on le fera, on mettra tout en œuvre en tout cas. Ceci dit, il est vrai que l'on rencontre des difficultés avec la collecte. C'est un problème, je vais dans votre sens, on va en tout cas en s'améliorant, c'est une certitude. Nous avons des camions où on ne trouve pas de pièces pour les réparer, et c'est un véritable fléau, le Covid a fait beaucoup de mal et aujourd'hui, on paie cash. Quoi qu'il en soit, les Marseillaises et les Marseillais sont assez intelligents pour comprendre cela. Vous nous avez accompagnés lors d'une journée très médiatisée sur le cours Estienne-d'Orves, où je vous remercie d'être intervenus avec la police municipale, mais il faut le faire sur l'ensemble de Marseille. Je vous invite à regarder les quartiers de Saint-Antoine où plus de 70 % des déchets sont professionnels : que faut-il faire ? Très simple : pouvoir de police du maire, il faut sanctionner, il faut aller à la base et si vous nous accompagnez, Marseille sera beaucoup plus propre. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Sayag. Monsieur Mouren.

**Monsieur Roland MOUREN.**- Je tiens à remercier Christine Juste qui souligne bien le fait que la redevance spéciale n'aille pas assez vite, elle avance et c'est pour cela que nous votons et que nous généralisons sur l'ensemble de la Métropole.

Les 10 millions qui ont été cités, c'est que les services avancent sur la redevance spéciale et nous collectons de plus en plus. Je tiens à souligner que ce n'est plus déclaratif. Mais auparavant c'était déclaratif et tous, la main sur le cœur, disaient qu'ils faisaient moins de 70 litres/jour. On s'est appuyé sur les statistiques de l'Adème par rapport à l'activité, au nombre de salariés pour fixer le tarif. Ensuite ce dont il faut aussi tenir compte, c'est que l'on a déconnecté des zones d'activité où on n'a plus le droit de faire de la collecte, car il n'y a pas d'ordures ménagères, il n'y a pas de ménages qui sont sur le secteur.

En même temps que nous avons perdu les redevances spéciales, là où on ne collecte pas, ce qui est quand même tout à fait normal, le travail pharaonique des services pour avancer sur la redevance spéciale : si on a perdu 10 M€, on doit récupérer 10 M€ ; le schéma est bien là et c'est important. Ensuite, ce que je tiens à souligner aussi, parce qu'on a des appels, j'échange avec des journalistes de temps en temps, on a vraiment besoin de travailler avec les maires en général. J'ai eu un message tout à l'heure : une personne du côté du Merlan m'a dit que c'était un scandale, car ce n'était pas propre, etc. Le problème est qu'il y avait des déchets sur les espaces verts et les espaces verts, c'est la ville de Marseille en l'occurrence, mais c'est le cas dans toutes les communes ce genre de problème, je ne veux pas focaliser. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le fait qu'il faut travailler ensemble ; on l'a fait à la Madrague où il y avait des milliers de tonnes de déchets, on a aidé la ville de Marseille, on attend le retour de la facture tout de même, mais c'est toujours long dans les collectivités, cela va venir, Madame la Présidente. Il faut travailler ensemble pour nettoyer et sécuriser pour éviter que cela revienne, car si on nettoie et que le lendemain, cela revient vite, on n'y arrivera pas. On ne peut pas le faire sur le budget annexe. Madame Camard a souligné l'amélioration du budget annexe et je la remercie, mais si nous exécutons des tâches qui ne sont pas de notre part à faire, on ne maîtrisera pas le budget.

Je profite de la présence de tous les maires de la Métropole pour dire que nous devons travailler ensemble pour améliorer la situation, car de nombreux maires se plaignent à juste titre sur les problématiques des déchets de voirie et les communes qui ont gardé les voiries, c'est une compétence communale, c'est la loi. Quant aux déchets sauvages, ce n'est pas le budget annexe qui doit le payer. Ceci dit, on est là pour vous accompagner pour vous aider à trouver des solutions, mais on ne peut pas le faire sur le budget annexe car on a des perspectives compliquées, avec des objectifs très compliqués à atteindre par rapport à la diminution des déchets. À ce titre, pour vous prouver que la redevance spéciale porte ses fruits, on l'a commencée en 2020 sur l'ex-territoire Aix-Marseille-Provence et nous en sommes pour les déchets ménagers assimilés et les déchetteries, ce sont les dernières statistiques de territoires, car après ce sera la Métropole, à 532 kg par habitant sur le territoire Marseille Provence alors que nous travaillons, seulement depuis 2020, sur la déconnexion des professionnels et la redevance spéciale. Je ne vais pas le citer, mais le territoire le moins bon, ce sont 893 kilos par an et par habitant.

On nous fixe des objectifs à atteindre en 2025 à 564 kg par an et par habitant : le territoire de Marseille est déjà dans la feuille de route. C'est la preuve que nous devons travailler ensemble sur ces sujets primordiaux qui est la déconnexion des professionnels, la redevance spéciale là où on la collecte. La redevance spéciale, ce n'est pas pour prendre de l'argent aux professionnels et aux commerces, c'est surtout pour les pousser à trier, à mettre les choses au bon endroit. Nous avons 70 000 tonnes de cartons qui finissent dans les ordures ménagères. C'est inadmissible. Si on ne prend pas ces mesures et que nous ne travaillons pas ensemble de manière à être de plus en plus efficaces, nous n'y arriverons pas. Les services sont là pour accompagner tout le monde, ce n'est pas simple mais avec la police, les mairies, tout le monde car les associations, on a pléthore d'associations œuvrent dans le bon sens et nous aident, car on a besoin d'elles pour prêcher la bonne parole, si j'ose m'exprimer ainsi.

Je peux vous assurer d'une chose : vous pouvez faire confiance aux services qui se donnent sans compter. Ce matin, j'ai assisté à une réunion à Salon-de-Provence avec les services, ce n'est pas simple, car les 6 territoires sont fusionnés. Vous imaginez la réorganisation à laquelle vous devez procéder ? Au niveau des systèmes informatique, il faut que l'on ait un seul système d'appel pour « engagé au quotidien », c'est un travail énorme et je tiens d'ailleurs à remercier et à féliciter les services pour le travail énorme qu'ils donnent sans compter. Vous pouvez leur faire confiance, mais je demande à chacun d'être patient.

Je suis allé, Madame Camard vous le savez certainement, dans le 7<sup>e</sup>, on a des rues où on doit passer entre trois et cinq fois par jour pour collecter les ordures ménagères. Ce n'est pas de votre faute, bien évidemment, c'est un problème sociologique et c'est un travail de fond à faire, à exécuter. J'ai une maladie : je soulève le capot des poubelles pour voir ce qu'il y a à l'intérieur, ma femme se moque de moi. Quand je vais en Espagne, je regarde à l'intérieur, j'y vois un WC, des cagettes. Les déchets n'ont pas de couleur mais de l'odeur quand il y en a trop. Il faut travailler tous la main dans la main pour avancer et ne pas être dans un conflit perpétuel stérile...

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Mouren. Monsieur le maire de Lambesc, Monsieur Ramond.

**Monsieur Bernard RAMOND.**- Merci de me donner la parole, je voulais intervenir sur 2 sujets : le sujet des communes d'abord qui participent beaucoup justement à régler les incivilités, c'est un premier point. On met beaucoup d'agents toute la journée, c'est un budget malgré tout car on met des véhicules, des agents municipaux. Le deuxième point me concerne mais beaucoup de collègues aussi, on s'engage dans le maintien du commerce de proximité dans nos centres anciens. Ces commerces sont, un terme un peu excessif, quasiment moribonds, on les aide au plus que nous pouvons car par exemple la ville de Lambesc s'est engagée dans le dispositif « petite ville de demain », dispositif *commerces engagés* justement qui s'engagent à réduire les déchets et là, ils le vivront comme une trahison de leur maire, s'ils votaient justement cette redevance spéciale. Il est certain que certaines entreprises peuvent assumer ce côté de supplément de taxe, car malgré tout le côté pédagogique qui est avancé, ils l'ont plus que les autres, mais je vous avoue qu'il m'est difficile de payer cette redevance spéciale. Je pense que ces petits commerces sont sur un fil et peut-être et il ne faudrait pas les engager à tomber, parce que lorsqu'un commerce part, il est rare qu'il revienne. Je voterai *contre*.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Mouren, sur la redevance spéciale.

**Monsieur Roland MOUREN.**- Il est important de vous répondre bien sûr. Depuis 2020, je ne compte plus les réunions qui ont été faites avec les commerçants. Je tiens simplement à souligner que la plupart de ces commerçants n'ont rien à payer parce que beaucoup n'ont pas beaucoup de déchets : la plupart ce sont des cartons, il suffit qu'ils les mènent aux endroits où on met les cartons, et cela leur coûtera zéro. Ce qu'il faudra leur dire, quand ils recevront des dossiers à remplir, c'est qu'ils y répondent, mais le plus gros pourcentage, à Marseille, n'a rien à payer. S'il faut venir dans votre commune pour échanger avec les commerçants, on l'a fait à beaucoup d'endroits, bien sûr que nous viendrons. Premièrement pour dire que ce n'est pas le maire, bien évidemment, c'est un problème de loi et c'est une compétence métropolitaine et si la plupart font le tri, ils n'auront pratiquement pas de redevance spéciale à payer.

Le problème vient souvent des marchands de légumes car lorsqu'ils jettent les légumes, ils les mettent dans les poubelles et cela fait de gros volumes dans les petites communes. Ils peuvent faire du compostage important, ou pas important par rapport à ce qu'on a l'habitude de voir dans le traitement des déchets. Il y a des solutions et notre rôle est de venir voir les commerçants et leur expliquer. De toute façon, on n'a pas le choix car il faut appliquer la loi. La TEOM n'est pas faite pour traiter les déchets des professionnels, cela fait des années qu'ils le font, ils ont pris l'habitude d'agir de cette façon et c'est vrai que les changements sont compliqués à faire accepter. On vient et on explique, nous l'avons fait dans de nombreuses communes et cela se passe bien à chaque fois car les gens comprennent, même si ensuite, il peut arriver que certains n'aient pas envie de comprendre, et c'est un peu compliqué, il faut insister, faire de la pédagogie mais on y arrivera, vous pouvez avoir confiance. On s'appuie sur l'expérience du CT1 et cela nous facilite la tâche pour aller dans les autres communes.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Monsieur Roux ?

**Monsieur Michel ROUX**.- Madame la Présidente, j'entends parler de pédagogie, d'explications, de rencontres auprès de nos artisans, nos commerçants, nos entrepreneurs et je suis très surpris car à Salon-de-Provence, le courrier signé de notre DGS est déjà arrivé dans les entreprises, en leur expliquant comment cela allait se passer, qu'ils continueraient d'ailleurs à payer la tonne qui est un impôt, mais pas du tout un service, ils vont payer et n'auront plus le service ; je ne vois pas où est la concertation, où sont les rencontres avec les entrepreneurs car le courrier est déjà arrivé sur le bureau de nos commerçants.

Personnellement, avec les élus salonais, on s'abstiendra.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Très bien. Monsieur Buchaut.

**Monsieur Romain BUCHAUT**.- C'est la première fois que je prends la parole.

Saint-Paul-lez-Durance, c'est la commune la plus éloignée de Marseille.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Au-dessus de Peyrolles.

**Monsieur Romain BUCHAUT**.- Aujourd'hui, le rapport 219 a trait à la réglementation et au règlement de la collecte des déchets ménagers, ainsi qu'au déploiement de la redevance. On en a assez parlé au sein du groupe des maires de Provence, comme l'a dit la collègue de Marseille, cela agite les petites communes évidemment, car nous n'avons pas le même tissu urbain et la même organisation, on est toujours un EPCI, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, on a le souci de l'équité à défaut de l'égalité, je ne suis pas contre mais un minimum de différenciation et de simplification serait souhaitable car nous sommes sur des territoires ruraux où quoi qu'il arrive, les transports, les entreprises, les services, l'entreprise, l'éducation, la culture ne sont pas les mêmes que dans les grandes villes. Les déchets ne sont pas les mêmes non plus. Pour une commune de moins de 2 000 habitants ou de plus de 10 000 habitants, déjà le ramassage des ordures ménagères est différent. Il est au porte à porte, il passe une fois par semaine, deux fois par semaine mais dans nos petits villages, on n'a pas de porte à porte, donc ce sont des coûts de collecte, donc le service est différent mais on paye la même chose. Le fait de demander aux commerçants, d'expliquer les zones d'activité, la TEOM, etc., cette phase d'acculturation, d'expression, me paraissait prématurée. Je pensais que le rapport, car j'en ai discuté avec le Président Georges Cristiani, était reporté en octobre, après avoir eu une discussion. J'ai vu qu'un mail était arrivé pour modifier la délibération, je n'en ai pas pris connaissance. J'aurais aimé avoir plus de temps, peut-être que cela n'aurait pas changé, mais je comprends le souci de ceux qui l'ont déjà, mais pour nous, petits villages, c'est compliqué à supporter cela et le fait d'être dans une Métropole où tout est fait pour que cela fonctionne, il ne faut pas que l'image que l'on renvoie soit à l'inverse et nuise à une façon de travailler ensemble et à mutualiser.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Sayag.

**Monsieur Jean-Yves SAYAG**.- Pour répondre aux inquiétudes des maires des communes, ils ne paieront pas la redevance spéciale s'ils prennent un prestataire privé par exemple. S'ils trient tout, à la base, chacun doit être responsable de ses déchets et s'ils les produisent, la Métropole ne peut pas collecter toutes les ordures des professionnels, car l'État nous tape dessus, la Cour Régionale des Comptes. Il faut être clair, on n'a pas cette obligation déjà. Maintenant on va s'arrêter, car on nous dit qu'il ne faut plus le faire. Maintenant, on est prêts à discuter de tout cela ensemble, et de voir ce que l'on peut faire, et surtout ce qu'on ne peut pas faire, voilà le plus important. En tout cas, concernant les prestataires privés il y a des listes, un site très complet sur ce sujet et vous pourrez les consulter, cela commence à fonctionner à Marseille, pas comme on le veut avec ma collègue Christine Juste, mais on y va. Si à Marseille cela fonctionne, cela va fonctionner ailleurs.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- On va clôturer ce débat sur quelque chose de très simple. J'entends tout, mais derrière, il y a une loi et derrière, on applique la loi. Cela fait des années que l'on n'avait pas appliqué ce dispositif, cela fait des années qu'on essaie d'expliquer, que malheureusement c'est ainsi et que ce n'est pas autrement. Je pense qu'il faut prendre le problème différemment.

Je remercie à la fois Roland Mouren, ainsi que Jean-Yves Sayag, je remercie Christine Juste qui est bien sûr sur la ville de Marseille, qui sont à disposition.

**Madame Christine JUSTE**.- Pour la redevance spéciale, je suis au service de la Métropole.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Vous pouvez même partir avec Christine Juste pour essayer, avec votre bâton de maréchal, de convaincre les uns les autres.

Monsieur le Maire de Lambesc, je pense qu'il faut organiser des réunions de concertation. Voilà ma proposition : on applique la loi. La loi est identique sur les 92 communes de ce territoire, des choses ont été faites précédemment ailleurs, là on est sur une uniformité et ce que Roland essaie de vous expliquer, c'est que si on arrive à faire du tri sélectif, on arrive à énormément diminuer le volume des déchets. Les élus sont à la fois disponibles, Roland est disponible pour venir à la fois à Lambesc, peut-être sur l'ensemble des communes qui le souhaitent. Je suggère à Monsieur Cristiani de faire une réunion des maires sur cette problématique de redevance, de voir également avec Salon comment cela s'est passé et d'expliquer à chacun. La jeune fille qui était là tout à l'heure, Jade, nous a expliqué qu'il fallait prendre à bras-le-corps la problématique des déchets. Vous êtes toutes et tous responsables sur cela. Il faut arriver à une diminution des déchets à la source. C'est fondamental pour demain. Pour pouvoir préparer cela, il faut simplement de la pédagogie. Cette pédagogie, il faut la faire ensemble. Ce n'est pas une pédagogie punitive que nous souhaitons faire, mais c'est simplement une problématique sur le fait qu'il y a des efforts à faire, et si vous faites plus de 120 litres, il faut effectivement payer cette redevance qui nous est imposée par la loi. C'est là-dessus que j'insiste : à un moment, la loi nous impose de le faire et derrière nous avons l'obligation d'aller dans ce sens. Maintenant, à quelque moment que ce soit que l'on mette la délibération, elle posera la même problématique. Il y aura donc toujours, sur les 92 communes, une commune qui n'aura peut-être pas été concertée. Il ne faut pas hésiter à contacter Roland, Jean-Yves et même Christine qui se porte volontaire, pour pouvoir venir vous expliquer comment on peut mieux traiter les choses, on peut mieux trier et avancer sur ce dispositif.

Après derrière on applique la loi, mais je suis intimement persuadée et pour en avoir discuté avec Roland Mouren de nombreuses fois, à chaque fois que Roland est intervenu, soit dans une zone d'activités, soit dans une commune, quand il a expliqué les choses, les personnes ont mieux compris et de ce fait, beaucoup moins de commerçants sont dans l'obligation de passer dans cette redevance sur cela. Il y a des dispositifs aussi à mettre en route. Il faut travailler la main dans la main, il faut le faire dans toutes les communes, avec les polices municipales, car la difficulté est que nous n'avons pas le pouvoir de police et là-dessus, il faut expliquer aux personnes de ne pas jeter tout n'importe comment et n'importe où. C'est un travail de pédagogie à faire ensemble. On est à disposition et les élus que je viens de vous citer (je tiens à les remercier) car pour avoir géré pendant 13 ans l'espace public, ce n'est pas quelque chose de facile. Les services sont aussi là pour les accompagner, ils y mettent beaucoup de leur volonté pour pouvoir avancer et bien faire les choses. En tout cas je les remercie pour leur engagement, Christine sur Marseille, Jean-Yves aussi sur les dépôts sauvages, et puis Roland sur la totalité de la Métropole. Sachez qu'ils sont tous les trois déterminés à faire de cette Métropole une Métropole la plus propre et celle qui trie le mieux.

Je vous rassure : on a fait des progrès, mais il y en a encore à faire et c'est ensemble que l'on pourra les faire.

On passe au vote.

- 219. TCM-025-29/06/2023-CM - Approbation de l'évolution de la gestion des déchets assimilables aux ordures ménagères avec uniformisation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés et déploiement de la redevance spéciale et de sa tarification sur l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Maires de Provence,  
à l'exception de B. Ramond, R. Dagorne et M. Ruiz et E. Garcin votant contre  
et de J-F. Corno, A. Mercier et F. Poussardin votant pour

Abstentions de Mme. Bonfillon, N. Isnard, M. Roux, M-F. Sourd Gulino, D. Ytier

- 220. TCM-026-29/06/2023-CM - Approbation du programme relatif à la gestion de proximité des biodéchets des habitants du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Approbation du règlement, de la charte et de la convention type relatifs à la mise à disposition de composteurs collectifs**

**Le rapport est adopté.**

- 221. TCM-027-29/06/2023-CM - Approbation d'une convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Cassis relative à la gestion de la propreté et à l'entretien des plages de la commune**

**Le rapport est adopté.**

**STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (17h55)**

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - Monsieur Gazay, du rapport 222 au rapport 223.

**Monsieur Gérard GAZAY**.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Sur ce rapport 222, pas d'opposition ? (Aucune opposition), même vote sur le rapport 223.

222. **ECOR-001-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement immobilier neuf Arbois HT" pour le technopôle de l'Arbois**

**Le rapport est adopté.**

223. **ECOR-002-29/06/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Saint Mitre les Remparts relative à la gestion et l'entretien de la zone d'activité des étangs**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Je rapporte les rapports de Monsieur Alvarez qui a dû s'absenter, les 224 et 225.

Avis favorable. Madame Frentzel voudrait intervenir sur le rapport 224.

**Madame Lydia FRENTZEL**.- Cela concerne le raccordement de Mourepiane. J'en ai parlé dans la commission : comme il va y avoir des études complémentaires, je voudrais juste faire une alerte sur le tunnel du Soulat qui fait plus de 800 m de long, et qui est sans sécurité tout au long de sa grandeur au-dessus du lycée nord et où il y avait le Chrome VI qui s'était évacué de la société Altis, qui actuellement s'occupe de la peinture. Certains connaissent ça. Marignane, a refusé l'entreprise. Elle se trouve au-dessus. C'est donc une alerte sur ce tunnel du Soulat qui débouche sur 2 écoles, une école primaire et une école maternelle, plus un centre social. Je lance une alerte par rapport à ce tunnel qui effraie beaucoup les habitants, en connaissance de cause bien évidemment, car il va passer dans toute la cité Consolat qui fait environ 4 000 à 5 000 habitants. C'est juste une alerte pour faire une étude complémentaire nécessaire pour bien regarder qu'il n'y ait pas d'accident un jour parce que c'est une zone d'activité entre le port et Saint-André. On ne voudrait pas qu'il y ait un drame. D'ailleurs, cela risque de nous faire passer en Seveso dans cette zone compte tenu de l'activité importante et des risques majeurs dans cette zone.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- C'est noté, Madame Frentzel. On le relatera à Monsieur Alvarez.

224. **ECOR-001-29/06/2023-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Développement immobilier neuf Arbois HT" pour le technopôle de l'Arbois**

**Le rapport est adopté.**

Vote contre de L. Frentzel et S. Barles

225. **ECOR-002-29/06/2023-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Saint Mitre les Remparts relative à la gestion et l'entretien de la zone d'activité des étangs**

**Le rapport est adopté.**

**INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE, ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ,  
RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (17h58)**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Mercier, sur les rapports 226 et 227, avis favorable de la commission. Je vous en remercie.

Pas d'observations ? (*Aucune*).

- 226. IVIS-001-29/06/2023-CM - Actualisation de la grille tarifaire des prestations du Délégué à la Protection des Données Mutualisé (DPO) - Approbation d'un avenant et d'une convention**

**Le rapport est adopté.**

- 227. IVIS-002-29/06/2023-CM - Modification de la composition de la commission d'homologation de sécurité des systèmes d'information de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, je vous remercie et la séance est levée. Merci pour votre patience.

*La séance est levée à 18 h.*